

RAPPORT D'EXECUTION



SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



SOMMAIRE

I_ INTRODUCTION	1
1.1_ RAPPEL DU CONTEXTE	1
1.2_ LE TERRITOIRE , LA STRUCTURE PORTEUSE ET LE CONTEXTE DU PROJET	3
1.3_ MOYENS MOBILISES ET EFFETS ATTENDUS	7
1.4_ EVOLUTIONS DU CONTEXTE SURVENUES LORS DE LA PERIODE D'EXCUCUTION	12
II. BILAN DE LA DEMARCHE	14
2.1_ PRESENTATION DES RESULTATS PAR ACTION	14
Action 1 : Améliorer le dispositif de gouvernance pour une meilleure coordination des actions et un partage de l'information.	14
Action 2 : Développer et valoriser les productions marines du territoire	22
Action 3 : Envisager une nouvelle dynamique des ports	32
2.2_ LES RESULTATS CONFRONTES AUX EFFETS ATTENDUS	39
Action 1 .	39
Action 2	41
Action 3	42
2.3_ ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE	44
III_ CONCLUSION	50
IV_ ANNEXES – REVUE DE PRESSE	52

RAPPEL DES ELEMENTS DE LA CONVENTION FEDER

Nom de l'opération	Faire de la vocation maritime un levier majeur de développement
Porteur du projet	Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)
Dossier PRESAGE n°	37852
Montant total du projet	260 000 €
Autofinancement	52 000 € (20%)
Cofinancements	
<i>Région Bretagne</i>	96 135 € (36,98%)
<i>Union Européenne</i>	60 100 € (23,12%)
<i>Etat</i>	51 765 € (19,91%)
Date de démarrage du projet	20/02/2012 (cf. certificat de commencement d'exécution)
Date de fin effective du projet	31/12/2014
Montant total des dépenses réalisées	258 123,82 €
Avenant à la convention	Avenant n° 1 du 10/04/14, prorogeant la date d'éligibilité au 31/03/15 et portant modification de l'annexe financière (cf. annexes)

I_ INTRODUCTION

1.1_ RAPPEL DU CONTEXTE

■ La GIZC

L'espace littoral est une zone particulièrement **exploitée et convoitée**. Toutes les activités qui s'y déroulent (pêche professionnelle ou de loisir, aquaculture, nautisme, tourisme, constructions navales, énergies marines renouvelables, extraction de granulats, etc...), génèrent une **forte pression démographique - et donc foncière -**, nécessitant une **gestion spécifique** dans le but de réduire les risques de conflits d'usages, de préserver et de valoriser cet espace fragile.

Concrétisée lors de la convention de Rio de Janeiro en 1992, et réaffirmée lors du sommet de Johannesburg en 2002, la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) peut s'appréhender comme étant une **déclinaison directe du concept de développement durable** sur le littoral.

S'il n'existe pas de définition unique et unanimement reconnue, on peut néanmoins citer celle édictée en 1999 par le Conseil de l'Europe, qui entend par gestion intégrée « *l'aménagement et l'utilisation durable des zones côtières prenant en considération le développement économique et social lié à la présence de la mer tout en sauvegardant, pour les générations présentes et futures, les équilibres biologiques et écologiques fragiles de la zone côtière et les paysages* ».

Ainsi, on peut considérer la GIZC comme un **processus dynamique et continu**, associant **l'ensemble des acteurs** du littoral dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions garantissant une utilisation durable des ressources et des espaces. La GIZC porte sur **l'ensemble des activités et usages** de la zone côtière et repose sur l'organisation d'une **nouvelle gouvernance**. **Il ne s'agit pas de développer de nouveaux outils de gestion, ni de dupliquer ceux existants, mais bien d'harmoniser les politiques et actions existantes**, ainsi que les compétences des acteurs intervenant sur le littoral.

■ La GIZC en Région Bretagne

Trois années de concertation, réunissant plus de 120 professionnels de la mer et du tourisme, élus, associations et scientifiques, ont permis d'aboutir, en 2007, à la **Charte des espaces côtiers bretons**. Cette dernière se décline en dix « chantiers – phares », représentant les actions prioritaires devant être mises en œuvre pour répondre aux enjeux de gestion durable de la zone côtière.

Depuis 2011, le SIOCA est signataire de la Charte des espaces côtiers bretons.

Pour mettre en œuvre ce projet et tendre vers une gestion durable et concertée de la zone côtière, une **nouvelle gouvernance** doit être développée. Il est en effet indispensable de

décloisonner les processus de gestion, de **mobiliser l'ensemble des acteurs** pour la définition et la mise en œuvre des actions, et assurer la cohérence et la bonne **articulation entre les différents outils** (politiques sectorielles (pêche, agriculture...), politiques d'aménagement du territoire, politique de gestion des ressources exploitées, politique de conservation des espèces...).

Cette nouvelle gouvernance, basée sur la concertation entre acteurs d'un territoire, implique que les **actions mises en œuvres soient concrètes et pragmatiques**, et s'appuient sur les actions et structures déjà instaurées afin de favoriser la **mise en réseau** et l'implication de tous les acteurs. L'objectif de la Région Bretagne est que **la GIZC devienne la norme en terme d'action publique**.

En Région Bretagne, la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance est rendue possible notamment par la **mise en place d'instances de concertation** :

- à l'échelle régionale : **Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML)** a été instaurée en 2009 puis reconnue officiellement par décret¹. Co-présidée par le Préfet de Région, le Préfet Maritime et le Président du Conseil Régional, la CRM rassemble les acteurs concernés par la gestion de la zone côtière (collectivités, professionnels, associations). Son rôle est de débattre des enjeux de la mer et du littoral, de définir et évaluer les actions stratégiques à mettre en œuvre, dans le respect des objectifs de la Charte des espaces côtiers bretons.

Le SIOCA participe à la CRML, en tant que territoire porteur d'une démarche de GIZC.

- à l'échelle locale : la mise en place d'**instances de concertation locales dans les territoires** permet à la fois de créer du lien entre les acteurs, de faire émerger des projets, d'assurer une veille et une concertation entre acteurs d'un même territoire.

Pour mettre en œuvre sa politique maritime, la Région a lancé en 2011, avec le soutien de l'Etat, un premier **appel à projets « Gestion Intégrée de la Zone Côtière »**, à destination des territoires. Deux autres vagues d'appels à projets se sont ensuite succédées.

A travers cet appel à projets, les objectifs de la Région et de l'Etat étaient les suivants :

- **répondre aux enjeux de gestion auxquels sont confrontés les territoires côtiers, dans une logique de gestion durable des ressources et des territoires maritimes et côtiers ;**

- **mettre en œuvre les ambitions politiques et les textes réglementaires concernant la gestion de la zone côtière ;**

- **impliquer et responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion durable des ressources et des territoires maritimes et côtiers.**

¹ Décret n°2012-219 du 26 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade.

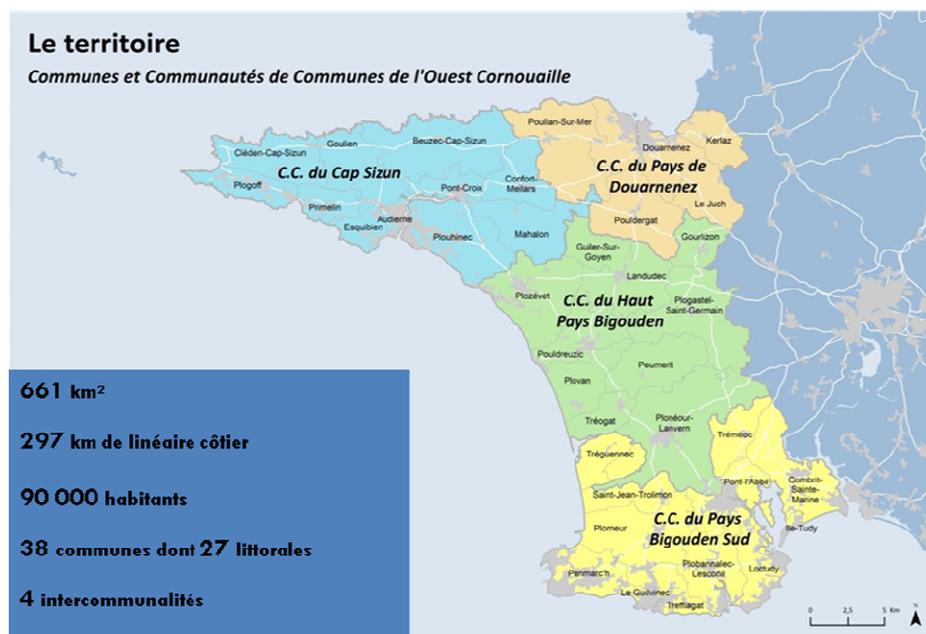
A ce jour, près de 100% du littoral breton est couvert par une démarche de GIZC (cf. carte ci-dessous). Les échelles, structures porteuses, et projets, sont différents, car adaptés aux spécificités de chaque territoire.



1.2_ LE TERRITOIRE , LA STRUCTURE PORTEUSE ET LE CONTEXTE DU PROJET

■ Le territoire ouest Cornouaille

La **péninsule de l'ouest Cornouaille** s'étend sur le Pays Bigouden, le Cap Sizun et le Pays de Douarnenez, entre la pointe du Raz à l'ouest et l'agglomération de Quimper à l'est, elle regroupe 4 communautés de communes, 39 communes, et compte environ 90 000 habitants.



■ Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Le SIOCA, syndicat mixte fermé, a été mis en place, en novembre 2002, avec pour mission principale l'élaboration, l'approbation, le suivi et la gestion du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'ouest Cornouaille**. Le SIOCA est piloté par 22 délégués communautaires issus des quatre communautés de communes le constituant.

Le SCOT de l'ouest Cornouaille, véritable projet politique devant guider l'action publique sur le moyen terme, **promeut la « maritimité » du territoire comme un axe majeur de développement** et identifie notamment les objectifs suivants: conforter la place de la pêche ; élargir la maritimité aux productions agricoles locales ; lier les activités maritimes aux spécificités géographiques ; renforcer l'écotourisme ; créer un complexe portuaire performant ; organiser des événements pour conforter l'image maritime ; faire prévaloir une logique de filière ; soutenir la diversification économique.

Conscients de l'importance des enjeux maritimes pour leur territoire, les élus du SIOCA ont souhaité répondre, dès 2005, à l'appel à projet « GIZC » lancé par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)². Ainsi, le SIOCA a proposé aux acteurs du territoire de s'engager dans une **démarche pragmatique** en retenant des projets pilotes répondant aux enjeux qu'ils jugeaient prioritaires pour notre avenir. **Dix projets pilotes ont été menés** et servent, encore aujourd'hui de base de réflexion à différentes structures, ou ont d'ores et déjà permis de concrétiser certains projets (ex : ré-estuarisation du Steir de Lesconil). Les problématiques abordées traitaient de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture et du tourisme. Les projets menés lors de cette première expérimentation, s'ils ont permis de mobiliser et de sensibiliser les élus à la démarche, relevaient toutefois **en majorité de problématiques majoritairement terrestres**.

C'est pourquoi, dans le cadre des travaux engagés sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT, les élus du territoire ont pris conscience de la nécessité d'approfondir davantage les thématiques liés aux enjeux maritimes du territoire. Ces derniers ont donc lancé, en partenariat étroit avec le Comité Local des Pêches du Guilvinec, **une étude sur l'identification des enjeux et attentes des acteurs maritimes**³. Cette étude a permis de poser les bases de la candidature du SIOCA à l'AAP GIZC lancé en 2011 par la Région Bretagne et l'Etat, avec le soutien et l'assistance technique de l'Agence Ouest Cornouaille Développement.

■ L'Agence Ouest Cornouaille Développement

L'A OCD, association loi 1901, a une mission générale de développement local à l'échelle du territoire ouest Cornouaille. Elle travaille à quatre missions essentielles :

- **le développement touristique** à travers la diffusion de supports d'information, la promotion, l'accompagnement des porteurs de projets, la qualification de l'offre, mais également la

² Les études pilotes réalisées dans le cadre de cet appel à projets sont consultables sur le site www.sioca.fr

³ Etude téléchargeable sur www.sioca.fr

mise en réseau des professionnels. Parmi les réseaux animés par l'agence, on peut citer « **La Mer Par Excellence** », qui vise à créer des passerelles entre les acteurs du tourisme et le monde maritime.

- **le développement culturel et patrimonial** à travers la mise en œuvre d'un schéma de découverte du patrimoine, de la professionnalisation des équipements culturels, de l'accompagnement des porteurs de projet et la mise en réseau des acteurs du patrimoine et de la culture ;

- **le développement rural** par le biais de la gestion d'un programme européen LEADER depuis 1997.

- **l'aménagement du territoire** : Depuis 2004, l'A OCD assure une mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA), notamment sur la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale, mais également dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche GIZC.

L'étroite collaboration entre le SIOCA et l'A OCD permet d'aborder de manière transversale les enjeux liés au développement durable du territoire

■ **Le contexte du projet (extrait de la candidature) :**

« *Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement est engagé dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de ce territoire. Il a porté, avec le soutien de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière qui s'est révélée très positive pour avancer dans la stratégie de développement de ce secteur.*

De fait, la région connaît les problématiques des pays maritimes comme celui de la pression foncière et de la place des activités primaires sur le littoral confrontée à l'avancée de l'urbanisation et du tourisme. Une prise de conscience s'est faite lors des actions de concertation engagées depuis 2006 et plusieurs problèmes sont maintenant pris en compte dans différents dispositifs qui se mettent en place : le SCOT, les 3 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Natura 2000...

Conscients que nous nous sommes concentrés jusqu'à présent sur les problématiques terrestres (urbanisme, environnement, agriculture, tourisme), nous souhaitons aujourd'hui nous pencher sur les problématiques maritimes avec tous les acteurs concernés réunis au sein d'une commission « littoral » permanente : pêcheurs, conchyliculteurs, plaisanciers, environnementalistes, entreprises, collectivités, scientifiques, associations...

En effet, la particularité du territoire, avec 6 ports de pêche, est la dépendance forte de la vie économique à l'activité de la pêche et à toute la filière qui s'y appuie (on considère qu'un emploi en mer génère 4,3 emplois à terre⁴).

⁴ Issu de l'étude réalisée par le Comité du Bassin d'Emploi de l'ouest Cornouaille.

Les différentes crises subies par la pêche ces dernières années a fragilisé considérablement l'économie locale. La diminution de la ressource halieutique, le coût de l'énergie (gazole), les différents plans de sortie de flotte ont entraîné une perte des bateaux de pêche dans nos ports. **Une mutation est en cours vers le développement de la plaisance.** Par ailleurs, face à la pression de pêche qui s'exerce sur la bande côtière, la question **de la gestion des ressources halieutiques est bien également cruciale.** Une des solutions évoquées serait de diversifier les ressources par le développement des productions marines.

Les acteurs du territoire ont choisi un scénario reposant sur le caractère maritime du territoire pour envisager sa stratégie de développement pour les 15-20 années à venir.

Deux actions prioritaires émergent à court terme :

- **définir une nouvelle dynamique des ports** afin de trouver les équilibres entre la pêche et la plaisance;
- **évaluer les conditions et les limites de développement des productions marines.**

Les objectifs sont : le maintien de la pêche au cœur de l'économie, la viabilité d'un complexe portuaire performant, le développement durable d'un espace nautique ; la mise en place de filières de productions locales avec une valorisation accrue sur les marchés de proximité et des entreprises de transformation sur place.

La capacité de notre environnement à maintenir des activités de production sur le littoral est au cœur de la démarche : le respect des écosystèmes marins, la gestion des ressources halieutiques, la maîtrise des activités polluantes, la qualité de l'eau sont des éléments incontournables.

L'enjeu est très fort pour l'économie locale avec la création d'activités endogènes, traditionnelles ou innovantes, impliquant des emplois sur place. L'enjeu sociétal est également important car il s'agit de conserver l'identité du territoire avec une population et une culture maritimes marquées. Il reviendra au SIOCA, à l'A OCD, et à ses partenaires de développer la communication, la sensibilisation et l'accès aux connaissances du plus grand nombre sur les enjeux de notre zone côtière.

Les moyens demandés passent par une animation spécifique, des outils de communication et de partage des connaissances, un budget pour des études prospectives et techniques, des possibilités d'expérimenter des projets innovants... »

1.3_ MOYENS MOBILISES ET EFFETS ATTENDUS

En 2011, le SIOCA, avec le soutien technique de l'AOCD, a été lauréat de la première vague de l'Appel à Projets (AAP) « Gestion Intégrée des Zones Côtières » lancé conjointement par la Région Bretagne et l'Etat.

Le projet, intitulé « *Faire de la vocation maritime un levier majeur de développement* », s'articulait autour de **trois actions prioritaires** : améliorer le dispositif de gouvernance, envisager une nouvelle dynamique des ports, développer et valoriser les productions marines du territoire.

Pour chacune des trois actions, le SIOCA avait identifié les principaux enjeux ou objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, ainsi que les effets attendus.

Ces éléments, extraits du dossier de candidature du SIOCA, sont synthétisés ci-dessous.

Action 1 _ Améliorer le dispositif de gouvernance pour une meilleure coordination des actions et un partage de l'information.

- **Enjeux/ objectifs visés :**

→ **Une animation spécifique : des moyens humains** sont nécessaires pour animer l'ensemble de la démarche et permettre une meilleure concertation. Les initiatives de concertation, communication, diffusion de l'information nécessiteront **l'organisation de rencontres entre les acteurs** sont à prévoir.

→ **La construction d'un outil de travail commun aux acteurs du territoire** : Il s'agit de recenser et rendre accessibles, sur **un site internet**, tous les documents existants et les données disponibles sur l'environnement, servant de référence pour les démarches en cours.

- **Effets attendus :**

→ Un meilleur **dialogue** entre tous les acteurs concernés ;

→ Une meilleure **compréhension** des uns et des autres, une culture commune sur les enjeux et les projets du territoire liés au littoral ;

→ Un **partage des connaissances** pour mettre chacun au même niveau ;

→ Une **gouvernance améliorée** : des décisions partagées entre acteurs publics et privés.

- **Moyens nécessaires estimés:**

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
<i>Frais liés au poste d'animation sur 2 ans et demi (salaire, charges et déplacements)</i>	85 000
<i>Organisation de rencontres avec les acteurs</i>	10 000
<i>Création d'un site internet</i>	10 000
SOUS TOTAL ACTION 1	105 000

Action 2_Développer et valoriser les productions marines du territoire

- **Enjeux/ objectifs visés :**

- Des enjeux pour l'**environnement** et l'**économie locale** ;
- Evaluer les **conditions** et les **limites de développement des productions marines**, par rapport au milieu, à l'espace, aux marchés ;
- **Elargir la valorisation des productions marines aux productions agricoles du territoire**, en lien notamment avec les démarches menées dans le cadre du programme LEADER et de l'axe 4 du FEP .

- **Effets attendus :**

- La **connaissance des milieux naturels** propices au développement de ressources marines ;
- Donner un **cadre favorable** au développement d'activités de production ;
- Mettre en œuvre les **actions adéquates pour encourager le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement** ;
- Un **recentrage de l'économie, développement endogène, création d'emplois** et de valeur ajoutée sur place ;
- Des **actions plus partenariales** entre producteurs de la mer et de la terre, les consommateurs et les intermédiaires locaux.

- **Moyens nécessaires estimés:**

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
Etudes sur les productions marines	45 000
Etudes sur la commercialisation, études de marché	20 000
Expérimentation de projets	20 000
SOUS TOTAL ACTION 1	80 000

Action 3 _ Envisager une nouvelle dynamique des ports : quelle vocation pour le complexe portuaire ouest Cornouaillais ? Quel équilibre pêche/plaisance ?

- **Enjeux/ objectifs visés :**

→ **Garder la pêche au cœur de l'économie cornouaillaise**, dans le cadre d'une réflexion prospective qui tienne compte de la mixité des usages, notamment la plaisance ;

→ **Faire de l'ouest Cornouaille un espace nautique durable** : Avant de déterminer le partage de l'espace dans les bassins portuaires, il est indispensable de bien appréhender la demande réelle. Sur l'ensemble de nos 6 ports, on pourrait étudier les principes d'une gestion dynamique des places. Par ailleurs, il faudrait analyser le profil des plaisanciers sur les listes d'attente et l'évolution des pratiques.

- **Effets attendus :**

- disposer d'un **schéma de développement portuaire**, à l'échelle de l'ouest Cornouaille et offrir au secteur de la pêche les conditions favorables à son maintien et son développement ;

- apporter un **appui aux communes** engagées, de façon isolée, dans des démarches similaires ;

- préparer et assurer une **cohabitation « harmonieuse »** entre les différents acteurs, rapprocher les différents utilisateurs et gestionnaires des ports (pêcheurs, plaisanciers, CCI, Conseil général, capitainerie, communes,...) ;

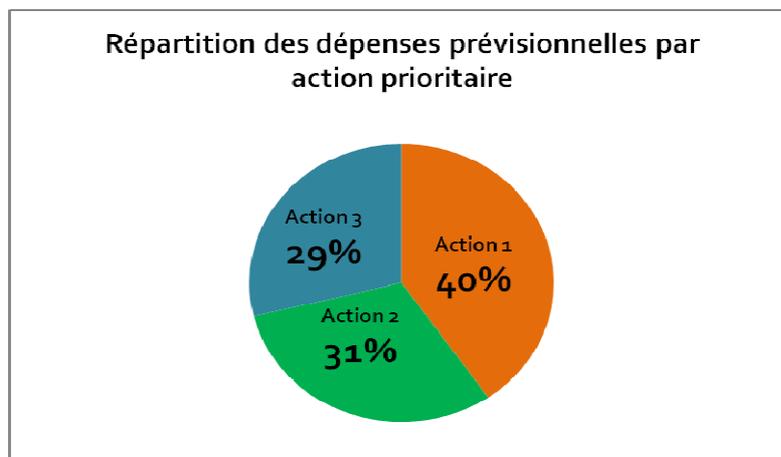
- favoriser le développement d'une **plaisance durable** sur le territoire, améliorer la visibilité de l'ouest Cornouaille comme destination de tourisme durable ;

- organiser et prévoir le développement d'une **offre touristique dans les ports**, développer une culture d'escale plaisance, en lien avec les capitaineries et les OTSI.

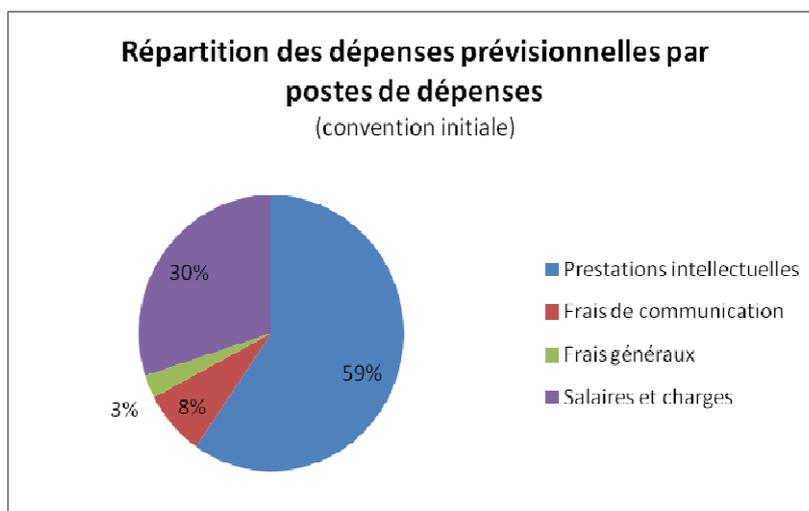
- **Moyens nécessaires estimés pour cette action:**

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
Etudes prospectives	40 000
Etudes complémentaires communes	35 000
SOUS TOTAL ACTION 1	75 000

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses prévisionnelles par action prioritaire :



A titre comparatif, le graphique ci-dessous présente également la répartition des dépenses prévisionnelles au regard, cette fois - ci, des postes de dépenses mentionnés à l'annexe financière de la convention initiale :



1.4_ EVOLUTIONS DU CONTEXTE SURVENUES LORS DE LA PERIODE D'EXECUTION

Les évolutions de contexte listés ci-dessous, survenus au cours de la période d'exécution de la démarche, sont susceptibles d'avoir impacté, à divers degrés, la mise en œuvre de la démarche.

■ **Candidature de l'agence Quimper Cornouaille Développement à l'appel à projet régional « GIZC »**

Créée en 2010, Quimper Cornouaille Développement est une agence de développement économique et d'urbanisme qui a intégré, en 2011, les missions du Pays de Cornouaille. Le territoire de la Cornouaille est couvert par 5 SCoT, dont celui du SIOCA.

Le projet de l'agence, intitulé « **Projet maritime de Cornouaille : référentiel maritime - interSCoT** », a démarré à la fin 2012 et comporte deux volets principaux :

- la construction d'un « **référentiel maritime** », à intégrer l'espace maritime (la « Mer de Cornouaille ») et ses composantes dans les politiques territoriales, en particulier au niveau des 5 SCoT qui structurent le Pays (réflexion notamment autour de la mise en place d'un **volet mer à l'échelle de l'interSCoT**).

- La définition des potentialités de développement devant permettre d'**impulser des projets économiques maritimes** .

Les deux démarches sont complémentaires : alors que la démarche mise en œuvre en **ouest Cornouaille**, qui répond directement à 3 actions prioritaires identifiées, revêt une **dimension très opérationnelle**, celle initiée par **QCD** vise à porter une **ambition politique maritime** pour la « Mer de Cornouaille », avec, à terme, la définition d'un projet maritime cornouillais qui permettra d'alimenter les programmes de contractualisation à venir, en particulier le Fond Européen pour la Pêche et les Affaires Maritimes (FEAMP) pour la période 2014-2020.

La démarche de GIZC pilotée par le SIOCA, qui a démarré plus tôt, a ainsi permis d'enrichir la réflexion menée à l'échelle de la Cornouaille (diagnostic et orientations).

Si, en effet, la complémentarité entre les deux démarches a été constamment recherchée d'un point de vue technique, il convient de noter que ces dernières ont très certainement pâti d'un manque de lisibilité sur le terrain.

En effet, outre la confusion induite par deux démarches homonymes (« GIZC »), l'instauration de différentes instances de gouvernance, à ces deux échelles, sur des thématiques relativement similaires, ont eu pour conséquence de sur-mobiliser un certain nombre d'acteurs, et n'ont pas facilité la compréhension des démarches et de leur articulation.

■ **Fusion des comités locaux des pêches au sein d'un unique comité départemental**

En application de la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (MOAP), les comités locaux des pêches ont vu leur statut et leur mode de gouvernance se modifier. Auparavant répartis localement au sein de chaque quartier maritime (sur le territoire : Le Guilvinec, Audierne,

Douarnenez), ces derniers ont disparu en 2012 pour laisser place à un seul et unique comité départemental des pêches et des élevages marins basé, dorénavant, à Ergué Gabéric (près de Quimper). Cette configuration n'était, par conséquent, pas celle établie lors des réflexions menées, en concertation avec les acteurs maritimes du territoire, en amont de la candidature, où l'ouest Cornouaille concentrait trois comités locaux (Audierne, Douarnenez, Le Guilvinec).

■ Elections municipales 2014

Les élections municipales de 2014 ont profondément modifié le paysage politique local, avec des taux de renouvellement très importants qui ont pu être observés sur le territoire.

Outre les perturbations liées aux élections elles mêmes (période pré-électorale et devoir de réserve, élections, période d'installation des conseils et de désignation des élus au sein des différentes instances) provoquant un fort ralentissement des démarches territoriales pendant près de 6 mois, le renouvellement important des équipes a nécessité un temps d'adaptation et d'appropriation des dossiers ainsi laissés en suspens.

II. BILAN DE LA DEMARCHE

2.1 _ PRESENTATION DES RESULTATS PAR ACTION

Le bilan de la démarche est décliné ici pour chacune des actions prioritaires.

Action 1 : Améliorer le dispositif de gouvernance pour une meilleure coordination des actions et un partage de l'information.

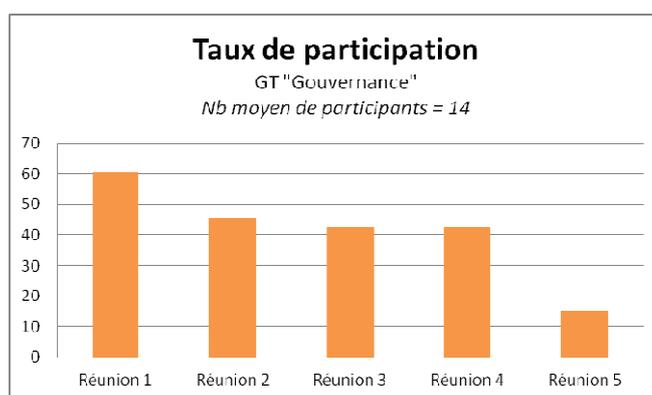
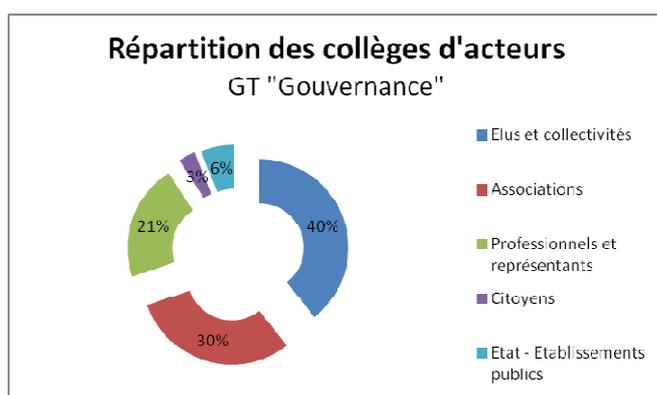
➤ LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DE LA DEMARCHE

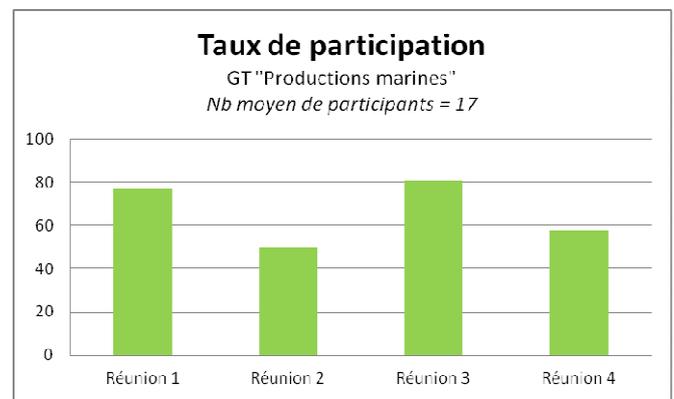
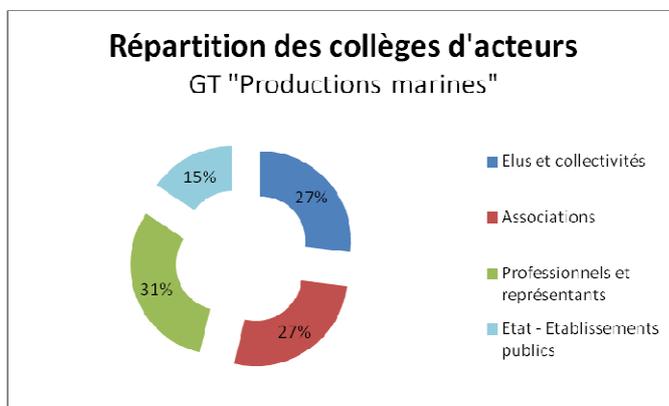
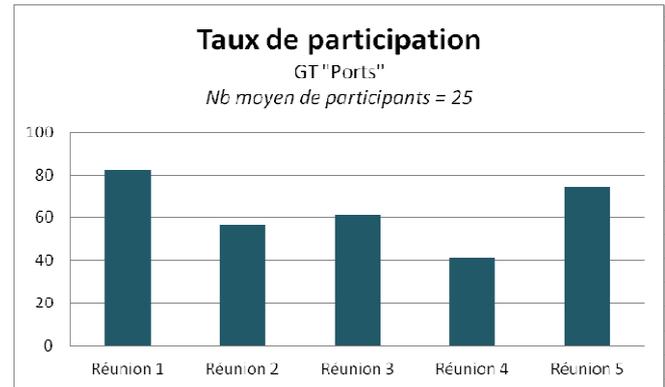
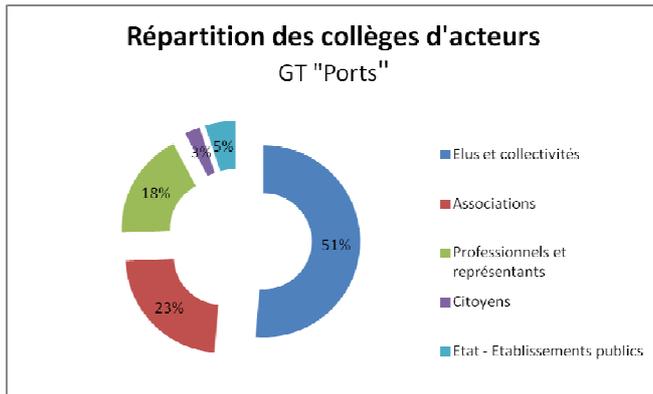
Afin de favoriser la concertation entre les acteurs du littoral (pêcheurs, conchyliculteurs, plaisanciers, environnementalistes, entreprises, collectivités, scientifiques, associations...) et la coordination entre les différentes démarches (SCoT, Natura 2000, SAGE...), **différentes instances de gouvernance, au rôle bien déterminé**, ont été mises en place :

■ Les groupes de travail :

Pour chacune des trois actions prioritaires identifiées, un groupe de travail a été créé à l'issue de la première Commission Littoral. **Ouverts à tous**, ces groupes de travail, qui regroupaient en moyenne une vingtaine de personnes représentant différents collèges d'acteurs (élus, techniciens, associations, professionnels et représentants, scientifiques...), se réunissaient en fonction de l'état d'avancement de l'action et des besoins exprimés par les acteurs. Par ailleurs, une attention particulière a été apportée à l'**itinérance** de ces derniers sur l'ensemble du territoire de l'ouest Cornouaille.

Les graphiques présentés ci-dessous illustrent, pour chacun des groupes de travail, la répartition des collèges d'acteurs représentés (basée sur la liste d'émargement initiale correspondant aux inscriptions effectuées en début de démarche), ainsi que la mobilisation des acteurs lors des réunions organisées. Le nombre moyen de participants pour chacun des groupes de travail est également mentionné.





Alors qu'on remarque une relative **prédominance des élus et collectivités dans les groupes de travail « Productions marines » et « Ports »** (davantage marquée au sein de ce dernier), on observe en revanche un **équilibre des collèges d'acteurs** dans la composition du groupe de travail « Productions marines ». On peut par ailleurs noter la représentation importante des professionnels au sein de ce dernier groupe de travail, témoignant de l'intérêt de ces derniers pour la démarche.

Par ailleurs, la représentation importante des associations au sein de chacun des groupes de travail témoigne de la **richesse** et de la **vitalité du tissu associatif local**.

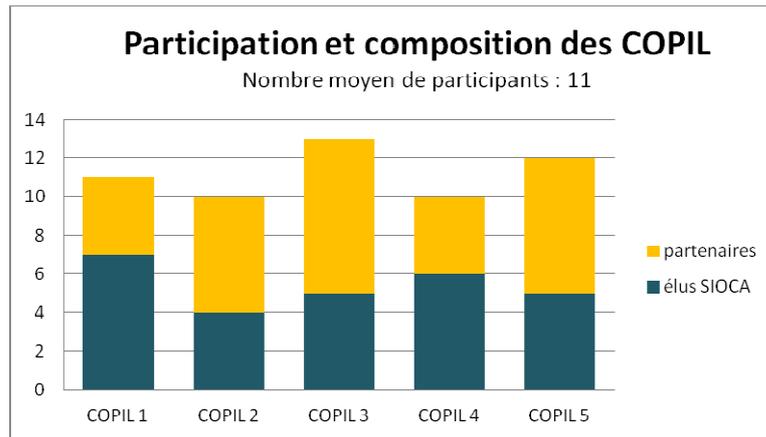
En revanche, la part relativement faible des représentants de l'Etat et des établissements publics (DDTM et IFREMER, majoritairement) peut s'expliquer mécaniquement par une logique d'organisation centralisée.

On remarque une **bonne mobilisation des acteurs tout au long de la démarche** (nombres de participants moyens entre 14 et 25 personnes selon les groupes), à nuancer toutefois pour le groupe de travail « gouvernance ». En effet, l'une des actions majeures de ce groupe de travail étant la création d'un centre de ressources, les incertitudes pesant sur la pérennité d'un tel outil (en raison notamment des contraintes liées à sa mise à jour), ont contribué à la démobilisation des acteurs.

On peut enfin noter le fort intérêt des acteurs locaux autour des thématiques portuaires.

■ Le Comité de Pilotage (COFIL) GIZC :

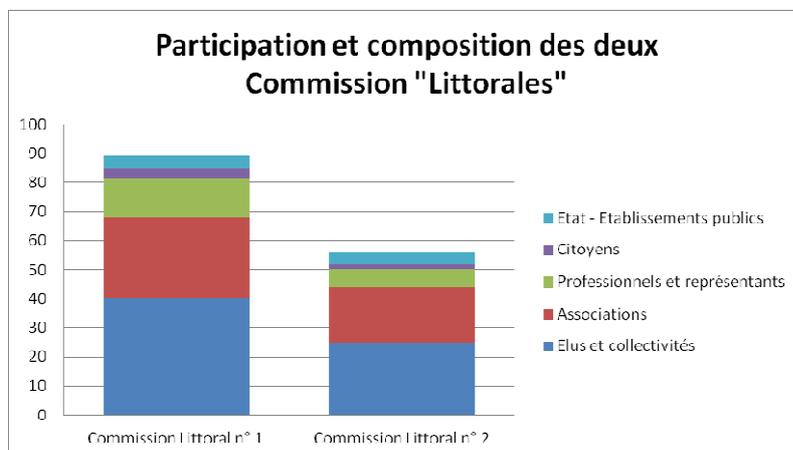
Ce comité, dont la création a fait l'objet d'une délibération du comité syndical, se compose d'une dizaine d'élus « référents » du SIOCA, auxquels étaient conviés les partenaires, en fonction des sujets abordés. Le COFIL examine les propositions issues des groupes de travail et émet un avis. A **l'interface des groupes de travail et du Comité Syndical** - qui reste l'organe décisionnel -, cette instance permet de garantir le respect des objectifs et des orientations de la démarche. Au total, le COFIL GIZC s'est réuni à **cinq reprises**. Le graphique ci-dessous illustre la participation et la composition des différents comités de pilotage qui se sont tenus tout au long de la démarche.

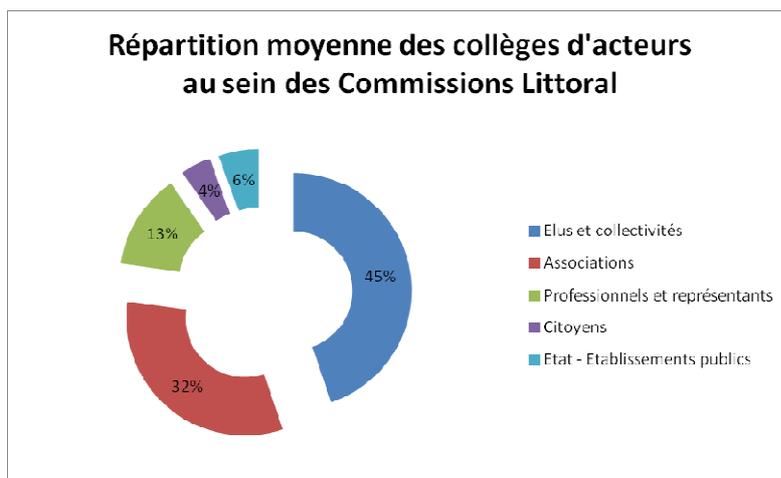


On remarque une répartition élus/partenaires relativement **homogène**, avec une **bonne mobilisation** des acteurs tout au long de la démarche, témoignant, là encore, de l'intérêt de ces derniers pour les sujets abordés.

■ La Commission Littorale :

Organisée à une fréquence annuelle, cette commission ouverte à tous (cf. annexe 3) permet de dresser le bilan des actions menées et d'envisager de nouvelles perspectives. Les figures suivantes représentent la participation et la répartition des différents collèges d'acteurs représentés lors des deux commissions littorales organisées lors de la démarche, ainsi que la répartition moyenne des collèges d'acteurs au sein de ces dernières.





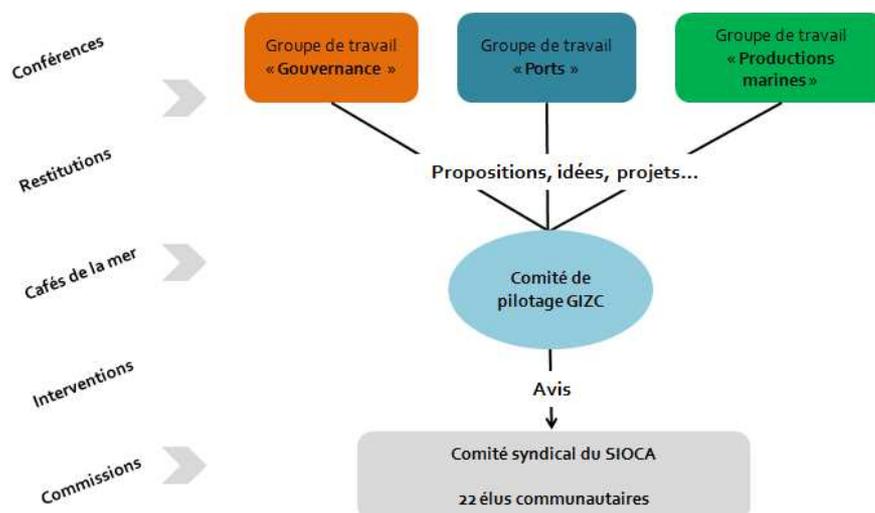
Si on peut regretter une **érosion de la participation des acteurs** à l’occasion de la deuxième Commission Littorale, la **mobilisation** reste tout de même **importante**, avec une **moyenne de 72 participants**.

On peut noter une **forte mobilisation des élus** à ces commissions, qui représentent en moyenne près de la moitié de l’assemblée. Le tissu associatif est ici, encore une fois, bien représenté.

Malgré l’ouverture de ces séances au grand public, à travers une communication relayée par la presse locale, on remarque une **faible représentativité des citoyens**. Ce constat est à tempérer toutefois par la forte représentativité du tissu associatif, reflet des attentes et engagements citoyens. Néanmoins, ce public a pu être ciblé à travers l’organisation de divers événements (cf. tableau ci-dessous).

→ A noter que la Commission Littoral n°3 (réunion – bilan) n’a pas pu être intégrée dans ce rapport, en raison de sa tenue tardive (mars 2015).

Ainsi, le mode de gouvernance mis en place dans le cadre de la démarche peut être schématiquement représenté comme suit :



Dans un souci de perfectionnement des méthodes de concertation à mettre en œuvre pour une gouvernance optimale de la démarche, la Région Bretagne a proposé aux porteurs GIZC de participer à une **formation intitulée « Mobiliser les acteurs »**. L'animatrice du SIOCA a ainsi pu en bénéficier.

➤ LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

■ Organisation d'évènements grands public

Afin de favoriser l'appropriation des problématiques et des enjeux maritimes par le plus grand nombre, le **SIOCA a organisé régulièrement des évènements grand public** (conférences, tables rondes, séminaires, cafés de la mer...) autour de thématiques liées à la mer et au littoral (cf. tableau ci-dessous). Un questionnaire en ligne adressé à près de 150 personnes (taux de réponse de 20%) a permis de trier et de hiérarchiser les thèmes à aborder.

Format - Titre	Intervenants	Nombre de participants (estimation)
Commission « Littoral » n°1 (10/05/12 – Plozévet)	J.PAUGAM (Région Bretagne), C.LE GALL (AOCD), L.COIC (SIOCA).	80
Restitution de l'étude « Etat des lieux de la plaisance » (14/09/12 – Plozévet)	M. GUEGUEN (stagiaire SIOCA), L. COIC (SIOCA), N. BERNARD (enseignant chercheur à l'UBO)	60
« Pisciculture : état des lieux, réglementation, financement » (Conférence) (25/11/12 – Haliotika – Guilvinec)	M.PANHELEUX(AGLIA), B.IMPRESZ (DDTM), M.LE RENARD (PESCA).	30
« L'avenir de la pêche en Europe » (Conférence) (25/01/13 – Port Musée -Douarnenez)	A.CADEC (Parlement européen), R.PCHEVER (CDPMEM29).	60
« Pêche à pied récréative sur le territoire : connaissances et perspectives » (Conférence) (15/03/13 – salle polyvalente de l'île Tudy)	F.KLETZEL (DDTM), P.SPETZ (FNPPSF, APLOC), F. BOILEAU (PNMI), F.DELILE et J. ALLAIN (VIVARMOR Nature).	30
« Comment naviguer sans être propriétaire d'un bateau de plaisance ? » (Café de la mer) (16/04/13 – Café de la mer à Audierne)	B. JAOUEN (ECONAV), V.MAZURE (NEF), H. GABOLDE (Winche Club), Y. KERNINION (Centre Nautique du Cap Sizun), A. PENOT (site vogueavecmoi.fr).	20
« Quelle valorisation pour les produits de la mer ? » (Conférence) (23/04/13 – Abri du Marin de Plouhinec)	I. LE TELLIER (Normapêche Bretagne).	20
Commission Littoral n°2(16/05/13 –Plozévet)	JP. STANZEL (CCPBS), L. COIC (SIOCA), M. DANION (Région Bretagne).	40
Restitution de l'étude « Recensement des attentes et des besoins des aquaculteurs » (10/09/13 – Salle polyvalente de Plomeur)	R. BERTRAN et J.F. LE CLANCHE, AGROCAMPUS	60

Quelles perspectives pour la gestion des navires en fin de vie ? (séminaire) (13/09/13 – Port Musée de Douarnenez)	J. DUSSOL, B. SIMON, B.JAOUEN (ECONAV), J. LE GALL (SIOCA), K.-Y..COTTO (Port Musée de Douarnenez), P.BLIN (DDTM), J. MARCHAND (Les Recycleurs Bretons), B. RIBEIL (APER), G. BALOUIN (Centre Nautique de Penmarc'h), Y. BALOUIN (Chantiers BALOIN), J.L LE JAOEN (CMA), M. EVENO (Port de Douarnenez), A. NICOL (APPB), F. FAURE (DDTM), C. SAINT JALMES (FNPPSF), G. PETITJEAN (ADEME), Nathalie CONAN (NEF, CG).	100
Restitution de l'étude « Rivière de Pont L'Abbé : site pilote de la GIZC » (17/10/13 – Salle polyvalente de l'île Tudy)	S. THOMAS (stagiaire SIOCA), L. COIC (SIOCA).	30
Restitution de l'étude « Gestion dynamique des places dans les ports de plaisance » (29/11/13 – Abri du marin du Guilvinec)	A. SANQUER (SCE), J. LE GALL (SIOCA), L. COIC (SIOCA).	30
Opération de collecte mutualisée des navires : présentation (Café de la mer) (24/06/14 – Douarnenez)	B. SIMON, B.JAOUEN (ECONAV), JB.FLEITOUR et M. EVENO (Port de Douarnenez), JM.THOMAS (ARC ENVIRONNEMENT).	10
Restitution de l'étude stratégique concertée de développement portuaire (12/02/15 – Plozévet)	CATRAM Consultants, J. M LE RY (expert pêche).	40

Ces évènements ont permis de **sensibiliser le grand public** à ces thématiques, que ce soit à travers leur participation directe, relativement importante, ou à travers les articles de presse paru à ces occasions (cf. parties suivantes).

Par ailleurs, outre le fait de cibler un public plus large, un certain nombre de ces évènements ont pu avoir un **impact concret** par la suite, en terme notamment de **mise en œuvre de projets**. Ainsi, suite à la conférence qui s'est tenue sur le pescatourisme (cf. annexes 7 et 8), à laquelle participaient une représentante de l'AGLIA et l'animatrice de l'association PESCA, un porteur de projet s'est rapproché de cette dernière dans le cadre d'un projet visant à développer le pescatourisme autour de la pêche au thon rouge. A ce jour, le porteur est à la recherche de partenariats locaux qui lui permettraient de consolider le projet.

Par ailleurs, à l'issue de la conférence « *Pêche à pied de loisir : vers une connaissance partagée de l'activité sur le territoire?* » (cf. annexes 4, 5 et 6), le besoin de mieux connaître cette activité s'est fait clairement ressentir. Ainsi, sous l'impulsion des acteurs locaux (associations de plaisanciers, pêcheurs à pied) et avec l'appui des chargés de mission Natura 2000 et du SIOCA, une **campagne de comptage des pêcheurs à pieds** a été menée sur deux sites Natura 2000 : les « Roches de Penmarc'h » et « La Rivière de Pont L'Abbé ». L'animatrice du SIOCA s'est chargée de coordonner cette campagne de comptage (communiqués de presse, relance des bénévoles, récolte des résultats, production de bilans). Ces premiers comptages ont permis de mettre en évidence une **fréquentation importante lors des grandes marées** (300 pêcheurs en moyenne sur la rivière de Pont L'Abbé), et a permis de guider le choix des élus concernant les lieux d'implantation des panneaux informatifs « pêche à pied ».

Ce travail collaboratif a été présenté à l'un des comités de pilotage du projet national LIFE + Pêche à pied de loisir (piloté par l'Agence des Aires Marines Protégées), qui a reconnu notre territoire en tant que « **site collaborateur** ». Cette reconnaissance va permettre de bénéficier de l'expertise des acteurs impliqués dans ce projet, et de maintenir la dynamique ainsi initiée (continuité de la campagne de comptage, actions de sensibilisation proposées lors des grandes marées et distribution de réglettes...).

■ La presse, un puissant vecteur de diffusion d'information

Tout au long de la démarche, les études et actions réalisées ont été relayées dans la presse locale, mais également nationale, ou encore dans des magazines spécialisés (ex : revue « Baie et rias » du CRC Bretagne sud, cf annexe 1).

Ce vecteur permet d'atteindre un public large et diversifié, participant ainsi à une appropriation de ces questions par ce dernier, et, de ce fait, à sa sensibilisation.

Les articles de presse constituent indéniablement un puissant vecteur de communication. Outre les articles traitant spécifiquement d'un sujet particulier (cf. revue de presse en annexe), certains articles plus généraux ont également été publiés dans des magazines spécialisés.

■ Présentation de la démarche auprès d'un public diversifié et spécialisé

La démarche et les actions prioritaires de la démarche GIZC ouest Cornouaille ont pu être présentées par l'animatrice au sein de différents réseaux d'acteurs, concourant à la reconnaissance de l'ouest Cornouaille en tant que territoire de projets, mais également de ses acteurs dans leur implication en faveur d'une gestion intégrée du littoral. On peut notamment citer :

- **Colloque « Rennes à la pêche avec l'ouest Cornouaille » (2012)** : ce projet, porté par l'AOCD et financé via l'axe 4 du FEP, a consisté en l'organisation, sur deux journées, d'une opération de promotion des produits de la mer locaux à Rennes, en présence de professionnels du territoire.

- **Rencontres Nationales du réseau des axes 4 du FEP à Etaples sur mer (2012)** : présentation générale de la démarche ;

- A diverses réunions de la **commission « Environnement et ressources » du GAL LEADER ouest Cornouaille (2012, 2013, 2014)** ;

- **Comité syndical du Pays de Saint Briec (2013)** : présentation générale de la démarche et des actions engagées ;

- **Comité de pilotage « LIFE + Pêche à pied de loisir » (Antenne des aires marines protégées, Brest, 2014)** : présentation générale de la démarche, avec un focus sur l'action de comptage des pêcheurs à pied récréatifs et sur l'installation de panneaux pédagogiques d'information en rivièrre de Pont L'Abbé ;

- **Aux étudiants** du Master 2 « Aménagement et Développement des Territoires Maritimes et Littoraux » de l'Université de Bretagne sud, ainsi qu'aux étudiants d'AGROCAMPUS Licence « coordination interprofessionnelle en zone côtière » / CAPES « Agronomie » (2013) : présentation du territoire et de ses enjeux, de ses acteurs et des outils et démarches (y.c la GIZC) ;

- **Forum GIZC du Pays Trégor Goëlo (2013)** : Présentation de l'action menée en collaboration avec ECONAV sur la gestion des bateaux en fin de vie ;

- **Aux Rencontres Nationales des démarches de GIZC** organisées par la DATAR à Montpellier (2013) : présentation des outils territoriaux en Cornouaille, articulation entre la démarche de GIZC et l'axe 4 du FEP .

■ **Réflexion autour de la création d'un Centre de ressources « Littoral ouest Cornouaille » :**

L'objectif était de comprendre « Qui fait quoi ? » sur le territoire. Ce portail devait permettre de recenser et de capitaliser de nombreuses données (documents, sites, fiches de synthèse...), afin de faciliter l'accès à l'information, en mettant l'accent sur la complémentarité des acteurs et des démarches. Des rubriques hiérarchisées, associées à un moteur de recherche et à une carte interactive, étaient initialement prévus.

L'élaboration d'un tel centre de ressources nécessitant des compétences particulières, le SIOCA a souhaité être accompagné par un documentaliste web lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Malgré la tenue de plusieurs réunions de travail collaboratives organisées dans le cadre de la rédaction du cahier des charges, le centre de ressources (site web) initialement prévu n'a pas pu être réalisé pour différentes raisons : difficulté de mobiliser les acteurs sur ce projet nécessairement collaboratif, manque de visibilité quant à l'alimentation et la mise à jour de ce site une fois ce dernier réalisé entraînant un arrêt volontaire de ce projet de la part des élus du SIOCA, manque de visibilité sur les compétences respectives des acteurs, dans un contexte de réforme territoriale.

En conséquence, les élus du SIOCA ont souhaité **suspendre ce projet et flécher le montant qui lui était initialement destiné vers la réalisation d'études, correspondant à des besoins exprimés par les acteurs.**

Néanmoins, le cahier des charges ayant été réalisé, il a été proposé que ce dernier soit annexé au futur projet de refonte du site internet du SIOCA. La trame des fiches de synthèse (fiches "acteurs" et fiches "démarches") ayant été réalisée, et un certain nombre de fiches d'ores et déjà rédigée, un travail de validation et de mise à jour permettra d'inclure ces fiches dans un onglet spécifique "littoral" sur le futur site du SIOCA.

■ **Récapitulatif des dépenses réalisées dans le cadre de la réalisation de l'action 1 :**

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses engagés dans le cadre de l'action 1, par grands postes.

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Frais liés au poste d'animation sur 3 ans (salaire, charges et déplacements)	100 581,25
Frais liés à l'organisation d'évènements grands publics (conférences, cafés de la mer, commission littoral...)	3 923,26
Formation « Mobiliser les acteurs » (organisée par la Région Bretagne)	456,10
Aide à la rédaction du cahier des charges	5 000
SOUS TOTAL ACTION 1	109 960,61

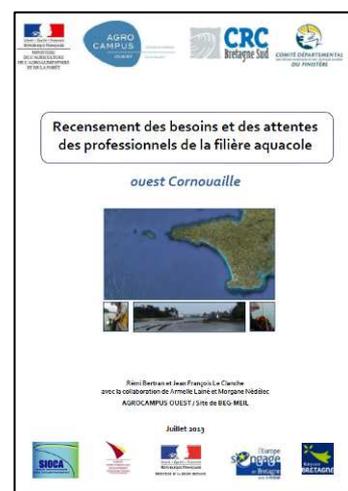
Action 2 : Développer et valoriser les productions marines du territoire

Dans le cadre de cette deuxième action prioritaire, le SIOCA a été amené à réaliser un certain nombre d'études, émanant des besoins des acteurs du territoire, réunis au sein du groupe de travail collaboratif dédié.

■ **RECENSEMENT DES ATTENTES ET DES BESOINS DES AQUACULTEURS DU TERRITOIRE (SIOCA/AGROCAMPUS, 2013)**

✓ **Contexte – objectifs :**

Le territoire ouest Cornouaille concentre **5 bassins de production** et possède un histoire aquacole riche et variée, reflétant de ce fait un **fort potentiel**. Il est paru nécessaire de disposer d'un **état des lieux actualisé de cette filière**, qui comprend différents secteurs d'activité : conchyliculture (y compris mytiliculture, vénériculture et cérastoculture), algoculture et pisciculture. Au-delà du **diagnostic**, un **recensement des projets, attentes et besoins** auprès des professionnels du territoire et d'experts était également nécessaire afin d'anticiper les besoins liés au développement de cette filière. Le SIOCA a donc confié à Agrocampus (site de Beg Meil) la mission de réaliser cette étude, en partenariat avec le Comité Régional de la



Conchyliculture (CRC) Bretagne sud et le Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM29).

✓ **Principaux résultats :**

Une **vingtaine d'entreprises conchyloles** (80% sous la forme d'entreprises individuelles, pour **40 ETP**), représentant une surface concédée de **plus de 100 Ha**, sont implantées sur le territoire ouest Cornouaille (17 y travaillent régulièrement). La production totale avoisine **350 T/an**. 70% des professionnels exercent une activité complémentaire (pêche à pied, pêche maritime, tourisme...). La même proportion (70%) ne disposent d'aucune infrastructure (bâtiments, bassins). **80% des professionnels interrogés souhaitent, à court terme, diversifier leur mode de culture**. La commercialisation se fait principalement par la vente en gros, l'essentiel de la production étant commercialisée en région Bretagne.

La plupart des professionnels (60%) considèrent que **l'aquaculture n'est pas suffisamment considérée** sur le territoire (méconnaissance de ce secteur par les élus, désintérêt des banques, réticences quant à l'aquaculture en pleine mer, conflits d'usages avec la pêche à pied récréative). Tous souhaitent qu'une **plus grande concertation** soit engagée avec les élus et les autres acteurs du territoire. Par ailleurs, **l'immobilisation des concessions** sur certains secteurs semble problématique. Enfin, le **besoin en soutien technique** (zootechnique, innovations, appui lors des épisodes de mortalité) est fréquemment cité.

Les experts interrogés considèrent, quant à eux, que le territoire recèle un **fort potentiel conchylole** (cycles de production courts, reconquête de la qualité de l'eau), malgré **certaines fragilités** (envasement en rivière de Pont L'Abbé, baie de Douarnenez non exploitée en raison d'efflorescences phytoplanctoniques malgré un fort potentiel, producteurs atomisés). Ces derniers reconnaissent également le **problème du partage de l'espace littoral**, lié à sa saturation et générant des conflits d'usage.

✓ **Conclusions – perspectives**

Les cultures marines apparaissent comme un **élément important** de la vie du territoire. Parmi les pistes d'actions proposées à la fois par les professionnels et les experts, on peut citer : la **création d'un centre technique aquacole**, pouvant s'appuyer sur le réseau de compétences existant (Agrocampus, Ifremer, Université, station biologique...), l'aide au **désenvasement des estuaires exploités** (en particulier en rivière de Pont L'Abbé), recherche d'une **solution collective pour des locaux** (stockage, bassin de purification, transformation), mise en place d'une **instance de concertation et de dialogue** (GIZC citée, bien qu'une organisation au sein même de la profession soit au préalable nécessaire afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des professionnels), **promotion de la filière algue**, reconquête de la **qualité de l'eau**.

Cette étude a fait l'objet d'une restitution publique (cf. annexe 12, 13 et 14), qui a réuni une quarantaine de personnes, et qui s'est clôturée par une dégustation de produits de la mer locaux (tartares d'algues, rillettes de la mer, coques en bocal...).

■ ETUDE DE FAISABILITE ENVIRONNEMENTALE ET ANALYSE DE LA COHABITATION ENTRE USAGES POUR UN PROJET D'ALGOCULTURE SITUE DANS UNE ZONE NATURA 2000 EN MER

✓ Contexte – objectifs :

Dans le cadre de la réalisation d'un **projet expérimental de grande envergure (150 Ha) de culture d'algues en pleine mer** (algue brune autochtone *Saccharina latissima*), le SIOCA a été sollicité par les porteurs de projets. L'étude concerne, d'une part, l'évaluation des incidences en zone Natura 2000 en mer, et d'autre part, l'étude de la cohabitation avec les différents usages. Les données issues de ce rapport ont vocation à être **largement diffusées** auprès des porteurs de projets potentiels d'algoculture en pleine mer.

✓ Principaux résultats :

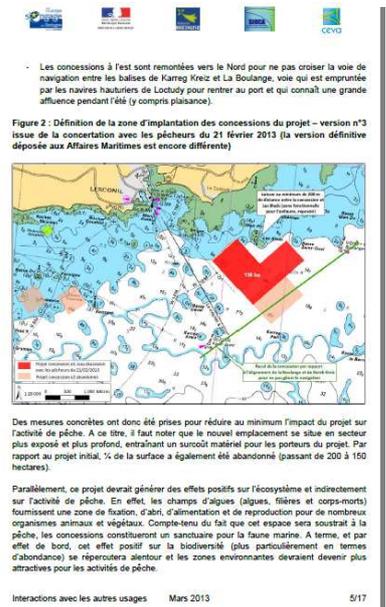
- le bilan de **l'évaluation environnementale** fait état de **deux incidences positives** (incidence sur la colonne d'eau avec une **amélioration notable de la qualité de l'eau** due à la production d'oxygène et à la captation des nutriments en suspension/incidence sur la biodiversité, avec un **impact positif sur l'abondance des espèces** au niveau des concessions en tant que nouvelles zones fonctionnelles), ainsi que **d'une incidence modérément négative** (impact paysager lié au **balisage**, à tempérer par l'éloignement de la côte des concessions) ;

- l'évaluation environnementale au titre de **Natura 2000 sur le site marin des « Roches de Penmarc'h »** recense **deux incidences positives** (les mêmes que celles identifiées dans le cadre de l'évaluation environnementale) et **une incidence faiblement négative (ombrage ponctuel** généré par les algues, compensé par un espacement des filières de 10m.) ;

- **interaction avec les autres usages et partage de l'espace** : dès l'émergence du projet, les porteurs ont souhaité mener une démarche de **concertation**, en rencontrant de nombreux acteurs (pêcheurs, plaisanciers, élus...). Ainsi, la **délimitation des concessions** a pu faire l'objet d'une concertation avec les pêcheurs professionnels, afin que ces dernières ne gênent pas l'activité et n'entraient pas la circulation des navires. A noter également que les incidences potentiellement positives de la présence de champs d'algues (**sanctuaire** propice à une augmentation de l'abondance des espèces) pourra s'avérer, à terme, bénéfique pour l'activité de pêche. Enfin, pour ne pas perturber la navigation de plaisance, un **chenal de navigation a été créé entre les concessions**, en accord avec les associations de plaisanciers. Au regard du site d'implantation (1 km des côtes, secteur exposé), aucune interaction avec les autres activités nautiques ou avec la baignade n'est à relever.

✓ Conclusions – perspectives :

D'un point de vue environnemental, **la culture en pleine mer d'algues autochtones ne semble pas présenter d'incidences négatives**. L'acceptabilité du projet par les autres usagers de la zone a été facilitée par l'instauration, dès l'émergence du projet, d'une **large concertation**



aboutissant, à terme, à un ajustement du projet initial sur des points particuliers (emplacement des concessions, création d'un chenal d'accès). Par ailleurs, une collaboration possible avec l'association des agriméthaniens bigouden a été évoquée, concernant le **séchage des algues par valorisation de la chaleur** issue des futures usines de méthanisation en projet sur le territoire.

Le **soutien politique** affirmé des élus du SIOCA à ce projet (relayé dans la presse locale), ainsi que sa présentation au sein du groupe de travail « Productions marines » ont très certainement contribué à favoriser son **acceptabilité sociale**. Ce projet a mis en exergue la nécessité de disposer localement d'une **gouvernance territoriale** spécifique permettant de désamorcer de potentiels conflits d'usages, qui permet, bien en amont, d'enclencher un processus de concertation efficace associant l'ensemble des acteurs concernés. A ce jour, ce projet a permis de créer **6 ETP**, et d'identifier le territoire comme **propice au développement de telles activités**(cf. annexe 15).

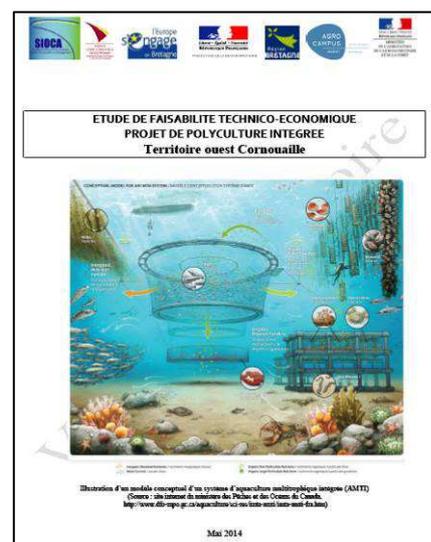
■ ETUDE DE FAISABILITE TECHNICO ECONOMIQUE POUR UN PROJET D'AQUACULTURE MULTITROPHIQUE INTEGREE (AMTI)

✓ Contexte – objectifs :

L'étude précédente a permis de mettre en évidence le fait que de nombreux professionnels souhaitent, à court terme, **diversifier leur mode de culture**. Plusieurs professionnels ont sollicité le SIOCA afin de mener une étude de faisabilité technico économique d'un **projet d'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) sur le site de Men Meur** (situé au large du Guilvinec) qui recèle un **fort potentiel aquacole largement sous exploité** (actuellement, sur les 10 concessionnaires identifiés sur le site, un seul exploite ses concessions de manière régulière). Souhaitant soutenir le développement de cette filière et promouvoir de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement sur le territoire, les élus du SIOCA ont émis un avis favorable à cette requête. Cette étude permet, d'une part, de disposer d'un **état des lieux exhaustif et actualisé** des recherches et retours d'expériences de ce mode de culture, tant au niveau européen que mondial (réalisation d'un guide des bonnes pratiques) et, d'autre part, d'étudier concrètement la **faisabilité technique** (type de culture, espèces) et **économique** (débouchés et voies de valorisation pour les espèces pressenties) de ce concept au niveau de concessions conchylicoles du site de Men Meur. Cette étude a donc vocation à être largement diffusée auprès de porteurs de projets potentiels.

✓ Principaux résultats :

L'AMTI est un modèle d'**aquaculture durable**, qui combine l'élevage de plusieurs espèces, de niveaux trophiques différents, reliées par le flux de nutriments et d'énergie véhiculés par l'eau. Au vu des caractéristiques (hydrodynamiques, physico-chimiques) du site, et en tirant profit des diverses expériences qui ont pu y être menées, il apparaît que le **schéma de production associant algues et**



coquillages semble le plus prometteur. Au regard des critères technico – économiques étudiés, les espèces candidates suivantes sont à privilégier :

- **algues** : **wakamé** (seuls les professionnels cultivant déjà cette espèce y sont encore autorisés), **Saccharina latissima**, **Alaria esculenta**, **Laminiria digitata**. L’approvisionnement en plantules (jeunes algues) est une difficulté identifiée.

- **coquillages** : la **moule** (à condition d’accroître la valeur ajoutée de ce produit par une transformation), le **pétoncle noir** (essais nécessaires, produit à haute valeur marchande), **l’ormeau** (essais nécessaires en paniers, produits à haute valeur marchande facilement valorisables, notamment par le biais d’une transformation), **l’huître creuse** (intérêt en pré-grossissement, avantage probable de la culture en pleine mer permettant de pallier au phénomène récurrent et multifactoriel des mortalités).

✓ **Conclusions – perspectives**

Cette étude permet de disposer d’une **base de connaissances intéressante** pour les professionnels souhaitant tester l’AMTI sur le territoire. L’intérêt écologique de ce type de culture **peut en faciliter son acceptabilité sociale** et permettre une **valorisation accrue des produits** d’élevage. Le **gain économique** (économie « circulaire ») est également indéniable. Ces conclusions, bien qu’issues de recherches bibliographiques basées sur des expérimentations, restent toutefois théoriques et doivent maintenant être **testées in situ** afin de venir confirmer ces hypothèses. **L’approvisionnement en plantules reste problématique.**

Parallèlement à cette étude, et afin de démarrer une expérimentation in situ dans les meilleurs délais, les porteurs de projets ont déposé une demande de subvention auprès de l’association PESCA afin de pouvoir bénéficier de l’axe 4 du FEP. Les conclusions de l’étude, complétées par le retour sur l’expérimentation, ont été présentés en comité restreint (CRC Bretagne sud, CDPMEM29, élus du SIOCA, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, chargée de mission Natura 2000 en mer « Les roches de Penmarc’h »), afin de pouvoir échanger librement sur les multiples difficultés rencontrées par les porteurs de projet (conditions météorologiques extrêmes de l’hiver 2013, actes de malveillance avérés sur les concessions, problèmes personnels...) et d’évoquer les pistes d’amélioration envisagées (cf. annexe 16).

Forts de cette première expérience et du soutien des partenaires, les porteurs de projet vont réitérer des expérimentations courant 2015 (mise à l’eau d’ormeaux, de pétoncles noir, culture de *Saccharina* et d’*Alaria esculenta*).

■ RIVIERE DE PONT L'ABBE : SITE PILOTE DE LA GIZC (SIOCA/STAGE UBS, S. THOMAS)

✓ Contexte – objectifs :

Site naturel d'une richesse exceptionnelle, classé zone de protection spéciale au titre de **Natura 2000**, la rivière de Pont L'Abbé est **convoitée par de nombreux usages** (conchyliculture, pêche à pied professionnelle, pêche à pied récréative, plaisance, randonnée, chasse...). Soumis à la pression de ces différentes activités, elle-même susceptibles de générer des **conflits d'usages**, la rivière de Pont L'Abbé a été identifiée comme pouvant être un **site « pilote » de la GIZC**. Ainsi, à partir de **l'analyse croisée d'une soixantaine de témoignages d'acteurs** de la rivière (« dires d'acteurs »), un **diagnostic partagé** a été réalisé, permettant d'identifier les **grands enjeux** pour ce site, ainsi que les **pistes d'actions** envisageables sur le court – moyen terme.



✓ Principaux résultats :

Cette étude a permis de mettre en évidence les **trois grands enjeux transversaux** suivants, ainsi que des pistes d'actions associées (pour la liste exhaustive, se référer à l'étude complète) :

- **Préserver le milieu et ses ressources** : instaurer des périodes pour **repos biologiques**, améliorer les connaissances sur l'activité de **pêche à pied récréative**, améliorer la **sensibilisation des usagers** (pose de panneaux pédagogiques d'information), recrutement d'un garde juré... ;

- **Pérenniser et développer les activités** : créer un **centre de purification** collectif, remettre en l'état des **friches ostréicoles**, **désenvaser la rivière**, créer un **syndicat ostréicole** local, promouvoir et **valoriser les productions locales** (création d'un **point de vente directe**), créer un **centre technique aquacole**, **balisage** collectif des parcs ostréicoles... ;

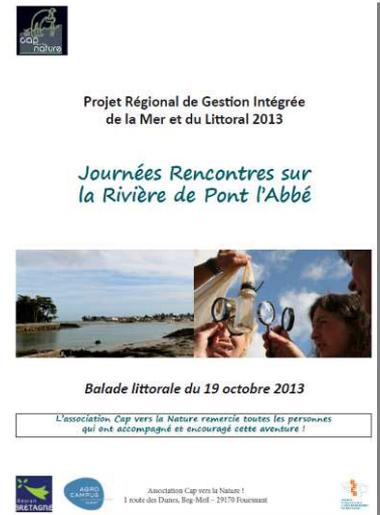
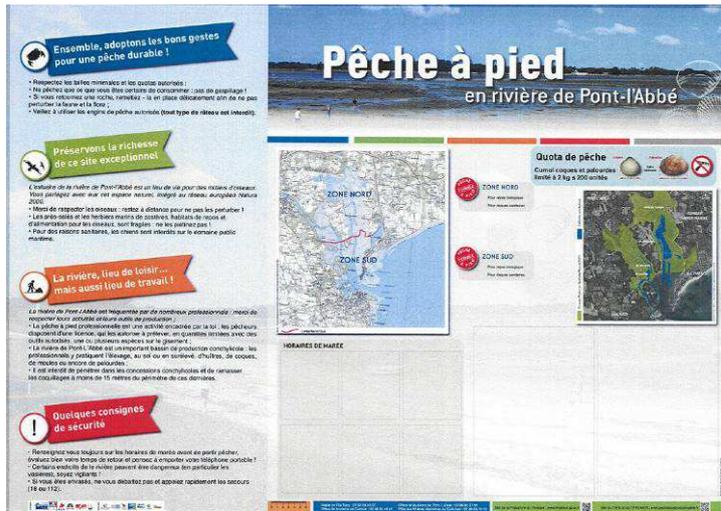
- **Améliorer la gouvernance sur la rivière** : favoriser la **concertation** entre les acteurs de la rivière, intégrer les professionnels aux prises de décisions concernant l'aménagement du site.

Par ailleurs, cette étude a été l'occasion de tester la méthode dite du « **zonage à dire** **d'acteurs** » (**ZADA**)⁵ - cf. carte ci-dessous) auprès des usagers de la rivière. Cette dernière permet de valoriser l'expertise d'usage des acteurs d'un territoire, à travers sa représentation schématiques. Sur la rivière, les acteurs ont ainsi été invités à localiser les zones qui, selon eux, concentraient de forts enjeux (envasement, risques d'érosion, pollutions, eutrophisation...).

⁵ La méthode ZADA a été mise au point par des équipes de recherche du CIRAD.

l'obligation réglementaire de remise en l'état des concessions. L'enjeu consiste dorénavant à maintenir la dynamique engagée sur ce site.

En parallèle du travail réalisé dans le cadre du stage, le SIOCA a soutenu et apporté un soutien technique à l'association Cap Vers la Nature, missionnée par le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB) pour mener une **action pilote sur le site de la rivière de Pont L'Abbé** dans le cadre de l'appel à projets régional « Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral ». Ainsi, une journée – rencontre a été organisée sur la rivière, permettant au grand public de découvrir le site, ses métiers, et ses richesses.



■ ETUDE SUR LES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ALGUES EN OUEST CORNOUAILLE

✓ **Contexte – objectifs :**

L'étude stratégique concertée de développement portuaire (cf. action 3 ci-après) a permis de mettre en évidence le potentiel de développement de la filière « algues » sur le territoire, d'en identifier les principaux acteurs, et les sites portuaires sur lesquels cette dernière serait susceptible de se déployer. Il a donc été décidé, en concertation avec les communes portuaires ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2012 par le Président du SIOCA (communes de Loctudy et de Plobannaec Lesconil), de mener une étude ciblant plus spécifiquement la filière « algues » sur les ports pré-identifiés, visant à croiser les potentialités de développement de cette filière sur le territoire avec les espaces fonciers et immobiliers mobilisables pour cette activité.



✓ **Principaux résultats :**

Cette étude a permis de dresser un état des lieux actualisé à la fois de la filière algue et des principaux acteurs gravitant autour de cette dernière sur le territoire, mais également des espaces fonciers mobilisables sur le secteur du pays bigouden sud. Ainsi, les activités, besoins et attentes à la fois des producteurs mais aussi des transformateurs de produits algaux ont pu être récoltés. En parallèle, l'expertise des structures professionnelles, institutionnelles et des principaux instituts de recherche spécialisés (récoltée en partenariat étroit avec l'agence QCD) ont été recueillis afin de pouvoir mettre en perspective les potentialités de développement actuellement pressenties, au regard de l'état actuel des connaissances.

Il en ressort tout d'abord un **réel dynamisme des acteurs de la filière algues** exerçant sur le territoire, laissant présager un potentiel de développement relativement important (cf. annexes 17 et 27).

Tous les segments de la filière algue sont présents sur le territoire, excepté celui de l'algoculture de micro et macro algues en bassins. On note également une **forte concentration de producteurs** d'algues (culture de macroalgues) sur le territoire, venant conforter le positionnement naturel de ce dernier sur la production de matière première, en accord avec la tradition historique de métiers de la mer.

En ce qui concerne les sous-filières, la prédominance du secteur alimentaire est forte mais les deux entreprises présentes sur le domaine de la chimie fine assurent néanmoins une certaine **diversité** à la filière. Elles sont, de plus, positionnées sur un secteur ayant un potentiel identifié, ce qui induit une probable amélioration de cette diversité dans le futur.

✓ **Conclusions – perspectives :**

Une analyse de cette filière par segment d'activité permet dégager un certain nombre de perspectives et pistes d'action à envisager :

- **Pêche d'algues** (de rive et de fond) : le principal facteur limitant reste l'accès à la ressource, conditionné par la nécessité d'acquérir un niveau de connaissance affiné des biomasses disponibles. Toutefois, en fonction de l'évolution de la demande (sur laquelle il est aujourd'hui difficile d'avoir de la visibilité), et au regard du potentiel du secteur, cette activité peut être amenée à se développer à l'avenir, sous réserve bien entendu de garantir des conditions d'une gestion pérenne des stocks exploités.

- **Culture d'algues** (macro et micro) : les principales difficultés rencontrées par les acteurs se situent à la fois à l'amont de la filière (approvisionnement en plantules) et à l'aval (investissements dans des installations de pré-traitement). Ces limites pourraient toutefois être levées sur le moyen terme si certains projets importants, d'ores et déjà implantés sur le territoire, poursuivent leur évolution. Par ailleurs, si le foncier disponible à terre (Zones d'activités et espaces portuaires laissés libres) permet d'envisager une marge de développement pour cette filière, cette dernière sera également, en partie, conditionnée par le déploiement de nouvelles concessions en mer. Sur cet aspect, en dépit de la parution prochaine de documents cadrage (SRDAM, SDS), ces derniers ne permettront pas de faire l'économie d'une **concertation locale** visant à affiner leur emplacement en

mer, et à analyser les incidences éventuelles en terme d'aménagement, liées à l'exploitation à terre. En ce sens, le territoire devra faire preuve d'une **capacité d'anticipation importante**, à travers, notamment, une **veille active des projets en cours**.

Enfin, le développement de la culture multitrophique intégrée doit être suivi avec intérêt, et l'émergence de projets de culture d'algues en bassin ne doit, quant à elle, pas être exclue.

- **Transformation** : Au regard du potentiel identifié et du tissu socio-économique existant, **l'alimentaire et le bien être** constituent deux sous filières prometteuses pour le territoire. Le potentiel de croissance sur ce segment souhaité par les entreprises agroalimentaires locales, conjugué à celui lié au développement de la filière et au foncier disponible, laissent entrevoir un avenir prometteur. Plusieurs pistes d'action , qui doivent s'appréhender à des échelles pertinentes, permettraient de venir conforter ce potentiel : un travail de mise en réseau des acteurs, la construction d'un discours commun pour aboutir à une communication efficace et ciblée auprès des consommateurs, un travail de marketing territorial permettant de positionner le territoire sur ce créneau, etc...

Si des initiatives doivent être impulsées au niveau local pour conforter l'existant et attirer de nouveaux investisseurs, il paraît fondamental, pour le territoire, de s'inscrire dans une dynamique de réseau - a minima régional – afin de mener une veille active sur les évolutions de la filière, et de pouvoir anticiper au mieux sur ces dernières.

■ APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES EN PRODUITS DE LA MER LOCAUX : OPPORTUNITE

Dans le cadre du programme LEADER, un projet porté par l'A OCD a permis d'expérimenter l'approvisionnement local dans les cantines scolaires, en partenariat avec la Maison de l'Agriculture Biologique (prestataire de cette mission), et en collaboration avec un groupe de communes pilotes du territoire.

Ainsi, l'animatrice GIZC a pu assister aux différentes réunions et rencontres organisées dans le cadre de ce projet, et évoquer avec les acteurs impliqués l'intérêt **d'élargir la réflexion aux produits de la mer locaux**.

Afin d'évaluer l'intérêt des acteurs vis-à-vis de l'opportunité d'engager une telle démarche, un sondage (1 page) a été distribué auprès d'une dizaine de cuisiniers de la restauration scolaire et d'élus du territoire. Ce dernier a permis de mettre en évidence **un réel intérêt des acteurs du territoire sur cette thématique**, qui intègre de multiples enjeux (valorisation des produits de la mer locaux par la création de nouveaux débouchés, sensibilisation du jeune public à la consommation de ces produits et à leur saisonnalité, etc...).

Cette action pourrait préfigurer la réalisation d'une étude spécifique, dont le besoin et l'intérêt ont pu être démontré.

■ RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ACTION 2

Le tableau ci-dessous reprend les grands postes de dépenses engagés dans le cadre de l'action 2.

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Recensement des attentes et des besoins des aquaculteurs du territoire	14 985
Etude de faisabilité pour un projet d'algoculture en zone Natura 2000 en mer	5 941, 73
Etude de faisabilité technico – économique pour un projet d'aquaculture multi trophique intégré	15 300
Etude « Algues et ports »	26 989,20
<i>Sous total Etudes liées au potentiel développement aquacole</i>	63 215,93
Indemnités de stage et frais de déplacement (étude « Rivière de Pont L'Abbé : site pilote de la GIZC »)	1 582,06
SOUS TOTAL ACTION 2	64 797,99

Action 3 : Envisager une nouvelle dynamique des ports

■ ETAT DES LIEUX DE LA PLAISANCE EN OUEST CORNOUAILLE : ESTIMATION DE LA DEMANDE REELE EN PLACES DANS LES PORTS (STAGE M. GUEGUEN)

✓ Contexte – objectifs :

On assiste à une **mutation profonde du complexe portuaire du territoire**. Historiquement tournés vers l'activité de pêche, de nombreux sites portuaires font l'objet de réflexions autour de projets d'aménagement liés à l'activité de plaisance. Ces réflexions, souvent menées sur le court terme et à l'échelle communale voire intercommunale, nécessitent d'être **appréhendées à une échelle plus large et enrichies d'une vision prospective**. C'est pourquoi, préalablement à toute prise de décisions en terme d'aménagement, le besoin s'est fait ressentir de disposer d'un état des lieux actualisé de l'offre et de la demande en places de plaisance sur le territoire



(capacités d'accueil et typologie de la flottille).

✓ **Principaux résultats :**

- **L'offre** : **Plus de 5 400 places** recensées (bouées, pontons, mouillages), dont 56% se concentrent dans les ports « structurants » (à noter la capacité d'accueil non négligeable des ports abri et zones de mouillage, caractéristique d'une **plaisance de proximité**). Si ces derniers présentent un **taux d'occupation élevé** à l'année (>90%), plus de 300 places restent, à ce jour, non attribuées ;

- **Typologie de la flottille et des plaisanciers présents à l'année** : la majorité des embarcations < **8m** (77%), avec une proportion de voiliers (49%) et de bateaux à moteurs (47%) équilibrée. **Près de 60% des plaisanciers résident sur le territoire**, dont 40% sur la commune de leur port d'attache. Par ailleurs, un sondage auprès des associations de plaisanciers du territoire a permis de mettre en évidence une **forte proportion d'hommes de 56 ans en moyenne** (constat confirmé à l'échelle du Finistère où 80% des plaisanciers ont plus de 50 ans, à 98% de sexe masculin – Source : L. Perras, NEF, IUEM, 2013) ;

- **La demande** : Après élimination des doublons (45%), la liste d'attente brute s'élève à **1200 places** sur le territoire. Ce chiffre correspond à une **hypothèse haute**, certainement surévaluée (inscriptions sans réelle conviction, anticipation précédant l'acte d'achat, personnes décédées...). 57% des personnes inscrites sur liste d'attente indiquent posséder un voilier. La plupart des demandes concernent des embarcations de **taille modeste** (soit 6-8m (35%), soit 8-12m (32%)). **70% des demandeurs résident sur le département du Finistère**, et près de la moitié (48%) en ouest Cornouaille.

✓ **Conclusions - perspectives**

L'activité de plaisance sur le territoire présente un **indéniable dynamisme** (richesse du monde associatif, diversité des sites d'accueil). L'analyse des listes d'attentes brutes est à considérer avec une grande précaution (**45% de doublons**) : une **gestion harmonisée et actualisée** de ces dernières permettrait de mieux appréhender la demande réelle. On constate par ailleurs une tendance à l'augmentation de la taille des embarcations, ainsi qu'un accroissement de la proportion de voiliers. Les résultats de cette étude doivent toutefois être analysés **avec précaution**, au regard des limites qu'elle présente (territoire incluant 3 bassins de navigation, données non exhaustives). Si des **solutions** doivent être envisagées pour répondre aux besoins immédiats en places, le **vieillessement des plaisanciers** et **l'évolution des pratiques** dans un contexte économique morose (location, co-baturation, bateaux transportables) doivent toutefois inciter à la **prudence**.

Cette étude a été restituée publiquement le 14 septembre, en présence du géographe Nicolas Bernard qui a accepté d'intervenir en fin de séance afin de nous faire part de son expertise dans ce domaine. Près d'une soixantaine de personnes étaient présentes à la restitution de cette étude, qui a notamment permis de mettre en évidence que **près de la moitié des listes d'attentes des ports de plaisance de l'ouest Cornouaille était constituée de doublons**.

Elle a par ailleurs permis de mettre en exergue un certain nombre de problématiques, et notamment celles liées aux bateaux ventouses et à l'optimisation des places dans les ports, qui ont ensuite fait l'objet d'études spécifiques dans le cadre de la démarche de GIZC (« Identification du gisement des navires en fin de vie en ouest Cornouaille » et « Etude d'opportunités pour la mise en place d'une gestion dynamique dans les ports de plaisance », cf. ci-dessous).

Cette étude, très attendue sur le terrain, a permis d'enrichir les débats en identifiant des enjeux importants pour les territoires littoraux (artificialisation, optimisation des places dans les ports, prospective nécessaire sur l'évolution des pratiques des plaisanciers...). Ses conclusions ont été relayées par des associations locales, qui ont demandé la tenue de débats locaux sur le projet d'extension du port de plaisance de Treffiagat Le Guilvinec (cf. annexes 24 à 26).

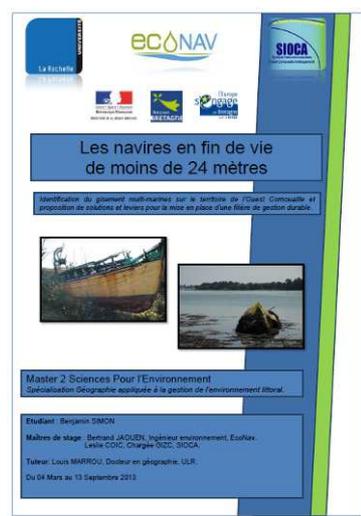
■ IDENTIFICATION DU GISEMENT DES NAVIRES EN FIN DE VIE SUR L'OUEST CORNOUAILLE : PROPOSITIONS DE SOLUTION ET LEVIERS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DURABLE (stage Master 2/ SIOCA - ECONAV)

✓ Contexte – objectifs :

Depuis le début des années 60, la construction de **bateaux en polyester** a connu un fort développement, en raison notamment de leur robustesse. On estime aujourd'hui que ce matériau entre dans la construction de près de **95% des bateaux** de plaisance présents sur le marché, sans qu'une réflexion globale n'ait été engagée sur des solutions viables et durables de la fin de vie de ces unités. Ce constat est d'autant plus préoccupant que le **gisement de navires en fin de vie** va considérablement **s'amplifier dans les décennies à venir**. Le territoire ouest Cornouaille n'est pas épargné par le phénomène. Cette étude vise à étudier le **gisement des navires hors d'usage (BPHU)** de moins de 24 m en fin de vie sur le territoire, ainsi que les **leviers d'action** possibles. Cette action pilote a vocation à accompagner une **filière naissante de gestion des bateaux en fin de vie** sur l'ouest Cornouaille et pourra être répliquée sur d'autres territoires littoraux.

✓ Principaux résultats :

Au total, hors gisement chez les particuliers, **près d'une centaine d'unités (97) ont été identifiées comme « non navigantes »** sur le territoire (dont 78 réellement hors d'usage, c'est-à-dire sans projet viable), dont une très grande majorité sont des **bateaux de plaisance à moteur en composite**, de taille comprise **entre 4m et 6m**. La plupart de ces unités se retrouvent **dans les ports de plaisance**, mais également dans les **chantiers navals** et le **Domaine Public Maritime** (estuaires et arrière port).



Les **freins** à la gestion de ces unités sont multiples : les chantiers navals non équipés d'une ICPE 2712.2 ne peuvent déconstruire de telles unités (stockage représentant une perte nette), générant des déconstructions « sauvages ». Les déchetteries interrogées n'acceptent pas ces bateaux, la qualité et la quantité de ces déchets étant souvent rédhibitoires pour ces dernières. Enfin, les plaisanciers, souvent attachés à leurs petites unités de faible valeur, ne semblent pas prêts à participer financièrement à leur déconstruction, dont le prix est loin d'être négligeable.

✓ **Principaux résultats :**

Les **leviers d'action** identifiés pour le territoire sont de plusieurs ordres : la **sensibilisation** des usagers à cette problématique est primordiale, **l'organisation de collectes mutualisées** pluriannuelles permettraient, en réduisant les coûts liés à la logistique, de sensibiliser les plaisanciers et d'amorcer la mise en place d'une filière économiquement et techniquement acceptable, **l'accompagnement des acteurs dans les démarches administratives** inciterait également les professionnels à s'orienter vers des solutions respectant la réglementation en vigueur.

Une **opération de collecte mutualisée**, pilotée par ECONAV en partenariat avec le SIOCA, l'ADEME Bretagne, le CG29, la DDTM et la ville de Douarnenez a été organisée en octobre 2014. Le prestataire Arc Environnement a été retenu, à la suite d'une mise en concurrence, pour mener à bien cette initiative. Si l'objectif principal de cette opération était de sensibiliser le grand public et les plaisanciers à cette problématique, elle a également permis de tester la déconstruction durable de six navires à moindre coût et, in fine, d'établir un processus méthodologique reproductible (cf. annexes 28 à 33).

■ **ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DYNAMIQUE DES PLACES DANS LES PORTS DE PLAISANCE – APPLICATION AU PROJET DU PORT DE TREFFIAGAT LE GUILVINEC (SIOCA / SCE).**

✓ **Contexte – objectifs :**

Dans un contexte de **saturation des places** dans les ports de plaisance et au vu de la nécessité de **rationaliser l'usage du littoral**, le concept novateur de gestion dynamique des places, à flot et à terre, peut constituer une solution intéressante. La gestion dynamique des places marque une **rupture** avec l'actuelle manière de gérer et d'utiliser les équipements. Si plusieurs formes de **complémentarité** peuvent s'imaginer (entre sites, bassins, ports, zones de stockage à terre...), elle s'inscrit nécessairement dans le cadre d'une **relation « gagnant – gagnant » entre le port, les plaisanciers, et les entreprises nautiques.**

Dans le cadre de cette étude, un comité de suivi a été mis en place, rassemblant élus du SIOCA, le SIVU Treffiat Le Guilvinec, le CG29, le Parc



Etude d'opportunités pour la mise en place d'une gestion dynamique des emplacements

Application au projet plaisance de Treffiat – Le Guilvinec

| Diagnostic | Septembre 2013



Naturel Marin d'Iroise, Nautisme en Finistère, ainsi que les représentants des associations de plaisance locales.

✓ **Principaux résultats :**

Deux grandes familles de solution se dégagent :

- **la mise en réseau des ports** : par le biais de **réseaux** existants (Passeport Escale, réseau Transeurope Marina..), ou par des **complémentarités** à imaginer à l'échelle de **bassins de navigation**. Ce dernier point, s'il permet d'adapter l'offre à la demande en fonction des saisons, nécessite d'envisager une **nouvelle gouvernance des projets** ;

- **la dynamisation des plans d'eau** : l'objectif étant de libérer des places à flot en pleine saison. Plusieurs « formules » peuvent être envisagées : **classiques** (déclaration de portance/suspension des contrats/évolutivité des tarifs selon la saison), **nouvelles** (placement aléatoire en fonction de la saison, avec incitations tarifaires/ taux de sorties ou « mouvement » avec instauration d'un système de bonus-malus), **ports à sec combinés avec port à flot**.

✓ **Conclusions – perspectives :**

Si la gestion dynamique des places peut présenter des **avantages** à la fois **pour le port** (rentabilité liée au turn over), **le territoire** (retombées économiques), mais également pour **les plaisanciers** (équité de traitement, incitations tarifaires), ce concept se confronte néanmoins à la **forte réticence au changement** des plaisanciers et doit être **analysé au cas par cas**. Le **réaménagement** d'un port de plaisance peut alors constituer une **opportunité** pour porter une telle réflexion, sous réserve de disposer, au préalable, d'une **connaissance fine de la flottille** en place (y compris de ses mouvements) et des **profils de plaisanciers**, actuels et potentiels.

Les résultats de cette étude ont été restitué publiquement à l'abri du Marin du Guilvinec, mais également au sein d'un groupe de travail « plaisance » de Nautisme en Finistère réunissant les présidents d'associations de plaisanciers finistériens, ainsi qu'à l'occasion d'une **réunion plénière des domaines d'actions stratégiques "Environnement et Aménagement du Littoral" et "Port, Infrastructures et Transports maritimes" du Pôle Mer Bretagne (novembre 2013)** (cf. annexes 34 et 35).

■ **ETUDE STRATEGIQUE CONCERTEE DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE DU TERRITOIRE OUEST CORNOUAILLE**

✓ **Contexte – objectifs :**

Le complexe portuaire de l'ouest Cornouaille, véritable **poumon économique** du territoire, se caractérise par sa richesse et sa diversité (ports polyvalents, ports de plaisance, ports abris). On assiste actuellement à une mutation profonde de ce dernier, dont la **viabilité est fragilisé par des évolutions tendancielle et/ou**



structurelles des différentes filières (pêche, nautisme, construction – réparation navale, aquaculture, énergies marines renouvelables..). Dans ce contexte, au vu des **enjeux forts pour le territoire** et de la **diversités des modes de gestion des sites portuaires** (amenés, eux aussi, à évoluer), il est apparu nécessaire de réaliser un **diagnostic actualisé et de mener une réflexion globale**, avec l'ensemble des acteurs concernés, autour des **synergies possibles**.

✓ **Principaux résultats :**

La première partie de cette étude a consisté en la réalisation d'un diagnostic complet à la fois des filières maritimes sur le territoire (en lien direct avec les sites portuaires), mais également d'un diagnostic pour chacun des ports étudiés (ports polyvalents, ports de plaisance et ports abris).

Ce diagnostic a été présenté aux acteurs ayant participé à l'étude (au total, près de 90 personnes rencontrées : représentants des différentes filières, élus, associations de plaisanciers, institutionnels) à l'occasion d'un atelier de concertation. Près de 60 acteurs ont participé à cet atelier, au sein duquel deux groupes de travail ont été formés afin d'amorcer la réflexion autour des propositions stratégiques. La matière ainsi récoltée a servi de base de travail pour la rédaction des propositions stratégiques intégrées à l'échelle du territoire.

Quatre enjeux transversaux ont pu être identifiés et, pour chacun d'entre eux, des objectifs généraux, détaillés, ainsi que des actions associées à des acteurs moteurs ont pu être identifiés :

- **La gouvernance des sites portuaires** : regroupement de la gestion des ports, renforcement de la coordination des acteurs et de leur représentativité, optimisation des délimitations géographiques des concessions ;

- **L'aménagement des infrastructures** : anticiper les besoins en aménagement et planifier les études, préserver des réserves foncières ;

- **Le maintien du tirant d'eau** : maintenir l'attractivité des ports, instaurer une large concertation autour des questions liées au dragage portuaire, réserver du foncier pour la gestion des boues de dragage à terre, gérer les ports de façon écologique.

- **L'intérêt patrimonial des ports** : accéder à des financements pour l'entretien des infrastructures, préserver l'identité culturelle des villes portuaires, améliorer l'attractivité touristique pour les plaisanciers.

- **Les activités économiques sur les ports** : pluriactivité, attractivité des métiers, diversification des activités dans les ports de plaisance, maintien de la diversité de la filière pêche, développement de nouvelles activités compatibles avec celles déjà présentes, appui au secteur du mariage, appui au secteur des activités navales et nautiques, formation des entrepreneurs portuaires et maritimes.

✓ **Conclusions - perspectives**

L'objectif de cette étude était également de fournir un **outil pédagogique d'aide à la décision** aux élus et acteurs du territoire, afin que ces derniers puissent disposer des éléments de

contexte nécessaires à l'appréhension des problématiques portuaires, à la croisée de nombreux enjeux souvent complexes.

Cette étude, dont la concertation a constitué le fil conducteur de la méthodologie, a permis tout d'abord de dresser un état des lieux actualisé et vulgarisé de la situation du complexe portuaire du territoire, à travers des visites de terrain et la mobilisation de nombreux acteurs. Ainsi, un véritable dialogue a pu s'instaurer entre les élus et les usagers des ports du territoire. L'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de cette démarche est que ce **dialogue entre les différents acteurs doit être maintenu**, car c'est lui qui constitue le **véritable levier de transformation** sur notre territoire

Ainsi, la nécessité à la fois **d'améliorer la visibilité et l'efficacité de la gouvernance** sur les sites portuaires, mais également de tendre vers une **mutualisation et une rationalisation des moyens et infrastructures** constituent les enjeux fondamentaux qui ont pu être mis en évidence dans le cadre de cette étude.

En outre, il convient de souligner l'attention particulière qui a été apporté à la complémentarité de notre étude avec celle menée, simultanément, par le Conseil Général du Finistère sur les ports qui relèvent de sa compétence, en vue du renouvellement des contrats de concessions (échéance 2017). Des points d'étapes réguliers nous ont permis de nous assurer de la cohérence de nos deux approches, et de partager un certain nombre de constats.

Si les enjeux, thématiques et actions, partagés par les acteurs du territoire, ont été volontairement abordés de manière transversale afin d'acquérir une vision stratégique globale de l'ensemble du complexe portuaire, il est ensuite du ressort de chacune des collectivités compétentes **d'établir le choix d'un scénario pour l'avenir**. Néanmoins, il appartiendra aux élus du territoire, de **s'approprier et de valoriser ce travail, fruit de réflexions concertées avec l'ensemble des acteurs du territoire**, et d'être **vigilants quant à leur prise en compte dans les décisions à venir** (cf. annexe 36).

■ PARTICIPATION A L'ACTION « GENS DE TERRE, GENS DE MER »

Michel Suzzarini, animateur d'ateliers d'expression écrite et orale de l'association Histoire d'écrire, mène un **projet de collectage de paroles** sur l'ensemble du Pays Bigouden, nommé « Gens de terre, gens de mer », avec le soutien de la Région Bretagne.

Le SIOCA a souhaité collaborer avec M. Suzzarini dans le cadre de la réalisation de l'étude stratégique concertée de développement portuaire. En effet, cette approche atypique et innovante constitue un moyen d'associer la population locale aux réflexions stratégiques menées dans le cadre de l'étude, à travers la collecte de leurs « dire d'usagers ».

Ainsi, pendant plusieurs mois et avec le soutien technique du SIOCA, M. Suzzarini s'est rendu sur les ports du pays bigouden, afin d'aller **à la rencontre des habitants et usagers**, et de récolter leur parole. Afin de leur restituer ces propos, des **ateliers d'expression** ont ensuite été organisés dans chacune des communes portuaires du pays bigouden (cf. annexes 37 à 39).

La parole ainsi récoltée a pu être restituée à deux reprises : à l’occasion de l’atelier de concertation, et lors de la restitution finale de l’étude. Lors de cette dernière restitution, la projection simultanée d’un diaporama de photographies issues du Festival photo « *L’Homme et la mer* » a permis d’apporter une dimension humaine et socioculturelle à la présentation qui, dans son ensemble, revêtait, de par son caractère technique, un aspect extrêmement froid. Ainsi, derrière l’identification d’enjeux et d’actions techniques, cet interlude a permis de « reconnecter » l’étude aux hommes du terrain, à leurs attentes, à leurs aspirations.

■ RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES DANS LE CADRE DE L’ACTION 3

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Etude d’opportunité pour la mise en place d’une gestion dynamique	14 710,80
Etude stratégique concertée de développement portuaire	65 100
<i>Sous total « Etudes portuaires »</i>	<i>79 810,80</i>
Indemnités de stage et frais de déplacement (2 stages : « Etat des lieux de la plaisance » et « Navires en fin de vie »)	3 554,42
<i>SOUS TOTAL ACTION 3</i>	<i>83 365,22</i>

2.2_ LES RESULTATS CONFRONTES AUX EFFETS ATTENDUS

Action 1 : Améliorer le dispositif de gouvernance pour une meilleure coordination des actions et un partage de l’information.

- **Effets attendus :**

→ Une meilleure **compréhension** des uns et des autres, une culture commune sur les enjeux et les projets du territoire liés au littoral ;

→ Un **partage des connaissances** pour mettre chacun au même niveau ;

→ Une **gouvernance améliorée** : des décisions partagées entre acteurs publics et privés.

→ Un meilleur **dialogue** entre tous les acteurs concernés ;

Les différentes **instances de gouvernance** instaurées dans le cadre de la démarche (comité de pilotage, groupes de travail, commission « littoral »), constituées de **différents collèges d'acteurs**, ont permis à ces derniers à la fois de **mieux se connaître**, de se tenir informé de l'état d'avancement des projets ou démarches en cours sur le territoire, mais également d'échanger de **manière transversale et décloisonnée** sur des thématiques liées à la mer et au littoral. La démarche a ainsi contribué à instaurer des instances de dialogue et d'échange entre les élus et les acteurs du territoire.

Les « **événements** » **grand public** organisés dans le cadre de la démarche (conférences, cafés de la mer, restitution d'études...), et relayés systématiquement dans la presse locale (Le Télégramme, Ouest France, Le Progrès de Cornouaille), voire nationale (Le Marin, La Gazette du Tourisme), ont également contribué à **sensibiliser élus et habitants du territoire** aux thématiques abordées. Le choix de ces dernières a notamment été opéré par le biais d'un questionnaire en ligne réalisé en début de démarche, qui a été envoyé aux membres des groupes de travail.

Par ailleurs, il convient ici de rappeler que chacune des études menées dans le cadre de la démarche de GIZC a fait systématiquement l'objet d'une **large concertation avec les acteurs**, qu'il s'agisse de la phase de préparation (émergence du besoin en groupe de travail, rédaction et validation des cahiers des charges...), de réalisation (entretiens, visites, mise en place de comités de suivi), ou d'achèvement (restitutions publiques et mise en ligne des rapports) de ces dernières.

A titre illustratif enfin, on peut citer **deux outils innovants** testés dans le cadre de la démarche sur le territoire, qui ont permis de valoriser très directement les « **dires d'acteurs** » et **l'expertise d'usage** de ces derniers.

→ le projet de **collectage de paroles d'usagers des ports**, réalisé en partenariat avec M. Suzzarini, a permis à ces derniers de pouvoir s'exprimer librement sur leur vision de l'avenir des sites portuaires, contribuant ainsi à enrichir la réflexion prospective. Les élus du territoire, en particulier, ont été interpellés par cette approche socio-culturelle inédite, qui permet à la fois de prendre du recul sur les enjeux évoqués, mais aussi de s'assurer de l'adéquation entre les réflexions engagées et les préoccupations exprimées sur le terrain.

→ Zonage à Dires d'Acteurs (ZADA) : La représentation schématique et cartographiée des « **dires d'acteurs** » récoltés auprès des usagers de la rivière de Pont L'Abbé, a permis de **valoriser l'expertise d'usage** de ces derniers, tout en favorisant la lisibilité et la compréhension des enjeux et problématiques prioritaires.

La création d'un centre de ressources, comme prévu initialement, aurait certainement contribué à améliorer le partage et la diffusion des connaissances. Il convient cependant de noter que le diagnostic « Mer de Cornouaille » réalisé par l'agence Quimper Cornouaille Développement dans le cadre de la démarche de GIZC, apporte une certaine clarification en précisant le rôle et les compétences des acteurs agissant sur la partie maritime.

Action 2 : Développer et valoriser les productions marines du territoire

- **Effets attendus :**

- La **connaissance des milieux naturels** propices au développement de ressources marines ;
- Donner un **cadre favorable** au développement d'activités de production ;
- Mettre en œuvre les **actions adéquates pour encourager le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement** ;
- Un **recentrage de l'économie, développement endogène, création d'emplois** et de valeur ajoutée sur place ;
- Des **actions plus partenariales** entre producteurs de la mer et de la terre, les consommateurs et les intermédiaires locaux.

Les études réalisées dans le cadre de cette action (recensement des attentes et des besoins des professionnels de l'aquaculture ; étude de faisabilité pour un projet d'algoculture en zone Natura 2000 ; étude de faisabilité technico-économique pour un projet d'AMTI ; étude sur la rivière de Pont L'Abbé) ont permis **d'améliorer la connaissance des milieux naturels**, supports des activités primaires qui s'exercent sur le littoral.

La démarche de GIZC étant la traduction directe du concept de développement durable sur le littoral, tout développement d'activité envisagé sur le territoire dans ce cadre devait, de fait, répondre aux **critères de durabilité sociale, environnementale et économique**. Par conséquent, seuls les projets répondant, a priori, à ces critères, ont été sélectionnés par le comité syndical et/ou comité de pilotage .

Ainsi, le **maintien et le développement d'activités littorales endogènes, créatrices d'emplois et respectueuses de l'environnement** a constitué véritablement le fil rouge de cette action.

Il n'est pas possible, en l'état, d'attribuer à la démarche la création d'un nombre exact d'emplois. Néanmoins, cette dernière y a très certainement contribué de manière indirecte, à travers notamment l'identification des enjeux et des pistes d'action concrètes à mettre en œuvre (recensement des attentes et des besoins des professionnels de l'aquaculture, étude sur la rivière de Pont L'Abbé), l'accompagnement et le soutien à des porteurs de projets du territoire (étude de faisabilité pour un projet d'algoculture en zone Natura 2000 ; étude de faisabilité technico-économique pour un projet d'AMTI) et par la mise en réseau des acteurs pour une gestion concertée de la ressource exploitée par des professionnels (étude sur la rivière de Pont L'Abbé).

Enfin, si une démarche collaborative **en lien avec le programme LEADER** du GAL ouest Cornouaille a bien été amorcée (participation aux réunions d'échange sur le projet d'introduction des produits locaux dans la restauration collective et réalisation d'un questionnaire relatif aux produits

de la mer) et a permis d'identifier un **réel intérêt** des acteurs pour travailler sur cette thématique, cette dernière devra être poursuivie dans le cadre des futures programmations.

Action 3 : Envisager une nouvelle dynamique des ports

- **Effets attendus :**

- disposer d'un **schéma de développement portuaire**, à l'échelle de l'ouest Cornouaille et offrir au secteur de la pêche les conditions favorables à son maintien et son développement ; et apporter un **appui aux communes** engagées, de façon isolée, dans des démarches similaires ;
- préparer et assurer une **cohabitation « harmonieuse »** entre les différents acteurs, rapprocher les différents utilisateurs et gestionnaires des ports (pêcheurs, plaisanciers, CCI, Conseil général, capitainerie, communes,...) ;
- favoriser le développement d'une **plaisance durable** sur le territoire, améliorer la visibilité de l'ouest Cornouaille comme destination de tourisme durable ;
- organiser et prévoir le développement d'une **offre touristique dans les ports**, développer une culture d'escale plaisance, en lien avec les capitaineries et les OTSI.

Plutôt que de parler de « schéma », terme qui semblait finalement inapproprié, il a été décidé de confier la réalisation d'une étude stratégique concertée de développement portuaire, à un bureau d'études spécialisé en aménagement portuaire, auquel était associé un expert « pêche », ainsi que des universitaires dont le rôle était de s'assurer de la pertinence des méthodologies de concertation mises en place.

Si cette étude a permis d'identifier les leviers d'action possibles afin de soutenir le secteur pêche, la multiplicité des acteurs intervenant sur cette thématique et la complexité des enjeux à relever ne permettent pas d'appréhender l'impact direct, sur le court terme, de cette étude sur l'évolution de la filière. Cette dernière a néanmoins permis de réunir les différents acteurs autour de ces sujets, et de mettre en exergue la nécessité unanimement exprimée par ces derniers d'envisager une **nouvelle forme de gouvernance** sur les questions de planification des espaces portuaires, et, de fait, sur le développement des activités maritimes.

En effet, le portage d'une telle étude par le SIOCA démontre la **volonté d'implication des élus du territoire sur ces sujets** extrêmement sensibles et abordés, jusqu'à présent, de manière relativement cloisonnée et sectorielle. En effet, si les sites portuaires ne peuvent plus s'appréhender comme étant des espaces complètement déconnectés du reste du territoire, il en est de même pour l'évolution des activités maritimes qui impactent fortement, elles aussi, l'équilibre économique de ce dernier.

Seule une **gouvernance rénovée**, qui associe véritablement l'ensemble des acteurs, permettra à terme de **rétablir le dialogue entre les usagers**, de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire, et de tendre progressivement vers une cohabitation harmonieuse entre les différentes activités autour d'un **projet de territoire partagé et fédérateur**.

Ainsi, le Conseil Général du Finistère, autorité portuaire engagée dans la réalisation d'une étude stratégique portuaire en vue du renouvellement des concessions à l'horizon 2017, a confirmé sa volonté d'intégrer, autant que possible, les réflexions menées dans le cadre de celle pilotée par le SIOCA.

Dans le cadre de la démarche, **le thème de la plaisance a systématiquement été abordé sous l'angle de la durabilité** : l'état des lieux de la plaisance, tout d'abord, a contribué à améliorer les connaissances, alors éparses et non actualisées, de cette activité sur le territoire (demande réelle de places dans les ports, recensement des équipements et projets, estimation du profil des plaisanciers du territoire). Par la suite, Nautisme en Finistère a créé un observatoire de la filière, et a réalisé de nombreuses études permettant de mieux connaître cette activité à l'échelle du Département (par exemple, étude sur le profil des plaisanciers finistériens, dont les résultats concordaient avec le sondage réalisé dans le cadre de notre étude). Les conclusions de cette étude émettent un certain nombre de préconisations permettant de tendre vers un **développement durable de cette activité**. Il en est de même pour les études réalisées par la suite (gestion dynamique des places dans les ports de plaisance permettant d'optimiser la capacité d'accueil dans les ports à nombre de places constantes, étude sur le gisement des navires hors d'usages, problématique émergente amenée à s'accroître dans les années à venir, qui a un impact à la fois sur l'environnement, les paysages, mais également la capacité d'accueil des ports de plaisance).

Par ailleurs, si l'étude pilotée par le SIOCA a également mis en évidence la **nécessité d'ouvrir les ports aux visiteurs**, dans un souci de promotion des savoirs faire, des métiers et des produits, mais également afin d'accroître la prise de conscience du grand public sur la nécessité de maintenir les vocations industrialo-portuaire de ces espaces dans le cadre des projets d'aménagement.

Si une réflexion sur le **développement d'une offre touristique** dans les ports doit être engagée, cette dernière devra être pilotée par les structures compétentes, qui sont directement en lien avec les acteurs touristiques du territoire, comme l'AOCD. Cette réflexion devra être conduite en partenariat avec les gestionnaires de ports, afin de mettre l'accent sur la sécurité des personnes, et le respect des conditions de travail. Par ailleurs, le **développement de l'escale** est une thématique de travail investie par Nautisme en Finistère. Par conséquent, si les études réalisées dans le cadre de la démarche de GIZC ont permis de mettre un certain nombre d'enjeux et de pistes d'action en exergue, le SIOCA n'a pas vocation, à l'instar d'autres thématiques, à se substituer aux structures compétentes dans ce domaine.

2.3_ ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

■ PAR POSTE DE DEPENSE DE LA CONVENTION

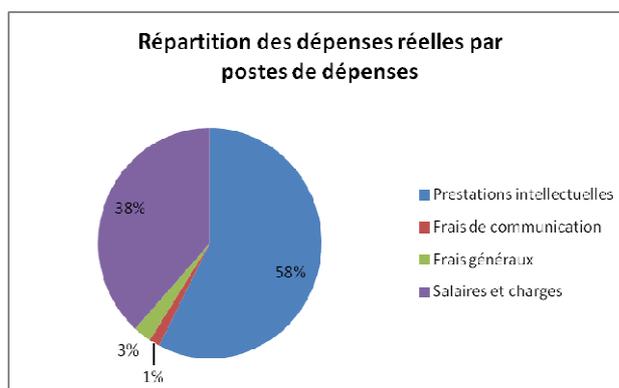
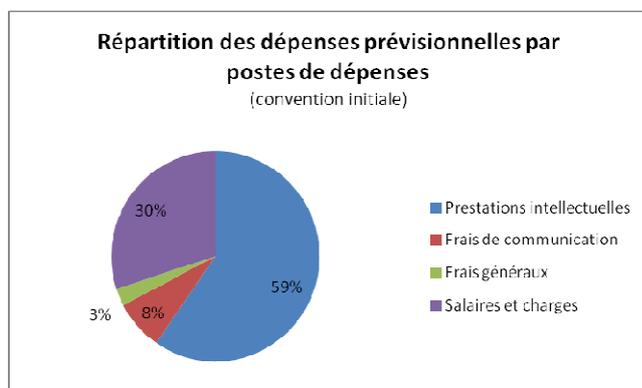
Montants prévisionnels par postes de dépenses inscrits à l'annexe financière de la convention (FEDER) initiale :

Postes de dépenses	Montants prévisionnels (TTC)
<i>Prestations intellectuelles</i>	155 000
<i>Frais de communication</i>	20 000
<i>Frais généraux</i>	7 000
<i>Salaires et charges</i>	78 000
TOTAL	260 000

Frais réels détaillés par postes de dépenses inscrits à l'annexe financière de la convention (FEDER)

Postes de dépenses	Frais réels	Montants (TTC)
<i>Prestations intellectuelles</i>	<i>Formation LISODE</i>	456,10
	<i>Aide à la rédaction du cahier des charges (centre de ressources)</i>	5 000
	<i>Etude faisabilité projet algoculture</i>	5 941,73
	<i>Etude attentes et besoins aquaculteurs</i>	14 985
	<i>Etude gestion dynamique des places dans les ports</i>	14 710,80
	<i>Etude stratégique concertée de développement portuaire</i>	65 100
	<i>Etude de faisabilité technico-économique AMTI</i>	15 300
	<i>Etude « Potentiel de développement de la filière algue et analyse du foncier »</i>	26 989,20
	<i>Sous total</i>	14 8482,83
<i>Frais de</i>	<i>Location de salles</i>	1 440

communication	<i>Organisation d'un séminaire</i>	1 580
	<i>Frais de réception</i>	572,78
	<i>Remboursement de frais de déplacement (intervenant)</i>	330,48
	Sous total	3 923,26
Frais généraux	<i>Remboursement des frais de déplacement de l'animatrice</i>	5 907,49
	<i>Remboursement des frais de déplacement des stagiaires</i>	873,26
	Sous total	6 780,75
Salaires et charges	<i>Salaire de l'animatrice</i>	94 673,76
	<i>Indemnités de stage</i>	4 263,22
	Sous total	98 936,98
TOTAL		258 123,82



Si l'on considère la consommation de l'enveloppe en l'analysant, cette fois ci, au regard des postes de dépenses inscrits à l'annexe financière de la convention, on constate également des **écarts moindres** entre les dépenses initialement prévues et celles effectivement réalisées. **L'écart le plus important (8%) est observé sur la poste « salaires et charges »**. Ceci s'explique à la fois par :

- le **recrutement de 3 stagiaires** : la réalisation d'études en interne a été privilégiée pour trois d'entre elles (état des lieux de la plaisance, étude sur les bateaux en fin de vie et étude sur la rivière de Pont L'Abbé), pour un montant total de 4 263,22 €, correspondant aux indemnités de stage ;

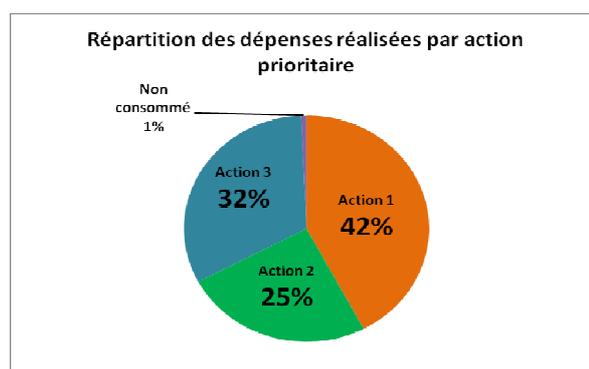
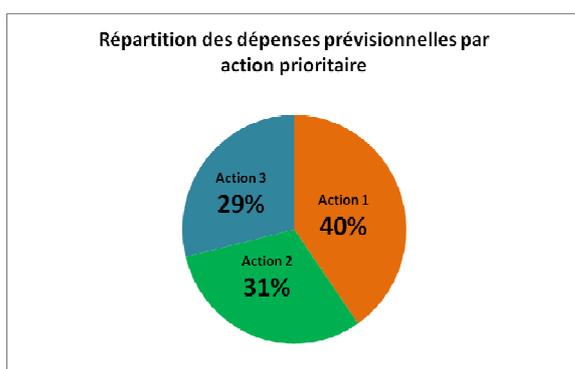
- la **prolongation du poste de l'animatrice pour une durée de 6 mois**, dans le but d'achever les études et actions engagées et de finaliser la démarche, et dont le montant s'élève à 13 745,86 €.

Par ailleurs, il convient de noter que ce montant inclut l'application de **revalorisations salariales** sur l'année 2014 (prime annuelle et charges patronales), dont le surcoût mensuel atteignait 23,54€ - soit 294,36 € à l'année - , et qui n'avaient, logiquement, pas pu être intégrées au prévisionnel.

Le report provient à la fois du poste « Frais de communication » (7%) mais également, dans une moindre mesure, du poste « Prestations intellectuelles » (1%). Si ce dernier report correspond en partie au recrutement des stagiaires (études réalisées en interne), celui correspondant au poste « communication » résulte mécaniquement de la décision prise par mes membres du SIOCA, par délibération du comité syndical du 14/01/14, de prolonger le poste de l'animatrice, et qui, en raison du caractère non extensible de l'enveloppe globale, a nécessairement induit un report vers le poste « salaires et charges ».

Ce choix n'a toutefois pas entraîné de conséquences majeures sur le déroulement de la démarche, en raison notamment de la **tenue des élections municipales** (mars 2014), qui ont, quant à elles, **considérablement impacté l'animation** et, en particulier, la communication autour de la démarche (devoir de réserve des élus en amont des élections, tenue des élections, renouvellement des instances). En outre, les élections sur notre territoire se sont caractérisées par un **très fort renouvellement** des conseils municipaux et communautaires, entraînant un délai supplémentaire de la suspension de la démarche, afin que les nouveaux délégués puissent prendre connaissance et s'approprier les dossiers en cours (SCoT, GIZC). Enfin, il convient également de préciser que le calendrier lié aux travaux du SCoT de l'ouest Cornouaille (arrêté le 26/11/13, avec une approbation initialement prévue à la fin 2014), s'est révélé extrêmement chronophage pour les nouveaux membres du SIOCA.

■ PAR ACTION PRIORITAIRE



A la clôture de la démarche, on observe un **taux de consommation de l'enveloppe globale élevé** (99,27%), témoignant de l'intérêt et des besoins forts des acteurs du territoire autour des actions prioritaires.

Par ailleurs, les **écarts constatés** entre les dépenses initialement prévues et celles effectivement réalisées sont relativement **faibles** pour chacune des actions prioritaires considérée (respectivement 2%, 6%, 3% pour les actions 1, 2 et 3). Ce constat témoigne à la fois de la pertinence du fléchage budgétaire initial, mais également du **souci du respect de la commande initiale**, qui s'est exprimé tout au long de la démarche. Par conséquent, la **répartition relativement équilibrée** du montant dédié à chacune des actions, prévue en amont du démarrage de la démarche, s'en est retrouvée conservée.

➤ **ACTION 1**

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
Frais liés au poste d'animation sur 2 ans et demi (salaire, charges et déplacements)	85 000
Organisation de rencontres avec les acteurs	10 000
Création d'un site internet	10 000
SOUS TOTAL ACTION 1	105 000

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Frais liés au poste d'animation sur 3 ans (salaire, charges et déplacements)	100 581,25
Frais liés à l'organisation d'évènements grands publics (conférences, cafés de la mer, commission littoral...)	3 923,26
Formation « Mobiliser les acteurs » (organisé par la Région Bretagne)	456,10
Aide à la rédaction du cahier des charges	5 000
SOUS TOTAL ACTION 1	109 960,61

Concernant les **frais liés à l'animation de la démarche**, l'écart constaté entre les dépenses prévisionnelles et réalisées s'explique, comme mentionné ci-dessus, par la prolongation du poste de l'animatrice pour une durée de 6 mois et, dans une moindre mesure, par une revalorisation salariale.

Les dépenses prévisionnelles fléchées pour **l'organisation de rencontres avec les acteurs** ont été largement surévaluées. Différents facteurs permettent de justifier cet écart : la tenue des élections municipales (cf. ci-dessus), le report vers le poste lié à l'animation de la démarche résultant d'un choix politique, l'organisation d'évènements à destination du grand public (restitution des études réalisées, conférences, cafés de la mer...) réalisée dans un **souci d'optimisation budgétaire** (réservations de salles à titre gracieux, intervention d'acteurs sous la forme de bénévolat, etc...). Par ailleurs, des voyages d'études, initialement prévus, n'ont pas pu être concrétisés, notamment en raison d'un manque de disponibilité des élus.

Les dépenses liées à la création d'un site internet n'ont pas été intégralement consommées : si la réflexion a bien été amorcée et a pu donner lieu à **l'élaboration d'un cahier des charges**, le volet opérationnel n'a pu être concrétisé, en raison d'une part de la moindre mobilisation des acteurs sur cette action et, d'autre part, sur l'absence de consensus autour des modalités d'alimentation et de mise à jour d'un tel site, de la part des élus du comité syndical.

La **formation intitulée « Mobiliser les acteurs »**, organisée par la Région Bretagne et dispensée par un cabinet conseil, dont a pu bénéficier l'animatrice, n'était également pas prévue initialement.

➤ ACTION 2

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
Etudes sur les productions marines	45 000
Etudes sur la commercialisation, études de marché	20 000
Expérimentation de projets	20 000
SOUS TOTAL ACTION 2	80 000

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Recensement des attentes et des besoins des aquaculteurs du territoire	14 985
Etude de faisabilité pour un projet d'algoculture en zone Natura 2000 en mer	5 941, 73
Etude de faisabilité technico – économique pour un projet d'aquaculture multi trophique intégré	15 300
Etude « Algues et ports »	26 989,20

Sous total Etudes liées au potentiel développement aquacole	63 215,93
Indemnités de stage et frais de déplacement (étude « Rivière de Pont L'Abbé : site pilote de la GIZC »)	1 582,06
SOUS TOTAL ACTION 2	64 797,99

Si la **nature des dépenses réalisées correspondent à celles indiquées dans le prévisionnel** (étude sur les productions marines, sur la commercialisation, et expérimentation de projets), le budget initialement prévu pour mener à bien ces études n'a, finalement, pas été intégralement consommé.

Il convient toutefois de préciser que l'étude stratégique concertée de développement portuaire (cf. action 3), dont le coût global dépasse le budget initialement prévu, a pu traiter de l'ensemble des filières maritimes du territoire et a contribué, de ce fait, à répondre en partie aux objectifs assignés à l'action n°2.

➤ ACTION 3

Dépenses prévisionnelles	Montant (€ TTC)
Etudes prospectives	40 000
Etudes complémentaires communes	35 000
SOUS TOTAL ACTION 3	75 000

Dépenses réalisées	Montant (€ TTC)
Etude d'opportunité pour la mise en place d'une gestion dynamique	14 710,80
Etude stratégique concertée de développement portuaire	65 100
Sous total « Etudes portuaires »	79 810,80
Indemnités de stage et frais de déplacement (2 stages : « Etat des lieux de la plaisance » et « Navires en fin de vie »)	3 554,42
SOUS TOTAL ACTION 3	83 365,22

Là encore, la **nature des dépenses réalisées est en cohérence avec celle mentionnée dans le prévisionnel** (étude prospective, étude complémentaires pour les communes). En revanche, le

montant des dépenses réalisées pour cette action dépasse celui initialement prévu. Le budget consacré à la réalisation de l'étude concertée de développement portuaire, a dépassé le prévisionnel. Ceci s'explique, d'une part, par la difficulté d'estimer le coût réel d'une telle étude avant d'en avoir défini les contours avec les acteurs du territoire et, d'autre part, par le souhait que cette étude puisse, au final, permettre de répondre à un certain nombre d'attentes exprimées par les communes portuaires, absorbant, de ce fait, une partie des dépenses initialement fléchées aux « études complémentaires pour les communes ».

Il convient également de préciser que l'étude stratégique portuaire, bien qu'attachée ici à l'action prioritaire « ports », a traité d'un certain nombre de sujets (état des lieux des filières maritimes en lien avec les ports, incluant notamment la pêche et l'aquaculture, analyse de la gouvernance des sites portuaires) répondant directement aux objectifs des deux autres actions prioritaires.

Cet écart **reflète les attentes et les besoins des acteurs du territoire autour des problématiques portuaires**, qui concentrent des enjeux majeurs, en tant que points d'ancrage des activités maritime.

III_ CONCLUSION

Durant trois ans, la démarche de GIZC pilotée par le SIOCA a permis de **mobiliser** et de **fédérer de nombreux acteurs** autour de la gestion durable du littoral et, en particulier des actions prioritaires identifiées.

Si on peut considérer que les **objectifs initiaux ont été globalement atteints** (cf. ci-dessus), ces derniers doivent être analysés au regard des **évolutions contextuelles observées**. Par ailleurs, si la démarche a permis au territoire de disposer d'instances de concertation locales et de détecter les besoins exprimés par les acteurs du terrain, les études menées dans ce cadre visaient spécifiquement à identifier des **pistes d'action concrètes** permettant de résoudre un certain nombre de problématiques. Eu égard aux **domaines de compétences du SIOCA** (centrés sur l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du SCoT), ce dernier n'était en effet **pas en mesure de porter la majorité des actions identifiées**.

Néanmoins, le SCoT, en tant **qu'outil intégrateur et transversal**, constituait un **cadre de réflexion pertinent** pour un certain nombre de thématiques (ex : projets d'aquaculture). Pour d'autres en revanche, **l'échelle de réflexion aurait gagnée à être élargie** (ex : bassins de navigation). Dès lors, une **bonne articulation** s'est opérée notamment avec la **démarche de GIZC pilotée par l'agence QCD**, qui pourra, par la suite, en fonction des orientations choisies, élargir la réflexion et la répliquer à l'ensemble de la Cornouaille.

Ainsi, outre le fait qu'un certain nombre de réflexions ou propositions d'actions ont pu être appropriées par les acteurs concernés, une **synergie a pu s'opérer avec d'autres dispositifs**, en particulier :

- **l'axe 4 du FEP** sur certains projets, qu'ils soient réalisés (expérimentation de l'aquaculture multitrophique intégrée, réalisation et pose de panneaux informatifs sur l'activité de pêche à pied en rivière de Pont L'Abbé) ou en phase de maturation (projet de pescatourisme). Afin de renforcer cette synergie, les deux animatrices participaient systématiquement aux réunions et groupes de travail respectifs ;

- **avec le programme LEADER**, dont les échanges permanents avec l'animatrice GAL ont permis de faire émerger un certain nombre de pistes d'action (ex : introduction de produits de l'amer locaux dans la restauration collective, éducation à l'environnement et à la mer, rapprochement de certains algoculteurs avec les Agriméthaniens bigoudens...).

La mise en réseau des acteurs, la détection ou l'émergence de projets nécessitent une **animation de proximité** permettant d'instaurer des **liens de confiance, d'anticiper certains conflits**, et de **consolider ainsi des habitudes de travail** collaboratives. Si de nombreuses structures appliquent une méthodologie de concertation, il n'en demeure pas moins que les thématiques restent encore **cloisonnées** et restreintes aux domaines de compétence de ces dernières. Les **échelles de réflexion et d'action** doivent **s'appréhender au regard de la thématique visée** et il convient, pour chacune d'entre elles, d'actionner les **leviers disponibles**, dans un souci permanent d'optimisation et de complémentarité.

IV_ ANNEXES – REVUE DE PRESSE

Annexe 1 : Article paru dans la revue « Baies et rias », éditée par le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne sud (juin 2013).

territoire

Actions en Ouest-Cornouaille

L'Ouest Cornouaille, à la pointe du Finistère Sud, est un territoire engagé dans une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière, à l'instar de nombreux autres territoires bretons. Dans ce contexte le SIOCA vous présente les actions menées, avec le soutien de l'AOCD, depuis une année sur ce territoire.

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) est un syndicat mixte composé de 22 élus issus des 4 Communautés de Communes du territoire ouest Cornouaille (Douarnenez, Cap Sizun, Haut Pays Bigouden et Pays Bigouden Sud). Il est en charge l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) de l'Ouest Cornouaille.

L'Agence ouest Cornouaille Développement (AOCD) est à la fois Pays d'accueil touristique et Groupe d'Action Local (gestionnaire du programme LEADER). Le développement touristique, le développement rural et l'aménagement du territoire sont les principales missions de l'Agence, qui soutient et assiste techniquement le SIOCA dans ses missions.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

La GIZC est une approche, une méthode de travail basée sur la concertation entre les différents acteurs du littoral, dans une perspective de développement durable.

Suite à différents appels à projets lancés par la Région Bretagne et la Préfecture de Région, près de 80% du littoral breton est actuellement couvert par une démarche de GIZC.

En 2011, la réponse conjointe du SIOCA et de l'AOCD, intitulée « Faire de la vocation maritime un levier majeur de développement », s'articule autour de trois actions prioritaires : améliorer le dispositif de gouvernance, envisager une nouvelle dynamique des ports, développer et valoriser les productions marines du territoire.

Pour chacune des trois actions prioritaires identifiées, un groupe de travail, lieu d'échange et de concertation ouvert à tous, a été créé. Cette démarche bénéficie également du soutien de l'Union Européenne (FEDER).

Actions menées dans le cadre de la GIZC ouest Cornouaille

1) Améliorer le dispositif de gouvernance

• La création d'un Centre de ressources « Littoral ouest Cornouaille » : l'objectif est de savoir « Qui fait quoi ? » sur le territoire. Ce portail web permettra de capitaliser de nombreuses données et de mettre en évidence la complémentarité des acteurs et des démarches.

• La diffusion de l'information : le SIOCA organise régulièrement des événements grand public sur des thématiques liées à la mer et au littoral (conférences, cafés de la mer...).

2) Envisager une nouvelle dynamique des ports

• « Etat des lieux de la plaisance sur l'ouest Cornouaille : estimation de la demande réelle en place dans les ports » (Mathilde Cueguen, 2012). Cette étude offre un panorama actualisé des ports de plaisance sur le territoire (capacités d'accueil et demande réelle).

• Le SIOCA va mener prochainement des « études – action » permet-



tant d'accompagner certaines communes dans leurs projets d'aménagement portuaire.

- Réalisation d'un schéma concerté de développement portuaire.
- Réflexion prospective, en partenariat étroit avec ECONAV sur l'opportunité de créer une filière de déconstruction des navires de plaisance en fin de vie sur le territoire (Benjamin Simon, 2013).

3) Développer et valoriser les productions marines du territoire

• Une étude permettant de recenser les attentes et les besoins des professionnels de l'aquaculture basés sur le territoire a été réalisée par Agriocampus (site de Beg Meil) en collaboration étroite avec le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud et avec le Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère. L'objectif de cette étude, très pragmatique, est d'aboutir à des pistes d'action, sur le court-moyen terme, permettant de soutenir cette filière.

• Etude sur le partage de l'espace et des ressources sur le site de la Rivière de Pont l'Abbé, afin de mettre en évidence les grands enjeux et de dégager des pistes d'action pour une gestion concertée de ce site. Utilisation de la méthode dite de « Zonage à dire d'acteur » (Sophie Thomas, 2013).

• Campagne de comptage « Vers une connaissance partagée de l'activité de pêche à pied récréative sur le territoire ouest Cornouaille » en partenariat avec les chargés de mission Natura 2000 et certaines associations de plaisanciers afin d'estimer la fréquentation de certains sites de pêche à pied et proposer des actions de sensibilisation.

• Conscients du fort potentiel de notre territoire, et attentifs au développement de l'aquaculture, les élus du SIOCA ont accepté de réaliser, dans le cadre du projet ALGOLESKO, une étude concernant les impacts environnementaux de ce type de culture et ses interactions avec les autres usages.

■ Contact : Leslie COIC, chargée de mission GIZC, SIOCA
(leslie.coic@sioca.fr/02.98.82.30.30).



Avenir des zones côtières : l'enjeu de la concertation

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a pour objectif de réunir autour d'un projet de développement durable des acteurs aux intérêts souvent divergents et de les impliquer dans une co-construction de leur territoire sur le long terme incluant les dimensions environnementales, économiques et sociales.

La GIZC est un processus dynamique de gestion et d'utilisation durable prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions et leurs impacts sur la partie marine et la partie terrestre. L'un de ses objectifs est de prévenir et/ou de réduire les effets des aléas naturels et en particulier des changements climatiques.

Créer une dynamique

Elle repose sur l'organisation d'une gouvernance associant réglementation, politiques incitatives, actions d'accompagnement et processus de concertation dans un projet porteur d'un développement durable de la zone côtière et de ses usages. Elle intègre des acteurs multiples autour d'un projet commun afin de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire, de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et de conduire les actions nécessaires dans le cadre d'une planification rationnelle des activités. Sans oublier que le développement durable du littoral participe à l'attractivité touristique.

L'intégration implique de poursuivre simultanément plusieurs objectifs parfois contradictoires, souvent non hiérarchisés, et de prendre en compte tous les secteurs d'activité utilisant l'espace ou les ressources marines ou qui impactent le milieu marin et littoral, et tous les acteurs concernés (État, collectivités littorales, entreprises, citoyens, experts). Il faut

également considérer les différentes échelles de temps (court, moyen, long terme). La gouvernance de la GIZC organise une coopération entre les acteurs locaux associés permettant aux différents intérêts d'être représentés. Les outils de cette gestion intégrée sont notamment les schémas de mise en valeur de la mer, le volet littoral des schémas d'aménagement régionaux et l'ensemble des instruments développés par le Grenelle Environnement.

Bretagne : une charte des espaces côtiers

La charte des espaces côtiers bretons adoptée par le conseil régional de Bretagne en 2007 a été actualisée en mai 2013. Elle résulte d'une démarche de concertation associant l'ensemble des acteurs. Elle compte 130 signataires en 2013. Elle doit permettre d'agir de manière globale et cohérente alors qu'antérieurement, les initiatives de gestion de la zone côtière étaient cloisonnées.

Le littoral breton, un enjeu territorial majeur

- Le tourisme représente 8% du PIB breton.
- Deux tiers des séjours touristiques ont lieu à moins d'un kilomètre de la mer.
- La gestion des espaces côtiers doit prendre en compte la plaisance, la biodiversité, le changement climatique.
- Au moins 20% du littoral breton s'érode, environ 65% des côtes menacées ont une grande valeur patrimoniale et 20% des zones soumises à une forte érosion côtière sont artificialisées.

Les pistes d'actions se fondent sur l'expérimentation de dispositifs innovants de concertation, d'information et de suivi. Le but est de former et d'informer les acteurs de terrain aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du littoral et de rechercher une meilleure cohérence entre les politiques publiques. La conférence régionale de la mer et du littoral, créée en 2009, constitue l'instance permanente de concertation. Le réseau Mer et Littoral de Bretagne fédère les acteurs. Les aides accordées par la Région dans différents domaines sont conditionnées au respect de la charte. Les chantiers éligibles peuvent concerner, par exemple, les énergies marines renouvelables, le dragage portuaire, l'agriculture littorale, la sensibilisation et l'éducation des acteurs de la zone côtière, la recherche, la sécurité maritime, la pêche et l'aquaculture, le développement durable des îles, le patrimoine culturel maritime, le tourisme, la préservation de la biodiversité marine côtière.

Ouest-Cornouaille : réflexion et action

Le Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille Aménagement (SIOCA), créé le 19 novembre 2002 pour élaborer et suivre le Scot, est un syndicat mixte regroupant 38 communes organisées en 4 communautés de communes (Cap Sizun, Pays de Douarnenez, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud, environ 90 000 habitants). Son linéaire côtier fait plus de 300 kilomètres. L'assistant à maître d'ouvrage du SIOCA pour le Scot et la GIZC est l'Agence Ouest-Cornouaille Développement qui gère, par ailleurs, un programme Leader sur le Pays touristique Ouest-Cornouaille.

« En 2005, dans le cadre d'un premier appel à projet de la Datar concernant la GIZC, le SIOCA a accompagné dix projets, précise Leslie Coïc, chargée de mission GIZC au syndicat intercommunal. En 2011, la réponse du SIOCA à l'appel à projet État-Région visait à faire de la vocation maritime un levier majeur de développement de l'Ouest-Cornouaille.

Cette dynamique s'articule autour de trois actions prioritaires. La première consiste à améliorer le dispositif de gouvernance. Il s'agit, par exemple, de créer un site Internet recensant les acteurs et les initiatives sur le territoire. La deuxième action vise à créer une nouvelle dynamique des ports. Les ports de pêche sont concernés dans le Pays Bigouden Sud. Il s'agit d'anticiper, en matière d'aménagement, les mutations d'activité autour des ports, notamment la demande d'espaces destinés à la plaisance ou à l'aquaculture, et d'avoir une vision concertée avec les élus et les acteurs du territoire. Une étude stratégique portuaire sera réalisée afin d'appuyer le développement sur un projet de territoire. Parmi les actions envisagées, en partenariat avec le réseau Éconav, les bateaux de plaisance en fin de

vie (moins de 24 mètres) seront recensés et les plaisanciers sensibilisés à la nécessité de leur déconstruction. Dans le cadre de la troisième action qui a pour objectif de développer et de valoriser les productions marines, une étude a été menée avec Agro Campus Ouest pour identifier les besoins et les attentes des professionnels de l'aquaculture. Le SIOCA a organisé une commission littorale pour présenter le projet de GIZC. Puis un groupe de travail a été créé autour de chaque action pour faire émerger des projets, réaliser des études et déboucher sur des pistes d'actions à court ou moyen terme. »

Pays de Brest : un réseau de projets locaux

La GIZC engagée par le pôle métropolitain du Pays de Brest (59 communes, environ 370 000 habitants) tend vers un aménagement et des usages équilibrés de l'interface terre-mer. Avec 400 kilomètres de côtes et 50 communes littorales, le Pays de Brest doit trouver un équilibre entre les aménagements, les usages de l'espace et le maintien de la qualité des milieux naturels.

Après une première expérimentation menée en 2007-2008 dans le cadre d'un appel à projet de la Datar, le pôle métropolitain du Pays de Brest a relancé une démarche de GIZC en 2010, explique Catherine Dumas, chargée de mission Scot et GIZC pour le pôle métropolitain. Ce projet de GIZC a été retenu en 2011 dans le cadre d'un appel à projet de la Région Bretagne. Cette démarche conduite sur la période 2012-2014 est structurée autour de trois thématiques : l'organisation de la plaisance et du carénage, l'accompagnement des communes pour la mise en place de la nouvelle réglementation concernant la qualité des eaux de baignade, le partage de l'espace littoral. Chaque thématique est traitée par un groupe de travail.

Impliquer les acteurs

La mise en pratique revient au niveau local. En ce qui concerne la plaisance, une stagnaire a réalisé un diagnostic assorti de propositions. Ce contenu a été croisé avec la réflexion menée par le groupe de travail et les idées issues de quatre réunions avec les acteurs du territoire. Le Pays de Brest a réalisé un schéma du carénage dont la mise en place revient aux communes et communautés de communes et organismes locaux que j'accompagne dans le choix du type d'équipement et l'adoption de bonnes pratiques. Les eaux de baignade bénéficient également d'un groupe de travail et de réunions de secteurs avec les communes. Nous avons proposé d'harmoniser la signalétique liée aux eaux de baignade. Pour le partage du littoral, des sous-secteurs à enjeu ont accueilli des forums réunissant tous les acteurs concernés par la mer et le littoral; la phase suivante consistera à travailler avec les acteurs locaux sur leurs projets.

Cette réflexion a permis de définir un programme de dix actions s'appliquant à des territoires de 50 à 80 acteurs. La GIZC est une nouvelle étape dans la gestion de l'espace littoral qui amplifie des actions comme le contrat de baie de la rade de Brest ou la création du parc naturel marin d'Iroise. Elle nécessite une connaissance approfondie des processus naturels et des usages. Elle pose des questions de comportements, d'incitations économiques ou éducatives et de mise en œuvre de processus sociaux (concertation, décision). L'animation des acteurs nécessite des formations spécifiques sur la concertation et le montage de projets. Le 16 novembre 2012, le Pays de Brest a signé la charte des espaces côtiers bretons pour s'insérer dans une démarche régionale. »

Annexe 3 : Article paru dans le Télégramme (édition du 06/05/12).

PONT-L'ABBÉ

Qui veut participer?

4 mai 2012 / Camille Pinneau



La pêche à pied est un des thèmes que les membres du Sioca souhaitent aborder.

La réunion de lancement du projet de GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) aura lieu jeudi prochain, à Plozévet. Il s'agira de définir des groupes de travail pour favoriser le développement durable sur les zones littorales.

Qu'est-ce que le projet de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)? «C'est une application du développement durable au littoral», annonce Jos Le Gall, président du Sioca (Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement). Un premier projet de Gestion intégrée des zones côtières a été lancé entre 2006 et 2008. Dix projets pilotes ont été mis en place dans tout l'Ouest-Cornouaille dans ce cadre. «Parmi

ceux-là, on note la mise en place de la véloroute à Plogoff, l'écoquartier construit à Plozévet ou encore l'étude sur le Steir de Lesconil», énumère Jos Le Gall.

Pourquoi remettre ce projet sur le tapis aujourd'hui? Le Sioca fait partie des neufs lauréats d'un financement de 208.000 EUR pour mettre en place cette nouvelle réflexion. La première réunion de lancement aura lieu le 10 mai prochain. Il s'agira de définir des groupes de travail sur trois objectifs. Tout d'abord, la réunion aura pour but de mettre en place un centre de ressources qui permette de mutualiser les différents acteurs travaillant sur les mêmes projets. «Cela concerne plusieurs sujets très larges comme l'habitat ou l'environnement», précise Leslie Coïc, chargée de mission. Les organisateurs du Sioca se sont aussi fixés pour objectif d'établir un groupe de travail sur le développement des productions marines (pêche, aquaculture...). Enfin, le troisième groupe réfléchira sur la façon de mettre en valeur les six ports de l'Ouest-Cornouaille afin qu'ils soient un atout pour le territoire. Qui peut participer à ces groupes de travail? Tout le monde! «Les citoyens qui ont du temps et des idées sont tous invités, tout comme les pêcheurs, restaurateurs, scientifiques ou encore élus. Toutes les personnes qui prennent part à la vie du littoral», explique Leslie Coïc. Comment le travail va se dérouler dans les années à venir? Une fois par an, la commission littorale et toutes les personnes qui auront bien voulu y prendre part se réuniront. Et tout au long de l'année, des conférences seront organisées. Par ailleurs, un site internet qui regroupera toutes les idées et projets en cours sera mis en ligne. «Nous voulons vraiment que la GIZC soit pérenne. Il va falloir faire vivre le projet sur le long terme». Pratique Incriptions souhaitées avant lundi sur le site sioca.fr ou à l'adresse gizc@ouest-cornouaille.com

Annexe 4 : Article paru dans l'Ouest France du 20/03/13

Ile-Tudy

Pêche à pied : des actions pour préserver la biodiversité

Le Syndicat intercommunaire Ouest-Cornouaille aménagement s'est réuni, vendredi, pour parler de la pêche à pied. Il fédère les communautés de communes du Pays de Douarnenez, du Cap-Sizun, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud, et a en charge l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot). La réunion s'est déroulée en présence notamment des chargés de mission Natura 2000, partenaires.

Des actions permettant une gestion durable de la pêche à pied récréative et la préservation de la biodiversité sont nécessaires. Elles doivent aider à comprendre l'influence de l'activité sur la biodiversité et les habitats littoraux. Cela demande, en premier lieu, de sensibiliser les pêcheurs, en particulier au moment des grandes marées, mobilisant un nombre conséquent de personnes sur l'estran. Il apparaît que le respect de la réglementation en vigueur doit être de mise, notamment en terme de quantité prélevée et de respect des tailles minimales réglementaires pour chaque espèce.



Philippe Spetz, l'un des intervenants de cette première réunion du Sioca.

■ L'île aux idées : atelier cuisine

Mercredi 20 mars, 9 h, ferme du Créac'h, route de Kergulan, Combrit. Préparation de nems. Tarif : réduit 4 €. Inscription avant le 18 mars. Contact : 02 98 95 81 56, 06 67 97 73 06.

Annexe 5 : Article paru dans l'Ouest France du 27/02/13

Ile-Tudy

Mieux connaître l'activité pêche à pied



Leslie Coïc est chargée de mission auprès du Sioca. L'association Ile-Tudy Pêche et Plaisance, d'Yves Teurtoy, est partenaire de cette opération visant à mieux évaluer l'impact de la pêche à pied récréative sur la ressource.

Le syndicat Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca) en partenariat avec les chargés de mission Natura 2000 organise une première réunion d'information consacrée à la connaissance partagée de l'activité de pêche à pied récréative sur l'Ouest-Cornouaille.

Il s'agit d'identifier les sites à fort enjeu, d'arrêter une méthode de comptage fiable et d'inventorier les forces mobilisables sur le territoire (associations de plaisanciers ou environnementales, centres nautiques). La réunion qui se tiendra le vendredi 25 mars de 14 h à 16 h à la salle polyvalente sera organisée autour de plusieurs interventions : le rappel de la réglementation de la pêche à pied de loisir (Francis Kletzel), la présentation d'une Charte d'engagements

et d'objectifs (Philippe Spetz), la présentation d'un guide méthodologique pour les protocoles de comptage (Fabien Roileau), la présentation du projet Life « pêche à pied » (Jérémy Allain), et l'état des lieux dur le territoire et la mise en œuvre de la campagne 2013 (chargés de mission Natura 2000).

Il est impératif de s'inscrire au préalable pour participer à cette réunion par mail : gizo@ouest-cornouaille.com ou par téléphone au 02 98 82 30 30. Contact : Leslie Coïc, chargée de mission.

■ Ile-aux-Idées : randonnée

Randonnée pédestre. Vendredi 1^{er} mars, 13 h 30, Plomelin, Rossullen, Kerbernez (9 km), départ place du Téven. Contact : 02 98 51 32 79.

Annexe 6 : Article paru dans l'Ouest France du 13/03/13

Ile-Tudy

Réunion pour une gestion durable de la pêche à pied



Franck Delisle (à gauche) en grande explication avec un pêcheur à pied.

Vendredi 15 mars, de 16 h à 18 h, se tient à la salle polyvalente, une réunion d'information, avec de nombreux acteurs liés à la pêche à pied récréative. Parmi eux, Franck Delisle, chargé d'études biodiversité au sein de l'association Vivarmor nature, rappellera le contexte national de cette activité.

« Depuis 2006 et la tenue des premières rencontres nationales de la pêche à pied récréative, un véritable réseau national s'est créé autour de cette thématique, précise le spécialiste. Les associations de pratiquants, de protection de l'environnement, les professionnels du milieu marin, scientifiques et collectivités ont à cœur d'améliorer les choses et d'inscrire, dans le temps, cette activité ancestrale, mais en pleine évolution. »

Des rencontres nationales ont permis de pointer la nécessité de

formaliser un réseau, doté de méthodologies et d'outils communs, permettant à l'information de circuler entre les initiatives locales. Le projet national « pêche à pied récréative durable » a permis la constitution effective de ce réseau et de certains de ses outils.

Vivarmor nature présentera aux acteurs de l'Ouest Cornouaille, les actions préconisées pour une gestion durable de l'activité.

Vendredi 15 mars, de 16 h à 18 h, réunion d'information sur la pêche à pied récréative. Inscriptions au 02 98 82 30 30 et gizc@ouestcornouaille.com

■ **Ile-aux-idées : randonnée**
Randonnée pédestre. Mardi 5 mars, 13 h 30, Concameau. Le Cabellou-Moulin-Mer (11 km), départ place du Téven. Contact : 02 98 61 32 79.

Annexe 7 : Article paru dans l'Ouest France du 23/11/12

Le Guilvinec

Le pescatourisme est appelé à se développer

Une conférence-débat sur le pescatourisme, organisée par le syndicat intercommunautaire ouest Cornouaille aménagement, a réuni, mardi, 25 personnes (principalement des professionnels du tourisme) à l'auditorium d'Haliotika. Activité de transport de passagers sur des navires de pêche et de conchyliculture, permettant aux professionnels de faire découvrir leur métier, le pescatourisme semble appelé à se développer.

Présent en Italie depuis 20 ans et représentant une centaine de projets au niveau européen, le pescatourisme est récent en France, concernant environ 200 bateaux et 11 territoires en Méditerranée et Atlantique. Présousur il y a 10 ans, Haliotika a embarqué 245 passagers en 2011, principalement à la belle saison, sur 9 bateaux. 2012 comptabilise 60 embarquements de moins, sur 6 bateaux potentiellement partants, et finalement 4 navires réellement volontaires. En plus du mauvais temps (46 remboursements de passagers effectués), une réglementation contraignante, sortie en mars 2012, a découragé les pêcheurs.

Les atouts du pescatourisme, présentés par Marion La Renard (association Pesca), sont pourtant tangibles : augmentation de la consommation des produits de la mer,



Marion La Renard, de l'association Pesca.

valorisation du métier de pêcheur et du territoire, diversification de l'activité (même si l'apport financier est limité), 150 000 € de subventions, dont 90 000 € de l'Europe, vont permettre (entre autres) de renforcer la communication sur l'offre de pescatourisme en Cornouaille. Outre Haliotika,

l'association des bolincheurs propose aussi des embarquements. D'autres professionnels viendraient d'obtenir un agrément.

Malgré le cadre strict de la réglementation, Bruno Imprez (direction départementale des territoires et de la mer) s'engage sur des

assouplissements, négociables au cas par cas. Marion Panhaleux (association du grand littoral atlantique), 3^e conférencière, propose une aide administrative concrète aux pêcheurs et compte faire avancer la réglementation, tout en assurant la sécurité des professionnels et des passagers.

Tourisme. Des enjeux pour la pêche ?

« Pesca-tourisme ». Tel était l'intitulé de la conférence-débat proposée mercredi au Guilvinec aux professionnels du tourisme. Les pêcheurs, eux, étaient absents.

Institutions, associations, offices de tourisme, porteur de projet, transporteur de passagers ont assisté à la conférence mercredi matin au Guilvinec.



Mercredi, au Guilvinec, Hallotika recevait une grosse vingtaine d'invités à la conférence-débat qui ciblait le « Pescatourisme », sur proposition du Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), accompagné par l'AODC (Agence Ouest-Cornouaille développement). L'objectif de cette conférence était celle d'un débat sur les enjeux économiques et celui d'une synergie à développer entre navires professionnels exerçant à la pêche et, ou, la conchyliculture, et des touristes embar-

qués volontaires et payants. Trois conférenciers se sont succédé pour développer ce projet qui n'en est encore qu'à ses débuts. Les pêcheurs professionnels, eux, étaient absents.

En France, Hallotika fut la première structure à s'intéresser à la question il y a dix ans, en lançant les premiers embarquements de découverte à bord de chalutiers côtiers. L'idée a fait son chemin dans le Var en 2009, puis sur la côte Atlantique vendéenne et basque en 2010. L'Italie en avait lancé déjà l'idée il y a vingt ans, rejointe par l'Espagne il y a sept

ans. Le but étant de faire découvrir les métiers maritimes et les produits locaux, et de les valoriser. Un moyen aussi de mettre l'accent sur l'attractivité littorale et de favoriser le tourisme.

Règlementée et financée
Prendre des passagers à bord n'est pas sans conséquence pour un patron pêcheur qui demeure responsable de ceux-ci en terme de sécurité. Un arsenal réglementaire est sorti en mai 2011 et mars dernier. Le cadre s'est imposé et impose de ne pas excéder douze passagers (communément,

en réalité, de un à trois), des investissements pour permettre leur embarquement, des assurances complémentaires aussi, et un système déclaratif aux autorités maritimes.

La démarche a séduit. Elle est portée par l'Europe via le FEP (Fonds européen pour la pêche) pour 50 %, l'État pour 25 %, complétés en apports financiers par les instances locales pour 25 %. Une aide à la concrétisation de projets de 1 million d'€ à l'échelon national, de 180.000 € localement, afin d'accompagner les contraintes.

→ Conférence ce vendredi à Douarnenez

Quel avenir pour la pêche ?

L'avenir de la filière finistérienne sera discuté ce vendredi à Douarnenez, en présence notamment d'Alain Cadec, vice-président de la commission pêche au Parlement. De nombreux points seront abordés, notamment le Feamp (*).

La pêche en Europe : quel avenir pour la filière finistérienne ? tel est le thème de la conférence organisée ce vendredi, à l'auditorium du Port musée de Douarnenez. Elle s'inscrit dans le cadre de la démarche de gestion intégrée des zones côtières portée par le Syndicat intercom-

munautaire Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), couvrant les territoires du Cap Sizun, du pays Bigouden et du pays de Douarnenez.

Alain Cadec, député européen et vice-président de la commission Pêche au Parlement, sera présent lors de cette conférence, qui tournera ensuite en débat. Il devra sans doute répondre à de nombreuses questions concernant le Feamp* sur laquelle la Politique commune de pêche (PCP) va s'appuyer pour les quinze prochaines années. « Il y a de nombreuses exigences en matière environnementale, indique René Pierre Chever, président du Comité départemental des pêches et des élevages marins (CDPMEM), qui viendra faire une introduction. Il faut qu'une partie du Feamp aille à destination de l'aide envers les jeunes,



Trois mille marins travaillent dans le Finistère, et il y a 700 navires sur 1250 km de côte.

D'autres points clés seront également abordés : la question des rejets en mer (la nouvelle réforme du PCP prévoit de mettre un terme à cette pratique), ou encore celle de l'interdiction de la pêche de grands fonds. Tout cela peut avoir des conséquences néfastes pour la pêche ». Sans doute sera-t-il également question de l'énergie, le prix du carburant,

étant au plus haut. « Cela pénalise la pêche dans toute l'Europe », souffle René Pierre Chever.

Julien Sallou

(*): Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

■ Vendredi 25 janvier, de 15 h à 17 h à l'auditorium du Port musée à Douarnenez.

Annexe 10 : Article paru dans Le Télégramme du 28/01/13

CONFÉRENCE D'ALAIN CADEC.

60 PERSONNES À L'AUDITORIUM

Dans le cadre de la démarche de Gestion intégrée des zones côtières portée par le Syndicat intercommunaire ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), une conférence-débat sur le thème de « La pêche en Europe : quel avenir pour la filière finistérienne ? » s'est tenue vendredi après-midi à l'auditorium, en présence d'Alain Cadec, député européen et vice-président de la commission « Pêche » au Parlement. Une soixantaine de personnes y a assisté. Des professionnels de la filière, des responsables institutionnels et associatifs et des élus de l'Ouest Cornouaille. La propriété de la ressource halieutique, le rejet de ce qui est pêché avec les espèces ciblées, les aides à l'installation et le prix du gazole pêche ont été les principaux sujets abordés.

Télégramme Edition du 28 Janvier 2013

Annexe 11 : Article paru dans l'Ouest France du 28/01/13

Notes politiques

Le député européen a échangé avec les pêcheurs

« La pêche en Europe : quel avenir pour la filière finistérienne ? » Dans le cadre de la démarche de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), portée par le Syndicat intercommunaire Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), une conférence-débat a eu lieu sur ce thème, vendredi à Douarnenez. Le député européen Alain Cadec, vice-président de la commission pêche au Parlement de Bruxelles, a présenté les impacts de la Politique commune de la pêche (PCP). « Un propos d'autant plus intéressant que le territoire Ouest-Cornouaille présente 300 km de côtes, ce qui fait de la maritimité, un enjeu fort de son développement », explique Jos Le Gall, président du Sioca. Alain Cadec s'est notamment félicité du rejet, en commission, du principe des concessions de pêche transférables. Un peu moins de celui de l'obligation de débarquement et de l'avancement du rendement maximum durable à 2015 au lieu de 2020 :



Rémi Bernard, président de Douarnenez-Communauté ; Alain Cadec ; Jos Le Gall, président douarneniste du Sioca ; René-Pierre Chever, permanent du comité départemental des pêches et des élevages marins (CDPMEM).

« Comme les pêcheurs, je ne peux m'en satisfaire, donc je compte déposer des amendements. » Avant de conclure : « Je crois sincèrement à une pêche durable, économiquement et socialement viable. »

ouest-Cornouaille Le potentiel aquacole du territoire à l'étude

Le syndicat intercommunal ouest-Cornouaille aménagement (Sioca) a récemment rendu publique une étude prospective sur le potentiel futur de l'aquaculture marine sur son territoire, quatre communautés de communes du sud-ouest du Finistère. Réalisé par Agrocampus ouest, il ressort de ce travail réalisé en concertation avec une bonne partie

des aquaculteurs du territoire (11 sur 17 aquaculteurs en activité) et des experts que la filière dispose d'un réel potentiel, inexploité jusqu'à présent.

Huitres, moules, coques et palourdes, algues... Tout pousse dans l'ouest-Cornouaille (rivières et eaux profondes), et même parfois plus précocement qu'ailleurs, comme dans la rivière de Pont-l'Abbé. Mais

ces filières se développent dans un milieu fragile (103 ha de concession) avec « des producteurs hétérogènes », une trentaine dont une petite vingtaine en activité régulière.

Leurs attentes portent sur plusieurs points : amélioration de l'espace à cultiver (désenvasement en particulier) ; besoin d'accompagnement des porteurs de projet à l'installation comme en production « pour désamorcer les conflits d'usage » ; besoin d'infrastructures à terre, etc. Pour Agrocampus ouest, plusieurs chantiers en cours peuvent répondre aux attentes des professionnels. À l'échelon local et régional, deux schémas de développement des cultures marines sont à l'étude. Et le territoire voit Algolesko démarrer actuellement ses activités dans la culture d'algues, tandis que l'industriel du saumon fumé Meralliance projette de créer une ferme aquacole à Treffiatgat (près du Guilvinec), dans les prochains mois.



Bernard Tardiveau

La filière de l'aquaculture offre un potentiel inexploité à ce jour comme celui de la récolte d'algues.

Franck JOURDAIN

Algues. Immersion de la structure dès lundi

Corps-morts et lignes de mouillages seront mis à l'eau dès lundi. À Lesconil, l'exploitation d'algues Algolesko entre dans une phase plus active. Celle de l'immersion de la structure d'élevage des laminaires.

Les 600 corps-morts et 600 lignes seront mis à l'eau dès lundi.



Le 4 juillet dernier, la commission culture marine de la Direction départementale des territoires (DDTM) du Finistère a validé la demande d'exploitation d'algues portée par la société Algolesko au large de Lesconil. Il s'agit de deux concessions, d'un total de 150 ha, situées au large d'Intzan et Bled », rappelle Jacques Prat.

L'un des trois associés (avec Jo Thabron et Philippe Legoujal). L'autorisation a été accordée « pour une durée de quinze ans en raison de la taille du projet mais aussi parce qu'on est le premier à le faire », poursuit le Bigouden. Ce projet, la culture de l'algue saccharina latissima, va entrer dans une phase plus active

« On peut compter sur un volume de 20.000 géniteurs ».

Jacques Prat, l'un des trois associés de la société Algolesko

avec la mise à l'eau, dès lundi, de la structure d'élevage des laminaires. « L'opération devrait être achevée pour le 20 septembre », assure, confiant, Jacques Prat.

15 km de lignes Depuis ce matin, les blocs de béton commencent à arriver sur

le qual est de la crée de Lesconil. Et cela en fait : 600 corps-morts, fabriqués depuis un mois, ils seront stockés la jusqu'à lundi. À cela s'ajoutent les 600 lignes de mouillage. « Cela représente 15 km de lignes », précise Jacques Prat. Ces lignes, dotées chacune en alternance d'une bouée blanche ou bleue, n'arriveront

sur site qu'à partir de dimanche. Autant d'éléments qu'une barge de 20 m de la société Iroise Mer de Plougonvelin, entreprise spécialisée dans le transport et les travaux maritimes, aura à charge d'immerger. « On va commencer avec 50 ha, avec la pose d'une balle cardinale sud et de quatre balises d'angles afin de délimiter le secteur de travail ».

Écloserie à Loctudy

En plus des trois associés, quatre autres personnes travaillent actuellement à cette phase de démarrage. Et elles s'activent autour des futures lignes de cultures. « Il y en a 75, de 750 m chacune », explique Jacques Prat. Une fois ensémencées, ces lignes seront à leur tour mises à l'eau. L'opération devrait s'effectuer à la mi-octobre. D'ici là, une fois la structure d'élevage en place, c'est donc en écloserie que tout va se jouer. L'écloserie va être implantée sous la crée de Loctudy. « On a environ 300 m² ». La mise en place va se faire. « Tout doit être opérationnel pour la fin du mois », précise Jacques Prat. Quant aux reproducteurs, « ils seront issus de ma production », poursuit-il. Celle-ci se situe à Squividen, au large de Lechiagat. « On peut compter sur un volume de 20.000 géniteurs ». Les premières récoltes ne sont pas attendues avant le mois de mars. À raison de 500 tonnes, pour commencer. Des algues qui seront destinées au marché alimentaire, aussi bien asiatique que breton.

→ André Berthou veut associer différentes espèces qui interagissent

→ ZOOM

Il teste l'aquaculture intégrée

André Berthou élève sur des sites distincts des huîtres et des algues. À l'avenir, il voudrait associer sur un même site différentes espèces complémentaires. Cet écosystème baptisé aquaculture intégrée est en plein essor à travers le monde.

André Berthou ne chôme pas depuis quelques semaines. Dès que la marée le permet, il va ramasser ses poches d'huîtres dans la rivière de Pont-l'Abbé et l'Anse de Penfoulc (Forêt-Fouesnant). Après quelques jours en bassin de décontamination, il les vend sur les marchés de Quimper et la Forêt-Fouesnant. « La cuvée est bonne

cette année. Je n'ai que 10 % de mortalité. Je pense que le site de Penfoulc est bien protégé et puis j'endurcis mes huîtres les premiers mois en l'estran », décrit l'ostréiculteur.

Interaction

L'homme est curieux. Toujours à la recherche de techniques pour améliorer ses élevages d'huîtres et d'algues. C'est ce qui l'a poussé à se lancer dans l'aquaculture multitrophique intégrée. « Un terme un peu compliqué, concède André Berthou. En fait, cela consiste à élever sur un même site des espèces qui interagissent entre elles. Les uns alimentent les autres. » Avant de se lancer, il a impulsé une étude en partenariat avec le Sioca et Agrocampus Beg-Meil. Ce document met au jour de multiples expériences dans le monde entier.

« L'aquaculture intégrée est une réponse aux problèmes soulevés par l'aquaculture intensive. Celle-ci pose des problèmes environnementaux, elle est de plus en plus rejetée par les populations... », remarque Rémi Bertran, auteur de l'étude pour Agrocampus. Ce scientifique a étudié de près le site de Men Meur (entre le Guilvinec et Kerity) où André Berthou possède une concession de 2,5 hectares. Actuellement il y élève des algues : wakamé, saccharin latissima...

Voie de diversification

L'hiver dernier, il a fait une première tentative d'aquaculture intégrée. « Mais tout a été détruit avec les tempêtes. Dans quelques semaines, je recommence. » Il prévoit d'associer des ormeaux (élevés dans des casiers), des oursins (dans des lanternes japonaises), des algues, des pétoncles (lanternes japonaises) et



André Berthou est aussi président du Syndicat des récoltants professionnels d'algues de rive de Bretagne.

des huîtres. Une partie de la production d'algues servira à nourrir les ormeaux et oursins qui sont des brouleurs. Les laminaires devraient aussi absorber les nutriments produits par les coquillages et donc limiter les effluents

d'élevage.

André Berthou aimerait aussi élever des verriers, appelé aussi le "mérrou breton". « Mais pour cela, il me faudrait une autorisation. Et puis, je crains un lever de boucliers des riverains. Pourtant,

mon écosystème se veut extensif. On verra. » André Berthou espère que cette expérimentation sera concluante et offrira aux ostréiculteurs une voie de diversification.

Adèle Le Berre

Algues et coquillages. Le sud bigouden a du potentiel

Le site de Men Meur au Guilvinec est propice au développement des activités aquacoles. C'est le résultat de l'étude menée par Agrocampus et validée, hier à Pouldreuzic, par les élus du Sioca. Lequel va également lancer une nouvelle étude sur les potentialités de la filière algues dans le sud bigouden.

Un élevage d'huîtres creuses pourrait être envisagé sur le site de Men Meur. (Photo d'archives : Eugène Le Droff)



Développer l'aquaculture au large du Guilvinec. Le site de Men Meur est, selon une étude réalisée par Agrocampus à la demande du Syndicat intercommunautaire Ouest-Cornouaille Aménagement (Sioca), propice au développement d'une activité aquacole (algoculture et conchyliculture). Une étude que le comité syndical a validée mercredi soir à Pouldreuzic. Selon cette étude, le très bon classement sanitaire (A) du site en zone Natura 2000 permettrait une classification blo. Si des contraintes existent, comme l'exposition du lieu aux éléments, le site bénéficierait au contraire de la proximité des ports.

Deux types de cultures seraient possibles. Celle des coquillages (conchyliculture) : huîtres creuses ou plates, moules, pétoncles noirs, ormeaux

sont cités. Celle des algues : wakamé et laminaires.

Le Sioca va explorer les pistes d'action notamment sur les porteurs de projets et les possibilités de transformation des produits sur place. D'autre part, d'autres sites pouvant associer algues et coquillages vont être recherchés. Reste à passer à l'expérimentation in situ afin de valider cette étude. Quant aux concessions, elles pourraient être d'intérêt communautaire. Aujourd'hui, seul un dixième du site de Men Meur est exploité.

Filière Algues : une étude sur les potentialités. Dans le cadre de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), une nouvelle étude va être lancée, ayant pour but de cibler les potentialités de la filière Algues et ses conséquences sur l'aménage-

ment portuaire et les alentours. Le potentiel Algues et ses aspects fonciers seront examinés sur Le Guilvinec-Trefflagat, Penmarc'h, Saint-Guenolé, Kenty, Lesconil et Loctudy. Cette étude se justifie par les résultats de l'étude concertée de développement portuaire, par la volonté des communes portuaires d'envisager la filière Algues comme une opportunité de diversification et la réflexion à venir à l'échelle de la mer de Cornouaille sur la thématique Algues, notamment ses débouchés possibles avec de forts potentiels émergents. L'objectif est d'aller au-delà de la seule production en développant toute une filière (laboratoires, transformations...) pour que les algues deviennent une vraie compétence locale. Les résultats de cette étude seront connus début 2015.

Annexe 18 : Article paru dans l'édition du Ouest France du 21/10/13

Ile-Tudy

Une étude sur un site pilote : la rivière de Pont-l'Abbé

La réunion de restitution de l'étude « Rivière de Pont-l'Abbé : site pilote de la Gestion Intégrée des zones côtières (GIZC), partage de l'espace et de ses ressources », a été assurée par Sophie Thomas, jeudi soir, à la salle polyvalente.

Une trentaine de personnes, des élus des quatre communes limitrophes, des représentants du monde la pêche, de la conchyliculture et des associations de pêcheurs plaisanciers et de défense de l'environnement étaient présents.

Cinquante témoignages

Leslie Coïc, chargée de mission auprès du syndicat intercommunal Ouest Cornouille aménagement (Sioca) a rappelé l'historique de cet appel à projets de l'État et de la région Bretagne au Sioca. « La zone côtière est un espace fragile et convoité. La concentration des usages et des activités nécessite une approche transversale et concertée. De ce fait, explique Leslie Coïc, quelles actions entreprendre pour faire de la vocation maritime un levier majeur de développement ? »

Sophie Thomas, dans la

méthodologie qu'elle a développée, s'est efforcée d'écouter tous les acteurs, professionnels comme usagers. Au final, 50 témoignages ont été recueillis et sept grands thèmes identifiés : la pêche à pied professionnelle, le tourisme, la nautisme, le milieu (eau et sédiment), la conchyliculture, la pêche à pied récréative et l'activité randonnée et chasse.

Son étude minutieuse a permis de dégager trois enjeux transversaux, toutes thématiques confondues : la préservation du milieu et de ses ressources, le développement et la pérennisation des activités et l'amélioration de la gouvernance.

Pour chacun de ces enjeux, les problématiques et des pistes d'actions ont été dégagées. « À long terme, estime Leslie Coïc, garantir la richesse exceptionnelle de cet estuaire passera par une instance de gouvernance locale spécifique associant tous les acteurs de la rivière, mais aussi par la préservation de la qualité de l'eau, la limitation du phénomène d'envasement, l'anticipation des risques d'érosion et de submersion, ainsi que le développement des activités de rivière



Sophie Thomas a mené son enquête pendant un stage de 3 mois au Sioca.

et la garantie d'une pérennité des exploitations ».

La synthèse de l'étude sera prochainement disponible sur le site du Sioca.

Annexe 19 : Article paru dans le Télégramme du 21/10/13

Rivière de Pont-l'Abbé. Site pilote

Une étude réalisée sur la rivière de Pont-l'Abbé vient d'être menée. Trois enjeux principaux en sont ressortis. Ils ont été présentés jeudi à un public concerné.



Représentants de l'État, élus, professionnels et associations ont pris connaissance de l'étude réalisée sur la rivière de Pont-l'Abbé.

L'étude « Rivière de Pont-l'Abbé », réalisée par Sophie Thomas, a été présentée jeudi, par Leslie Coïc, chargée de mission au Sioca. Étaient conviés à cette réunion, élus locaux, représentants de l'État, responsables d'associations, professionnels et usagers de la rivière.

Cette étude a permis de retenir différentes thématiques : la pêche à pied professionnelle, la pêche à pied de loisir, la conchy-

liculture, le tourisme, le nautisme...

Trois enjeux

Trois enjeux principaux sont apparus : la préservation du milieu et de la ressource, le développement des activités, et l'amélioration de la gouvernance.

Pour le premier, le désenvasement, la suppression de certains digues, l'enlèvement de cer-

tains vestiges ostrécoles sont envisagés. Plusieurs points ont été abordés concernant la ressource : le non-respect de la réglementation, d'où la nécessité de poser des panneaux d'information et le recrutement d'un garde juré ; des périodes de repos biologique ; l'obtention d'un consensus entre professionnels et pêcheurs de loisirs.

De nombreuses activités vont être développées avec la créa-

tion d'un centre de purification des coquillages, l'installation d'un point de vente directe des produits, une visibilité accrue des professionnels et un développement de l'attrait de la rivière. Enfin, la mise en place d'une gouvernance locale, qui réunirait élus, professionnels et associations, devrait permettre à tous les acteurs de se retrouver autour de la table pour trouver des solutions et les pérenniser.

Rivière. Installation de panneaux pédagogiques

Ermelme Mouraud

Six panneaux informatifs vont être installés prochainement le long de la rivière de Pont-l'Abbé, site pilote de Gestion intégrée des zones côtières. Les élus pont-l'abbistes ont voté le financement lors du dernier conseil municipal. Une réunion d'information est prévue, ce soir, à l'Île-Tudy.



Le coût des panneaux qui seront installés le long de la rivière de Pont-l'Abbé avant la fin de l'été devrait s'élever à près de 8.000 €.

La rivière de Pont-l'Abbé a été identifiée comme site pilote de Gestion intégrée des zones côtières (Gizc), démarche dans laquelle s'est engagé le Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca) depuis deux ans. Le but ? Mettre en place une gestion concer-

tée de l'espace littoral et des ressources, dans un souci de développement durable.

Un coût de 7.821 €

La pose de panneaux informatifs à visée pédagogique est apparue comme prioritaire par le Sioca. Un pro-

jet qui est actuellement en cours de réalisation, puisque six panneaux devraient fleurir le long de la rivière avant la fin de l'été. Ils seront installés sur les communes de l'Île-Tudy (quatre panneaux), Combrit (un panneau) et Pont-l'Abbé (un panneau). Le coût de l'opération s'éle-

ve à 7.821 € avec un financement de 50 % du Fond européen pour la pêche (FEP) et de 25 % de l'État. Les 25 % restants sont à la charge des trois communes : 2.184 € pour l'Île-Tudy, 374 € pour Combrit et Pont-l'Abbé. Des élus pont-l'abbistes qui ont validé, mardi 1^{er} juillet, ledit

financement. Tout comme les élus de Combrit d'ailleurs.

Le contenu des panneaux a été rédigé et validé par la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM29), le comité départemental des pêches et élevages marins, le comité régional de la conchyliculture, les associations de plaisanciers, l'Ifremer, et les élus des communes concernées. Ils traiteront de la préservation des espèces et des habitats dans le cadre de Natura 2000, des différentes activités pratiquées autour de la rivière (conchyliculture, randonnée, etc.), et des réglementations autour de la pêche à pied. « L'instauration d'un repos biologique pour le gisement classé de coques et de palourdes sur la rivière, issu d'une concertation entre les pêcheurs à pied professionnels et récréatifs, a mis en exergue la nécessité d'un affichage clair et permanent aux points d'entrée les plus fréquentés par les usagers », souligne Leslie Coïc, chargée de mission Gizc au Sioca.

Réunion ce soir à l'Île-Tudy

La mairie de l'Île-Tudy, porteuse du projet, organise, ce soir, une réunion afin de présenter la dernière version de ces panneaux. « Ce moment, ouvert à tous, et qui se veut convivial, sera également l'occasion pour nous de recueillir les avis et remarques avant la finalisation du projet », indique Leslie Coïc.

Pratique

Reunion à partir de 18 h, en mairie de l'Île-Tudy. Pour lire l'étude réalisée par le Sioca sur la rivière de Pont-l'Abbé : www.sioca.fr/littoral/266-la-riviere-de-pont-labbe-site-pilote-de-la-gizc.

Île-Tudy

Bientôt, quatre panneaux sur la pêche à pied



Leslie Coïc, chargée de mission au Syndicat Ouest-Cornouaille aménagement.

Prochainement, la digue de Kermor, la cale américaine, le square de la rue des Îles et la rue de la Petite grève, seront dotés de panneaux informatifs sur la rivière de Pont-l'Abbé. Leur réalisation est le fruit d'un long travail, mené par un groupe réunissant de multiples acteurs : services de l'état, élus, associations, et professionnels. « La rivière de Pont-l'Abbé concentre les enjeux liés à une gestion durable et raisonnée d'un espace littoral géographiquement restreint » explique Leslie Coïc, chargée de mission au Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement.

Ces panneaux présentent la rivière comme lieu de loisir, mais aussi de travail, rappellent les consignes de sécurité, incitent à la préservation de ce site exceptionnel et expliquent les bons gestes pour une pêche durable et responsable. Jouxtant des informations fixes, une partie évolutive du panneau permet de joindre en temps voulu les horaires de marées, les éventuels arrêtés liés au repos biologique de la ressource ou à son suivi sanitaire. Leslie Coïc, rédactrice des contenus, présenterait ces panneaux, mardi soir, en mairie.

Annexe 22 : Article paru dans le Ouest France du 12/10/14

Inauguration des panneaux sur la pêche à pied



Avec les élus des trois communes concernées, Leslie Coïc (à droite du panneau), chargée de mission au Sioca, a mené d'un bout à l'autre les travaux de concertation, de conception et de réalisation des panneaux informatifs.

Samedi à 11 h, à l'entrée de la digue de Kermor, Eric Jousseau, maire de l'Île-Tudy, Jacques Beaufils, maire de Combrit ainsi que d'autres élus de leurs équipes et de Pont-l'Abbé, se sont retrouvés pour inaugurer officiellement les six panneaux informatifs qui ont pour sujet la pêche à pied sur les zones nord et sud de la rivière de Pont-l'Abbé. Cette opération, d'un coût total d'environ 7 000 €, est l'aboutissement d'une collaboration étroite entre des associations de pêcheurs plaisanciers, professionnels de la mer et du littoral et des services de l'Etat.

Les enjeux sont d'importance puisque la gestion durable et raisonnée de la ressource est liée à un espace géographique restreint. Les bons gestes d'une pêche à pied responsable y sont rappelés, de même que les zones où l'activité est permise, les quantités limites de prélèvement, la taille minimale des coques et palourdes qu'il est possible de prélever. Le contenu des panneaux a été conçu par les municipalités avec le concours du Syndicat intercommunaire Ouest-Cornouaille Aménagement (Sioca).

Annexe 23 : Article paru dans le Progrès de Cornouaille du 11/07/14

→ Des panneaux seront installés cet été sur la rivière de Pont-L'Abbé

S'informer sur la pêche à pied

La pêche à pied des coques et palourdes sur la rivière de Pont-l'Abbé est réglementée afin de préserver les gisements. Grâce aux panneaux installés cet été, les usagers sauront à quoi s'en tenir. Avec en prime, des conseils de bonne pratique.

LE PROGRES - LE COURRIER - VENDREDI 11 JUILLET 2014

Une étude, menée l'an passé par le Sioca, syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille Aménagement, a démontré que les différents usagers de la rivière de Pont-l'Abbé souhaitent qu'une gestion durable des gisements de

coques et de palourdes soit mise en place. Il a été décidé d'instaurer un repos biologique pour préserver ces deux gisements. « Un arrêté expérimental a été pris dans ce sens. Il court du 1^{er} février 2014 à la fin septembre 2014, selon deux zones, l'une au nord, l'autre au sud », explique Leslie Coïc, chargée de mission au Sioca.

Renseignements pratiques

Afin d'informer les pêcheurs à pied professionnels et récréatifs de ses dispositions, des panneaux d'information vont être installés « dans des points stratégiques, les plus fréquentés par les usagers, 4 sur la commune de l'Île Tudy, 1 à Pont-l'Abbé et 1 à Combrit », poursuit Leslie Coïc. Sur ces panneaux, les usagers trou-



Les prochaines grandes marées ont lieu du 13 au 16 juillet.

veront des consignes de sécurité et des informations sur la rivière lieu de loisir et de travail, sur ses spécificités, sur les quotas de pêche, les outils à utiliser et sur les arrêtés sanitaires en vigueur. « Une pastille rouge et une verte permettront de voir d'emblée où il est possible

de pêcher. » Les numéros de téléphone des mairies, offices de tourisme, préfecture maritime, seront également mentionnés pour les personnes qui souhaitent un complément d'information. Ces panneaux seront mis à jour régulièrement.

Sylvie Béchet

Annexe 24 : Article paru dans le Télégramme du 13/09/12

Plaisance. «Ne plus réfléchir à l'échelle communale»

13 septembre 2012 / Catherine Merrer /



Après croisement des différentes listes d'attente, les besoins réels sont estimés à 1.200 places - et non 2.200 - en Ouest Cornouaille (9.000 en Bretagne).

L'étude menée par le Sioca sur les ports de plaisance de l'Ouest Cornouaille a été présentée hier, à Plözévet. Premier enseignement: se méfier des listes d'attente, les besoins sont en réalité beaucoup moins importants qu'en apparence.

L'enjeu: faire de l'Ouest Cornouaille un espace nautique durable. Le Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille d'aménagement (Sioca), réfléchit donc, dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières, à une nouvelle dynamique des ports de plaisance. Neuf ports «représentatifs». L'étude menée par Mathilde Guéguen (UBS, Lorient) a porté sur neuf ports «représentatifs» de l'Ouest Cornouaille: les dits «structurants», Douarnenez, Audierne, Léchiagat; Lesconil, Loctudy, Sainte-Marine, plus Kéryty, Ile-Tudy et Pont-l'Abbé. Des fiches détaillées ont été établies pour chacun d'eux. Avec notamment fichiers clients, listes d'attente, typologie des plaisanciers, catégories de bateaux, etc. Des besoins en places surestimés. Les besoins en places auraient été largement surestimés. En cause, les listes d'attente. Après croisement des données, il ressort que les besoins réels ne sont que de 1.200 places pour l'Ouest-Cornouaille et non de 2.200 comme il a pu être annoncé auparavant. Un plaisancier inscrit sur cinq listes, par exemple, cela ne fait plus qu'un demandeur. Ou un autre qui veut changer de ponton, il a déjà une place. Originalité du territoire. Selon l'étudiante en master qui a interrogé une trentaine d'associations (dont onze gestionnaires

de mouillages, représentant environ 2.000 plaisanciers, soit 80% des propriétaires de bateaux), la majorité des embarcations est inférieure à 8m et 60% des plaisanciers sont originaires de l'Ouest Cornouaille. Ce sont majoritairement des hommes, d'un âge moyen de 50 à 60 ans, mais avec une large proportion de 70 - 80 ans. La moyenne des sorties, très variables, est de seize par an, ce qui serait largement supérieur au reste de la France. La flottille voile et moteur s'équilibre à 50/50. Base de données. Invité à livrer un regard extérieur, Nicolas Bernard, géographe spécialiste de la plaisance à l'UBO, a souligné que cette étude est «une base de données intéressante, un document de référence» mais que, «en fonction du stockage à terre, il est difficile d'avoir une estimation précise de la flottille». Selon lui, les listes d'attente ont été «exploitées à tort et à travers». «Il faut continuer à mener cette réflexion à l'échelle de l'Ouest Cornouaille et même au-delà et ne plus jamais réfléchir à l'échelle communale comme cela a été fait jusque dans les années 90. C'est une période que l'on espère révolue». Quid de la plaisance dans 20 ou 30 ans. Autre obligation, réfléchir sur le long terme. «Aujourd'hui, la plaisance est à son apogée mais qui aurait pu imaginer cela, il y a 50 ans?», interroge-t-il. Selon lui, les aménagements portuaires ne doivent plus être des aménagements lourds, doivent rester des espaces de promenade, et respecter l'environnement et le patrimoine maritime. «Faut-il répondre forcément à la demande? Ou apprendre à naviguer autrement? Toujours la problématique des bateaux sous-utilisés».

Annexe 25 : Article paru dans le Télégramme du 13/09/12

L'état des lieux chiffré du Sioca présenté demain

13 septembre 2012

Le Sioca propose demain, à Plözévet, une restitution publique de son enquête sur l'offre en matière de plaisance sur l'Ouest Cornouaille. Cette restitution est ouverte à tous les publics intéressés. Avec trois «mers», baie de Douarnenez, baie d'Audierne et bassin des Glénan, le Sioca a décroché l'appel à projets, gestion intégrée des zones côtières avec trois axes de travail: gouvernance, valorisation et développement des productions marines et nouvelle dynamique des ports. Cette dernière action nécessitait un état des lieux de la plaisance avec étude de l'offre et de la demande sur les 54 ports, ports-abris et zones de mouillage. Leslie Coïc du Sioca et l'étudiante en master, aménagement et développement des territoires maritimes et littoraux, Mathilde Guéguen ont mené l'enquête. Elles ont effectué un recensement exhaustif des capacités d'accueil: actuellement 3.205 places existantes et 1.203 inscrits sur les listes d'attente. Cette étude donne au Sioca une vision précise de l'état des mouillages dans ses ports de plaisance. *Pratique Restitution publique demain, de 15h à 16h30, ouvert à tous, avec l'intervention de Nicolas Bernard, maître de conférence à l'UBO spécialiste de la plaisance.*

Annexe 26 : Article paru dans le Télégramme du 18/09/12

Plaisance. État des lieux dans l'Ouest Cornouaille

L'un des enseignements à tirer de l'état des lieux de la plaisance dans l'Ouest Cornouaille, présenté vendredi à Plözévet, est la surestimation des besoins en mouillages.

Commandée par le Sioca, Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille aménagement, l'enquête sur l'état des lieux de la plaisance a été présentée vendredi au public, à Plözévet. Menée par une étudiante en master aménagement du territoire, Mathilde Guéguen, elle a permis d'établir «une base de données très intéressante», a estimé Nicolas Bernard, géographe de l'UBO spécialiste de la plaisance.

Manque de mouillages surestimé
En particulier, l'établissement de fiches, port par port, et le recoupement des différentes listes d'attente en mouillages qui permet d'affirmer que les besoins

ne sont pas si importants que ce qui a pu être avancé auparavant. Ils seraient de 1.200 places et non 2.200 à l'échelle de l'Ouest Cornouaille. Dans cette «réflexion sur une nouvelle dynamique des ports», «vers le nautique durable», l'universitaire estime qu'il faut continuer à mener cette réflexion à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, et même au-delà, et ne plus jamais réfléchir à l'échelle communale.

Faut-il répondre à la demande?
Dans cette démarche environnementale, il interroge plaisanciers, élus et collectivités: «Faut-il forcément répondre à la demande?». Pour lui, «la

question de naviger autrement» se pose, notamment au regard de la sous-utilisation des bateaux (seulement seize sorties en moyenne par an) et de la pyramide des âges des plaisanciers (moyenne de 60 ans, avec une forte proportion de 70-80 ans).

«Aujourd'hui, la plaisance est à son apogée, qui aurait pu l'imaginer il y a cinquante ans? Pour qui apporte-t-on les équipements de demain?». Selon lui, le développement de la plaisance ne passe pas forcément par des investissements lourds. «Il faut faire preuve d'imagination», a-t-il conclu devant une cinquantaine de personnes.

Catherine Merrer

Annexe 27 : Article paru sur le site de Bretagne Développement Innovation (21/11/14)

La Bretagne continue son déploiement de l'Algoculture

Brève
 Sous l'impulsion du GIZC, la SIOCA a lancé une étude sur les potentialités des ports de l'Ouest Cornouaille pour accueillir une filière algues (stockage, transformation, culture...), en synergie avec les concessions d'algoculture déjà actives et celles à l'étude.

A lire dans "Ouest-Cornouaille aménagement. Littoral, les opportunités à creuser". **Le Télégramme**. Pont l'Abbé. 21/11/2014

Annexe 28 : Article paru dans le Télégramme du 14/09/13

Bateaux. Une fin de vie problématique

Comment gérer les bateaux en fin de vie ? Tel est le problème débattu hier à l'auditorium par de nombreux spécialistes du monde nautique. Question difficile et à forts enjeux environnementaux et économiques. D'autant plus que le nombre de ces bateaux ne peut qu'augmenter.



97 bateaux sur le littoral
 Sur le littoral de l'Ouest-Cornouaille, Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun, il y a 97 bateaux en fin de vie. Ils sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun. Ils sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun.

Des milliers à dévaster
 Des milliers de bateaux en fin de vie sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun. Ils sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun.

Un enjeu à développer
 Des milliers de bateaux en fin de vie sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun. Ils sont répartis dans les communes de Pors-Blanc, Pors-Douarnenez et Cap-Sizun.

Hubert Orliac

Annexe 29 : Article paru dans le Ouest France du 29/06/13

Plouhinec

Vers un aménagement durable de fin de vie des bateaux

Ce lundi était présentée l'étude de gisement des navires de moins de 2,4 mètres en fin de vie sur l'Ouest-Cornouaille dans le cadre de la démarche de zone intégrée des zones côtières (GIZC). Elle a été expliquée lors d'une réunion du syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement (SIOCA). Cette étude de six mois est menée par Ecomav, réseau de professionnels œuvrant dans le développement durable maritime. Elle permettra d'identifier les freins et les leviers pour la structuration d'une filière de déconstruction durable des navires. Une conférence-débat avec la restitution de l'étude se déroulera le vendredi 13 septembre au port-musée de Douarnenez.



Etude pilote
 Si quelques chiffres sont annoncés au niveau national, il n'y a pas de données précises sur le gisement potentiel de bateaux abandonnés le long des côtes. En effet, en plus de ceux présents dans les ports, beaucoup de bateaux inactifs sont stockés dans des espaces privés, chantiers navals ou jardins, garages... et sont donc difficilement identifiables. Benjamin Simon, stagiaire à Ecomav, a en charge de piloter cette étude et a déjà rencontré de nombreux acteurs du monde maritime, associations d'usagers, clubs de voiles, collectivités... En moyenne, la durée de vie d'un bateau est de 30 à 40 ans. Hors d'usage, il présente un impact environnemental de pollution non négligeable avec ses composites, peintures, caoutchouc, peinture... Les particuliers se heurtent parfois à un certain nombre de difficultés techniques, réglementaires, financières pour s'en débarrasser. Ecomav se propose également d'accompagner dans leurs démarches en apportant les solutions les mieux adaptées. Ce pourrait être une mise en œuvre de collectifs mutualisés qui en diminueraient le coût car les prix de déconstruction varient de 200 € à 1 000 € pour une dépollution et déconstruction d'un bâtiment polyester de 5 m environ.

Pratique. Les possesseurs de navire hors d'usage ou connaissant un lieu où se trouve potentiellement ce type de bateaux, peuvent contacter par mail benjamin@ecomav.org ou par téléphone au 02 96 75 31 86.

Ouest Cornouaille

UN AVENIR, POUR LES ÉPAVES ?



Après avoir sillonné l'Ouest-Cornouaille, le réseau Ecomav et la Sioa évaluent à une centaine le nombre de bateaux hors d'usage, abandonnés à quel stade d'être déconstruits. Ils insistent sur le fait que compte des embarcations stockées dans les jardins et garages des particuliers, ni des chiffres à venir, qui devraient doubler, voire tripler, lorsque les bateaux de la boomer de la plaisance, des années 1970, arriveront en fin de vie dans les prochaines décennies.

Bateaux en fin de vie : L'Ouest-Cornouaille veut régler le problème

Par econav

avril 25

<http://www.nautisme-info.com/bateaux-en-fin-de-vie-louest-cornouaille-veut-regler-le-probleme.html>



Annexe 30 : Article paru sur le site Nautisme – info (2013)

épaves L'ouest-Cornouaille sensibilise les plaisanciers



Déconstruire a un coût qui peut constituer un frein pour des propriétaires.

Conscients de l'augmentation du nombre de bateaux à l'abandon sur le littoral, le syndicat intercommunal de l'ouest-Cornouaille (Sioca) et l'association Econav ont travaillé à leur identification. Aux termes de nombreuses auditions dans les ports de plaisance, les centres nautiques et les chantiers, ils en ont recensé 97 et estiment à une trentaine les unités abandonnées au fond de propriétés privées.

Il s'agit très majoritairement de navires de petite taille (4,50 à 7 mètres). Certaines pourraient encore naviguer après travaux mais près des deux tiers sont véritablement hors d'usage. Il convient donc de les orienter vers la déconstruction. Cependant, dans bien des cas, le propriétaire n'est pas connu. La déconstruction d'unités en

composite nécessite des chantiers agréés, également identifiés par Econav. Déconstruire a un coût qui peut constituer un frein pour des propriétaires qui n'approchent plus leur bateau depuis des années, et les inciter parfois à la déconstruction sauvage.

Aussi Econav et le Sioca lancent-ils une campagne de sensibilisation. « Il y a beaucoup de choses à faire, explique le chargé de mission d'Econav, Bernard Jaouan. Informer les plaisanciers pour qu'ils mutualisent le transport de leur unité à déconstruire dans le même camion. Inciter les communes à soutenir notre action. Nous nous sommes rapprochés de l'Agence pour la maîtrise de l'énergie pour qu'elle nous suive. »

Franck JOURDAIN

Annexe 31 : Article paru dans Le Marin du 22/10/13

Annexe 32 : Article paru sur le site Nautisme – info
(octobre 2014)

Premier bilan de l'opération de collecte de bateaux en fin de vie

Par econav
novembre 21

<http://www.nautisme-info.com/premier-bilan-de-l-operation-de-collecte-de-bateaux-en-fin-de-vie.html>



Annexe 33 : Article paru dans le Télégramme du 19/03/13

**Navires en fin de vie.
L'étude restituée vendredi**

Unique en son genre, une étude a été menée, à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, afin d'ouvrir le débat sur le recyclage des bateaux de moins de 24 m.

Dans les ports, sur les berges, dans les jardins, il existe de plus en plus de bateaux abandonnés, car il n'y a pas de solution de déconstruction ou de recyclage. Jos Le Gal et Leslie Coic (Sioca), Yveline Berrehou, Benjamin Simon et Bertrand Jouven (Econav). (Photo d'archives)



« Si les péripéties du Clémenceau ont permis une véritable remise en question sur le démantèlement des grands navires, la problématique des bateaux hors d'usage, plus petits n'en est pas moindre », rappelle Yveline Berrehou, directrice d'Econav, qui a mené cette enquête de terrain aux côtés du Syndicat intercommunalitaire Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), dans le cadre de la démarche de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Une filière de recyclage à créer
Il n'existe pas de données précises sur le gisement potentiel de

bateaux abandonnés le long de nos côtes. Pourtant, visuellement, dans les ports, sur les berges, voire dans les jardins, il existe de plus en plus de bateaux à l'abandon ou n'étant plus en état de naviger. L'objectif de cette étude pilote est d'avoir une vision précise du gisement de bateaux de moins de 24 m, pour proposer des leviers d'actions et mettre en place une politique territoriale forte et exemplaire dans ce secteur.

Cette étude sera restituée vendredi, dans le cadre d'une journée de conférences et d'échanges. « L'occasion de montrer qu'il est possible, en mettant en

place certaines actions, de structurer une filière économiquement de recyclage viable et durable », assure-t-on chez Econav.

Une réglementation complexe

Au cours de la journée, à laquelle sont invités de nombreux spécialistes, il sera notamment question des réglementations parfois inadaptées devant lesquelles se retrouvent les acteurs de terrain, tant sur la déchéance de propriété (propriétaires introuvables) que sur l'aspect normatif des sites de déconstruction. L'information sur les risques encourus, tant au niveau

de la loi (déchets spéciaux), que de la santé (asbestes) lors d'une déconstruction sauvage n'est pas diffusée. De cela aussi il sera question. Et enfin, des gestionnaires de ports, de chantiers de maintenance, des clubs de voiles, des associations d'usagers ou encore les affaires maritimes viendront témoigner et présenter des initiatives exemplaires.

► **Pratique**
Pour assister à cette journée, qui se déroulera de 9 h 30 à 17 h, vendredi, à l'auditorium de la municipalité, contacter Econav au 02 98 75 31 86.

Le Guilvinec

Plaisance : vers une dynamisation de la gestion des places

Une trentaine de personnes (plaisanciers, élus et représentants du Guilvinec, Treffiat et des communes de l'ouest Comouaille) a participé, vendredi, à l'initiative du Sioca (syndicat intercommunal ouest Comouaille aménagement) à la réunion sur la dynamisation des ports. Le conférencier Adrien Sanquer a livré les résultats de l'étude engagée par ce syndicat fédérant les deux communautés de communes du Pays bigouden, la communauté de communes du Pays de Douarnenez et celle du Cap Sizun. Il a présenté un projet de gestion des places applicable au futur port de Guilvinec-Treffiat.

Avec les 800 places dont 650 sur ponton inscrites au projet de port de plaisance, créé dans un « bassin de navigation très recherché », il va falloir « anticiper la saturation », prévient le Sioca. Pour faire face à une fréquentation importante de plaisanciers en escale, il faudra libérer des places à flots en été. Enjeu : réussir à attirer de grands événements, comme un tour de France à la voile ou un départ de la Figaro.

Comment concilier la présence des pêcheurs plaisanciers (dont les détenteurs d'un mouillage depuis 1992) et la venue de nouveaux plaisanciers, arrivant par exemple de Grande-Bretagne par un vol direct Londres-Guilmar ? Pour le Sioca, la solution passe par un port à sec zone de Toul Car Bras et la mise en place de nouveaux types de contrats : une tarification à la carte serait mise en place, tenant compte du nombre de sorties du bateau et de l'anticipation de ces mouvements. Le bon plaisancier devenant celui qui navigue beaucoup ou celui qui navigue peu mais prévient de ses départs. À l'inverse, celui qui ne navigue pas et ne prévient pas est considéré comme un mauvais plaisancier, utilisant abusivement sa place. Un système de bonus-malus permettrait de récompenser celui qui joue le jeu et de pénaliser les comportements réfractaires.

Pour le Sioca, cette « gestion dynamique des places » génèrera trois types de recettes de l'exploitant : des recettes directes supplémentaires liées aux malus ; de nouvelles recettes résultant du surbooking (possibilité d'augmenter la fréquentation annuelle avec un même nombre de places) ; sans oublier les tarifs plus élevés réglés par les plaisanciers en escale. Cette augmentation des recettes est à moduler, compte tenu de charges d'exploitation plus élevées que pour une gestion classique.



Une trentaine de personnes a participé, à l'Abn du Marin, au compte rendu de l'étude sur la dynamisation de la gestion des places des ports de plaisance.

Un marin du Guilvinec évacué à Brest

Hier, un marin âgé de 49 ans navigant sur le chalutier du Guilvinec *Bara Loden* a dû être évacué vers le service des urgences de la Cavale-Blanche, à Brest. Le patron a contacté le Crois Corsen à 12 h 30, après un malaise du marin. Le centre de consultation médicale maritime de Toulouse a préconisé une évacuation. Le chalutier se trouvait à 145 nautiques (233 km) dans l'ouest-nord-ouest de la pointe Saint-Mathieu. L'hélicoptère de la Marine basé à Lanvéoc a décollé à 12 h 45 et est arrivé sur zone à 14 h 30. Le marin a été hélicoptéré et pris en charge à Brest à 16 h 30.

Plaisance. Vers une optimisation des places ?

Dans le cadre du futur port de plaisance Treffiat Le Guilvinec, une réflexion s'engage sur l'optimisation des places. Une étude présentée par Adrien Sanquer du bureau SCE, hier au Guilvinec, propose des solutions à mettre en place.

Adrien Sanquer, chargé d'étude au SCE, opte pour une optimisation des places en prenant en compte l'usage des plaisanciers.

« Il est possible de rationaliser les emplacements de plaisance avec un nouveau système de gestion », insiste Adrien Sanquer du bureau d'études SCE. Associations, gestionnaires et plaisanciers étaient réunis, hier, à l'Abn Marin, au Guilvinec, pour la présentation de l'étude sur la mise en place d'une gestion dynamique des places dans le futur port de plaisance de Treffiat Le Guilvinec. « Ce projet est l'occasion de réfléchir à la saturation des emplacements, problème récurrent, souligne Adrien Sanquer, d'autant que c'est un bassin de navigation très recherché. »

Une gestion dynamique
Prendre en compte la saisonnalité et la forte période d'occupation entre avril et octobre, supprimer les emplacements dédiés et jouer sur la complémentarité



dynamique des places. L'enjeu est alors de travailler sur le turnover lié aux usages des plaisanciers. « Un sujet qui peut s'avérer sensible concède le chargé d'étude : « Certains plaisanciers sont attachés à leur place, même s'ils sortent peu en mer. Côté gestionnaire, ça peut être plus commode de laisser saturer plutôt que de chercher des solutions. »

« Mieux consommer le littoral »
Via un système de bonus malus, les « mauvais » plaisanciers seraient pénalisés et les « bons » récompensés, autrement dit ceux qui naviguent beaucoup ou ceux qui ont un usage modéré de leur bateau mais préviennent de leur sortie en mer. Le tout afin de « mieux consommer le littoral. Un exemple : je n'utilise ma place de parking que le soir, en rentrant du travail. Résultat, elle est vide la journée, or elle pourrait servir à un autre automobiliste. C'est le même principe », note Adrien Sanquer. En pratique, une vingtaine de places à flots pourrait être libérée en haute saison.

« Mais ce ne sont là que des pistes de réflexion, conclut-il, rien ne sera entrepris sans consulter tous les acteurs concernés. »

Marie Pohor

Sioca. L'étude sur le développement portuaire à mi-parcours

Le Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille (Sioca), dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), a lancé, en décembre 2013, une étude stratégique concertée de développement portuaire sur son territoire. Les objectifs sont le maintien de la spécificité pêche, la diversification des activités et le développement d'un espace nautique durable.

Ports de plaisance, ports-abris, ports polyvalents ont été passés en revue dans cette étude menée par Catram Consultants qui a délivré ses conclusions jeudi matin, à Plouzévet, devant une quarantaine de personnes partenaires de l'étude : élus, socio-professionnels de la pêche, usagers, conchyliculteurs et conseil général.

Ce travail permet aux élus d'avoir une vision globale de la façade maritime de leur territoire, de Douarnenez au Pays bigouden sud. Une restitution publique est prévue à la rentrée.

Deux groupes de travail

Jeudi, ce temps d'échanges entre les différents acteurs s'est révélé pédagogique puisqu'il a permis aux nouveaux élus de se mettre dans le bain d'un dossier dense qui en est déjà à mi-parcours.

À l'issue de la présentation de Catram Consultants, deux groupes de travail se sont constitués pour définir des propositions stratégiques de développement des filières sur le territoire et d'orientations. Le conseil général, responsable de la gestion de plusieurs ports, est partenaire. Michel Quermes a insisté sur la nécessité de « travailler ensemble, même si la réforme territoriale de 2017 se profile ».

En bref

Préconisations du cabinet d'études Pêche. Il faudra créer un renouvellement de la pêche hauturière qui est en baisse et revoir les criées.

Aquaculture. Développer les activités connexes : éclosion d'algues, bassins de purification.

Plaisance. Le territoire a un besoin de cales de carénage, et doit développer du lien entre les trois bassins de navigation : Douarnenez, Cap-Sizun et Pays bigouden sud.

Transport de passagers. Un besoin de point d'accueil à Loctudy, par exemple.

Construction-réparation. Maintien des engins de levage et développement des filières de déconstruction, opération type Econav.

Port. Témoignages d'un territoire en mutation

Ermeline Mouraud

Le Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement a décidé d'associer les habitants aux réflexions menées dans le cadre de son étude de développement portuaire. Au travers d'ateliers d'expression, l'écrivain Michel Suzzarini leur demande d'évoquer le passé, le présent, et l'avenir de leur port. Les témoignages seront publiés et serviront de base de travail aux aménageurs et décideurs.

Michel Suzzarini s'est déjà rendu sur les ports de Saint-Guennolé et du Guilvinec. Prochaine étape : Loctudy, aujourd'hui.



Et si les usagers des ports du territoire étaient associés aux réflexions menées dans le cadre de l'étude stratégique de développement portuaire du Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca) ? C'est ce que propose l'écrivain Michel Suzzarini au travers d'ateliers d'expressions orale et écrite. Il va à la rencontre des habitants, et leur demande d'évoquer le passé, le présent, et l'avenir de leur port. Jusqu'à la fin de l'année, la parole est aux Bigoudéens. En 2015, direction le Cap-Sizun. Un projet porté par le Sioca et financé par la Région Bretagne et certaines communes concernées.

« Et moi, j'ai connu les années 60, où la pêche marchait, rien d'autre n'existait, tout tournait autour, l'emploi, les bars, les commerces... », peut-on lire à propos du port du Guilvinec. « La

pêche, c'est l'âme du Pays. Si on l'enlève, même les touristes ne viendront plus », a par exemple entendu Michel Suzzarini sur le port du Guilvinec. « Les ateliers peuvent permettre de désamorcer le conflit et d'entrer dans la réflexion, souligne l'écrivain. La pêche, la pollution, les anciens métiers... Le passé est pris en compte pour créer le devenir des ports. Dans un territoire en mutation, qu'est-ce

qu'on peut proposer ? »

« Une action participative et concrète »

Les ateliers se déroulent en trois temps. Un premier recueil de témoignages, à l'écrit ou l'oral, jeudi, quinze jours plus tard, d'une restitution des propos dans un lieu public près du port, « très souvent un bar. Ces restitutions prennent la forme d'une lecture

d'une heure environ. Une lecture très rythmée, comme une vague ». Une restitution qui engendre d'autres réactions, de nouvelles prises de parole, elles aussi consignées. « L'idée est de déclencher à nouveau l'oralité ». Toutes les paroles recueillies lors de ces deux séances seront ensuite consignées dans des ouvrages, au premier semestre 2015. « Livre jeunesse, livre portrait, ou encore des livres d'échanges ». Ces publications seront transmises aux aménageurs, aux décideurs, ainsi que dans des établissements scolaires. « Il s'agit d'une action participative, ouverte à tous, et concrète ».

Les prochaines rencontres

Des ateliers et restitutions se sont déjà déroulés à Saint-Guennolé ainsi qu'au Guilvinec. Prochain rendez-vous, à Loctudy, aujourd'hui, à 11 h, dernière la mairie. Restitution le mardi 20 mai, à 18 h, au bar « Le Neptune ». Puis à Combric, jeudi 22 mai, 11 h, à l'espace de Cras Ver. Restitution le jeudi 5 juin, à 18 h, au café de la Cale. Direction Pors Poullhan, jeudi 15 mai, à 11 h au local, et jeudi 22 mai à 18 h, au bar « Les Clôtiers ». À Pouldreuzic, jeudi 10 juin, 11 h, salle Pierre-Jakez Hélias, et jeudi 26 juin à 18 h au « Bar de la mer ». À l'Île-Tudy, mardi 20 mai à 11 h, à la Maison de la Pointe, et mardi 27 mai à 18 h au « Café du port ». Pont-Abbé, mardi 17 juin, à 11 h, maison des associations, et mercredi 25 juin, 18 h au « Café de la Marine ».

✉ Contact

Michel Suzzarini au 06.09.47.26.40 ou par mail : michel.bonjour.suzzarini@gmail.com.

Ouest-Cornouaille

Mardi 6 mai 2014 / www.letelegramme.fr / Tél. 02 98 96 96 29

PORTS : LA PAROLE AUX USAGERS



Le Syndicat intercommunal Ouest-Cornouaille aménagement (Sioca), qui mène actuellement une étude stratégique de développement portuaire, a décidé d'associer aux réflexions menées les usagers des ports du territoire. L'écrivain Michel Suzzarini va à leur rencontre, et leur demande d'évoquer le passé, le présent, et l'avenir de leur port. Ses ateliers ont déjà eu lieu à Saint-Guennolé et au Guilvinec, et se poursuivront à Loctudy dès aujourd'hui. Page 13

Annexe 38 : Article paru dans le Télégramme du 28/06/14

Port. Mot à mot avec Michel Suzzarini

Michel Suzzarini est écrivain et animateur d'ateliers d'écriture. Il a collecté des mots, dans tous les ports du Pays bigouden, de Sainte-Marine à Pors-Poulhan.



Michel Suzzarini (à droite) passe ainsi de port en port.

Mercredi soir, dans le cadre des apéros culturels organisés à La Marine, il est venu faire une restitution orale des mots recueillis du côté de Pont-l'Abbe notamment.

L'habitant au cœur de son territoire

« Quels sont les mots qui vous viennent spontanément ? » À la question posée, simple et audible, ni orientée ni dirigée, les personnes rencontrées au

hasard, se sont exprimées. À l'issue de la lecture, s'en est suivie une discussion. D'autres mots qui sont venus bien entendu enrichir ceux déjà recueillis par Michel Suzzarini. Il passe ainsi de port en port donner la « bonne parole », porter à la connaissance du plus grand nombre les propos glanés dans chaque port. Des mots qui feront éventuellement écho auprès des décideurs institutionnels. « Un projet pour placer l'habitant au cœur de son

territoire afin qu'il soit acteur de ses transformations », explique-t-il. Michel Suzzarini souhaite passer de l'éphémère à l'oralité et de l'oralité à la trace écrite. Son projet est ambitieux : après le recueil des mots, un livre genèse à partir des mots recueillis auprès des enfants, un recueil de chansons à partir de la parole des anciens, et une pièce de théâtre.

Annexe 39 : Article paru dans le Télégramme du 22/12/14

Ports. Michel Suzzarini trouve les mots

Steven Lecornu

Cela va faire un an que Michel Suzzarini a lancé son projet d'écriture avec les habitants du Pays bigouden. Partout où il passe, le cueilleur de mots libère la parole. La synthèse de ce collectage, sorte de « patrimoine mémoré », figurera dans un livre dont la sortie est prévue en juin 2015.



Michel Suzzarini a mis en place une série d'ateliers de parole en itinérance dans plusieurs communes du littoral.

« Les Bigoudiens possèdent un attachement profond à leur région. Ils se mobilisent afin de préserver une certaine authenticité ». C'est le premier bilan que dresse Michel Suzzarini après une année d'expérimentation. Une année passée aux côtés des Bigoudiens. Une année à collecter la parole de ceux qui font vivre le territoire. L'écrivain a mis en place une série d'ateliers de parole et d'écriture dans plusieurs communes du littoral, dont Penmarc'h et Locudy.

« Un grand besoin de s'exprimer » Sa méthode : M2I comme « Mieux veniments spontanés d'écriture »

« Je travaille à partir d'un mot et tout ce qu'il évoque spontanément. Je ne demande pas aux personnes interrogées de se positionner ou de porter un jugement. Le point de départ, c'est le hasard de chacun. Cela facilite les échanges ». Son constat : les personnes rencontrées ont « un grand besoin de s'exprimer ». L'écrivain remet le passé pour mieux faire resurgir le présent et dessiner l'avenir. Ces travaux sont associés aux réflexions menées par le Sica dans le cadre de son étude de développement portuaire. Le Syndicat Intercommunal Ouest Côté-bas aménagement, qui souhaite renforce

car la « maritimité » du territoire, soulève une question : « quel développement ? » souhaitent-nous pour nos ports, dans un horizon 20-30 ans ? ». Une question à laquelle Michel Suzzarini tente de répondre. Sur les ports, il a rencontré un panel très varié de Bigoudiens. « J'ai vu tout le monde, des retraités, des professionnels de la mer, des touristes... C'est extraordinaire ! ». Et à chaque fois, se même constat : « Les personnes interrogées sentent que les choses bougent, que le monde maritime est en mutation, contrairement à Michel Suzzarini, les métiers de la pêche vont évoluer ». Cette opération baptisée

« Gens de mer, gens de terre » a un sens : « Mettre l'habitant au cœur de son territoire afin qu'il soit acteur de ses transformations ». « Une prise de conscience » Des restitutions ont déjà été proposées notamment dans quelques bistrotis proches du littoral. « Le public s'est retrouvé dans les textes, j'ai vu des sourires. Cela permet à des personnes d'échanger et de se découvrir une culture commune. Il y a comme une prise de conscience ». Les partenaires qui ont participé aux ateliers de Caen Régulière cette année sont nombreux à Locudy, les enfants dans le cadre des

Tap et les jeunes entre 16 et 25 ans (écriture d'un journal) et tout public dans le cadre d'ateliers nomades (notamment sa ville par ses mots) ; à Plomelin, l'aborigénisme de la linquette de Kéroual (jusqu'en juin 2015) ; à Penmarc'h, le CIGAS (écriture de chansons) et l'Espace Jeunes (écriture d'un journal) ; au Guiradec, la médiathèque... Sans compter les groupes de paroles réunis chez l'habitant. Et ce n'est pas tout. Plusieurs structures ont partagé aux ateliers d'écriture ponctuels en 2014 : le centre de loisirs de Penmarc'h en avril, l'association Pesca lors de la manifestation Temps libre à Douar-remor en juillet ou encore le Sica à Penmarc'h en juin. Les communes de Plomelin et Penmarc'h-lescoff ont également emboîté le pas. De nouveaux stages sont programmés en 2015 (lire ci-dessous). Le projet de Michel Suzzarini est bien plus ambitieux.

2015 : un livre, un disque et une pièce de théâtre !

L'écriture d'un livre rassemblant textes, chansons, portraits, photos, manuscrits... est prévue pour juin 2015. 1.000 exemplaires devraient être imprimés. Coût de l'opération : 50.000 €. L'association réunira une trentaine de partenaires afin de financer cet ouvrage. Des bords de souscription seront déposés en librairie. Une partie des bénéfices sera reversée pour poursuivre les ateliers d'expressions orales et manuscrites. Un livre jeunesse, nourri des mots recueillis auprès des enfants, est aussi envisagé pour le second semestre. Une pièce de théâtre va également être créée. Près de laquette des extraits de textes mis en forme et des chansons seraient intégrés. Un roman policier et un C3 baptisé « Gens de mer, gens de terre » sont également en projet. L'an prochain, Michel Suzzarini souhaite emmener l'action sur le Cap-Saint et le pays de Moergharniz. « Quelques contacts ont déjà été pris », assure l'écrivain.